

# **Protocole bibliographique et guide de rédaction**

**Section cinéma et jeu vidéo  
Université de Montréal**

Version 4.1

**Protocole bibliographique et guide de rédaction v. 4.1**  
**Section cinéma et jeu vidéo**  
**Université de Montréal**

*Sous la direction de Nicolas Dulac et Pierre Chemartin*

*1<sup>ère</sup> impression : janvier 2007*

*Quatrième impression : septembre 2013*

*Édition électronique : septembre 2013*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction au protocole bibliographique	1
Citer ses sources. Quand et pourquoi?	2
Description du protocole	2
Codes utilisés	3
Abréviations	3
Modèles généraux	4
1. Données bibliographiques : documents imprimés	5
1.1 Nom / prénom (auteur, collaborateur, responsable de publication, etc.)	5
1.1.1 Principes généraux	5
1.1.2 Les différents types d'intervenants	5
1.1.3 Référence à intervenants multiples	6
1.1.3.1 Référence à plusieurs auteurs ou responsables de publication	6
1.1.3.2 Chapitre ou section dans un ouvrage collectif	6
1.1.3.3 Référence avec auteur(s) et collaborateur(s)	7
1.1.3.4 Réédition / Anthologie avec responsable de publication ou compilateur	7
1.1.4 Organisme ou collectivité comme auteur	8
1.1.5 Auteur manquant ou incertain	8
1.2 Année / année de publication originale / date de parution	8
1.2.1 Principes généraux	8
1.2.2 Date de parution d'un périodique	9
1.2.2.1 Journal / Quotidien	9
1.2.2.2 Revue / Magazine	9
1.2.3 Année / date manquante ou incertaine	9
1.3 Titre (livre, article, chapitre, revue, etc.)	10
1.3.1 Principes généraux	10
1.3.2 Traitement des majuscules dans le titre	10
1.3.3 Titre de périodique (en français)	10
1.3.4 Titre en langue anglaise	11
1.3.4.1 Titre de monographie en anglais	11
1.3.4.2 Titre de périodique en anglais	12
1.3.5 Compte rendu	12
1.3.6 Mémoire et thèse	13
1.3.7 Titre ou citation à l'intérieur d'un titre	13
1.3.8 Titre en plusieurs langues	14
1.3.9 Titre manquant	14

1.4 Tomaison (titre du tome, nombre de tomes, numéro du tome)	14
1.4.1 Principes généraux	14
1.4.2 Ouvrage en plusieurs tomes	14
1.4.3 Livre faisant partie d'un ouvrage en plusieurs tomes	15
1.5 Édition	15
1.5.1 Principes généraux	15
1.5.2 Cas particuliers	15
1.6 Nom de la collection	15
1.7 Ville d'édition	16
1.7.1 Principes généraux	16
1.7.2 Lieu d'édition manquant	16
1.8 Éditeur	16
1.8.1 Principes généraux	16
1.8.2 Plusieurs éditeurs	16
1.8.3 Éditeur manquant	17
1.9 Pagination	17
1.9.1 Principes généraux	17
1.9.2 Pagination manquante	17
1.9.3 Pagination non continue	17
1.10 Documents ou cas particuliers	18
1.10.1 Article de journal / quotidien	18
1.10.2 Actes de colloque	19
1.10.3 Catalogue d'exposition	20
1.10.4 Ouvrage de référence (dictionnaire, encyclopédie)	20
1.10.4.1 Entrée dans un ouvrage de référence connu	20
1.10.4.2 Entrée dans un ouvrage de référence moins répandu	21
1.10.5 Scénario	21
1.10.5.1 Principes généraux	21
1.10.5.2 Scénario publié	22
1.10.5.3 Scénario non publié	23
1.10.6 Publication officielle (gouvernementale, administrative, institutionnelle)	23
1.10.6.1 Principes généraux	23
1.10.6.2 Publication gouvernementale	24
1.10.6.3 Publication institutionnelle (organisme international, intergouvernemental, non gouvernemental, corporatif)	25
1.10.7 Référence à un document consulté dans un autre document	25
1.10.7.1 Citer une citation	25
1.10.7.2 Citer un document reproduit dans une source ultérieure	25

1.10.8 Lettre / correspondance	26
1.10.8.1 Lettre non publiée	26
1.10.8.2 Lettre personnelle adressée à l'auteur	26
1.10.8.3 Lettre publiée	26
1.10.9 Texte de pochette (livret CD-ROM / DVD-ROM / disque Blu-Ray, etc.)	27
1.10.10 Ouvrage classique et texte sacré	27
1.10.11 Document non publié fourni pas son auteur	27
1.10.12 Document consulté en version imprimée mais dont il existe une version électronique en ligne	28
2. Données bibliographiques : documents électroniques	29
2.1 Principes généraux	29
2.2 Adresse électronique trop longue, trop complexe ou inexistante	30
2.3 Article électronique	30
2.3.1 Principes généraux	30
2.3.2 Article de périodique électronique disponible uniquement dans Internet	30
2.3.3 Article de périodique électronique disponible en ligne ou sous forme imprimée	31
2.3.3.1 Article de périodique disponible depuis une base de données en ligne	31
2.3.3.2 Article de périodique reproduit dans Internet	31
2.3.4 Article de périodique accessible depuis une base de données sur CD-ROM ou DVD-ROM	32
2.4 Article de journal électronique	32
2.5 Livre électronique ( <i>e-book</i> )	33
2.5.1 Livre ou chapitre de livre paru directement en ligne ou dont les informations éditoriales sont manquantes	33
2.5.2 Livre ou chapitre de livre disponible en ligne et en version imprimée	34
2.5.2.1 Reproduction exacte d'un ouvrage imprimé (fac-similé numérique)	34
2.5.2.2 Version numérique d'un livre ou d'une section de livre déjà paru	35
2.5.3 Livre déjà paru disponible sur CD-ROM ou DVD-ROM	35
2.6 Scénario disponible en ligne	36
2.7 Site Internet (général)	36

2.8 Document accessible depuis un CD-ROM / DVD-ROM / Blu-Ray	37
2.8.1 Fiction hypertextuelle, document interactif ou multimédia	37
2.8.2 Document disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film	38
2.8.2.1 Article disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film	38
2.8.2.2 Scénario disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film	38
2.8.2.3 Autres types de documents disponibles sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film (commentaire, annotation, etc.)	39
2.9 Liste de diffusion, groupe de discussion ou forum électronique	39
2.10 Courrier électronique	40
2.11 Émission de télévision ou de radio disponible en ligne	40
2.12 Ouvrage de référence électronique	41
3. Autres types de documents	42
3.1 Microforme	42
3.2 Film (tous supports)	43
3.2.1 Principes généraux	43
3.2.2 Filmographie	43
3.3 Émission de télévision ou de radio	44
3.4 Œuvre d'art (peinture, photographie, installation, etc.)	45
3.4.1 Principes généraux	45
3.4.2 Nom de l'artiste	46
3.4.3 Année de création	46
3.4.4 Titre de l'œuvre	47
3.4.4.1 Principes généraux	47
3.4.4.2 Œuvre sans titre	47
3.4.4.3 Œuvre ancienne au titre attribué	48
3.4.4.4 Série, cycle	48
3.4.5 Type d'œuvre (format particulier)	49
3.4.6 Matériau et support	49
3.4.7 Dimension	50
3.4.8 Collection et fonds	51

3.4.9 Localisation de l'œuvre (musée, site, collection privée)	51
3.4.10 Œuvre de grande diffusion (imprimé, gravure, affiche, etc.)	52
3.5 Jeu vidéo	55
3.5.1 Principes généraux	55
3.5.2 Jeu vidéo en ligne	56
4. Citation dans le corps du texte	56
4.1 Principes généraux	56
4.2 Auteurs portant le même nom de famille	57
4.3 Même auteur, même année de publication	57
4.4 Collectivité comme auteur	58
4.5 Auteur manquant	58
4.6 Année de première publication / année manquante ou incertaine	58
4.7 Pagination manquante	59
4.8 Article de journal	59
4.9 Ouvrage de référence (encyclopédie, dictionnaire)	59
4.10 Citation d'une citation	60
4.11 Lettre / correspondance	60
4.11.1 Lettre non publiée	60
4.11.2 Lettre personnelle adressée à l'auteur	60
4.11.3 Lettre publiée	61
4.12 Ouvrage classique ou texte sacré	61
4.12.1 Bible, Coran et textes sacrés	61
4.12.2 Texte classique grec ou latin	62
4.12.3 Poésie et théâtre classique	62
4.13 Document électronique	63
4.13.1 Principes généraux	63
4.13.2 Encyclopédie ou dictionnaire en ligne	63
4.13.3 Document disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film	64
4.13.4 Autres documents en ligne qui n'apparaissent pas en bibliographie	64

4.14 Film (tous supports)	66
4.14.1 Principes généraux	66
4.14.2 Série, franchise	67
4.15 Émission de télévision ou de radio	67
4.16 Œuvre d'art (peinture, photographie, sculpture, installation, etc.)	68
4.16.1 Principes généraux	68
4.16.2 Titre de l'œuvre	69
4.16.3 Type d'œuvre et matériau	70
4.16.4 Dimension	71
4.16.5 Collection ou fonds	71
4.16.6 Localisation de l'œuvre (musée, site, collection privée)	71
4.16.7 Année de création	72
4.17 Jeu vidéo	72
4.17.1 Principes généraux	72
4.17.2 Séries, franchise	73
5. Présentation générale de la bibliographie	74
5.1 Principes généraux	74
5.2 Même auteur, même année de publication	74
5.3 Division de la bibliographie en sections distinctes	75
6. Guide de rédaction	77
6.1 Mise en page générale	77
6.2 Guillemets	77
6.3 Citations	78
6.3.1 Principes généraux	78
6.3.2 Citation en langue étrangère	78
6.3.3 Citation longue	79
6.3.4 Suppression de termes dans la citation	80
6.3.5 Ajout ou modification dans la citation	80
6.3.6 Insister sur une portion de la citation	81
6.4 Épigraphe (exergue)	81
6.5 Appel de note et note de contenu	82

6.6 Mot ou expression en langue étrangère	83
6.7 Espacement avant et après les signes de ponctuation	84
6.8 Chiffre, adjectif numéral et date	84
6.8.1 Principes généraux	84
6.8.2 Nombre ordinal	86
6.8.3 Date	86
6.8.4 Mesure	86
6.8.5 Heure / Durée	87
6.9 Illustration et légende	88
6.10 Liste d'illustrations	90
6.11 Tableau / graphique	90
 ANNEXE : Tableau résumé	 93

## Introduction au protocole bibliographique

Le protocole bibliographique proposé ici s'adresse aux professeurs et aux étudiants de la section cinéma et jeu vidéo de l'Université de Montréal. Il a pour but d'instaurer un modèle de citation stable et uniforme, adapté à une multitude de documents. La prolifération des différents types de sources, notamment sur support numérique, ainsi que la diversité croissante des styles bibliographiques, a incité la direction à établir un protocole bibliographique commun, qui soit adopté par l'ensemble du secteur. Instauré en 2006 avec la création du cours CIN1104 – Culture et documentation du cinéma, ce protocole est présenté à tous les étudiants de la section cinéma et jeu vidéo et a pour objectif d'éliminer toute confusion en ce qui a trait à la citation des sources.

Le modèle bibliographique présenté ici est largement inspiré du style Chicago de type « auteur-date » – tel que présenté dans la seizième édition du *Chicago manual of style* – qui prévaut de plus en plus dans les milieux de l'édition. Il s'agit également, à quelques remaniements près, du style adopté par la Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal et par les établissements du réseau de l'Université du Québec. Traditionnellement, le style « auteur-date » était l'apanage des revues de sciences pures et appliquées, tandis que le style classique « auteur-titre » (également appelé *humanities style*) restait solidement implanté dans les sciences humaines. La tendance, toutefois, est au changement, et le style « auteur-date » s'impose de plus en plus dans la plupart des disciplines académiques. C'est pourquoi il nous semble à propos de faire le saut dans cette direction. D'ailleurs, après une certaine résistance à l'endroit du modèle « auteur-date », devenu la norme dans les publications scientifiques anglophones, de nombreux éditeurs français (Seuil, Nathan, La Découverte, etc.) emboîtent désormais le pas et adoptent ce style bibliographique. Une plus grande fluidité de lecture et l'abolition des notes de bas de page sont les deux raisons principales qui justifient ce choix. En effet, ce style a l'avantage de faciliter la lecture et d'éviter de perpétuels allers-retours avec le bas de page ou la fin de l'ouvrage, en intégrant la référence directement dans le corps du texte. Cependant, puisqu'il s'agit d'un style issu des milieux universitaires anglo-saxons, certains aspects ont été modifiés afin qu'il coïncide davantage avec la tradition éditoriale francophone. Ces modifications sont conformes à la deuxième édition du *Guide du rédacteur* publié par le ministère canadien des Travaux publics. En outre, nous avons tenté de simplifier au maximum ce style bibliographique afin de rendre le processus de citation le plus souple et le plus rapide possible. Seules apparaissent les informations nécessaires à l'identification et à la localisation des sources.

Bien évidemment, aucun modèle n'est parfait et ne peut prétendre à l'infailibilité. Même les protocoles les plus rigoureux, tels que Chicago, Harvard ou Oxford, sont régulièrement révisés, modifiés, peaufinés. Par ailleurs, certaines sources présentent des particularités, des omissions ou des inadéquations qu'il est difficile de prendre en compte dans un modèle standardisé. Néanmoins, nous avons tenté de couvrir de manière concise les principaux types de documents ainsi que la plupart des particularismes bibliographiques que le chercheur ou l'étudiant est à même de rencontrer. Nous espérons que ce protocole saura répondre aux besoins de chacun.

## Citer ses sources. Quand et pourquoi?

Tout travail universitaire s'appuie sur un certain nombre de sources documentaires, qu'il s'agisse de livres, d'articles, d'enregistrements audiovisuels, etc. Il est primordial, à cet égard, que l'auteur fasse valoir l'apport de ces sources sur sa propre réflexion en citant chacun des documents utilisés. Cela permet non seulement au lecteur de retrouver facilement la source s'il souhaite la consulter, mais aussi de donner crédit aux auteurs dont les travaux ont nourri l'argumentation du texte. Ne pas mentionner ses sources est un manquement grave à l'éthique universitaire et aux fondements de la propriété intellectuelle.

On se doit de citer chaque fois :

- que l'on utilise mot pour mot un passage, une phrase ou une partie de phrase issue d'une source extérieure;
- que l'on s'appuie sur les données, les résultats ou les statistiques provenant d'une source extérieure;
- que l'on résume ou paraphrase une idée, un concept ou un passage provenant d'un autre texte;
- que l'on traduit un passage tiré d'un texte en langue étrangère.

De façon générale, dès qu'une source extérieure contribue à l'argumentation d'un texte, l'auteur se doit de la mentionner. Dans le doute, il est toujours préférable de citer.

## Description du protocole

Le style « auteur-date » détaillé ici procède en deux temps. Il est d'abord composé de brèves références, placées entre parenthèses, dans le corps même du texte. Celles-ci renvoient ensuite à la bibliographie placée en fin de texte, où le lecteur trouvera les références complètes des documents cités. Les notices bibliographiques et les références abrégées au sein du texte seront donc développées séparément dans ce mode d'emploi. Il est à noter que, contrairement à certains systèmes en vigueur, il n'y a pas de distinction entre « liste des références » et « bibliographie » dans ce protocole.

Ce mode d'emploi est accompagné d'un tableau résumé qui se trouve à la fin du présent manuel. Il est nécessaire de prendre connaissance des informations rassemblées ici afin de faire un usage éclairé du tableau. Les trois premières sections s'attardent sur la rédaction des références complètes placées en bibliographie et, plus particulièrement, sur la façon de traiter chacune des données bibliographiques (auteur, titre, année de publication, etc.). Les cas particuliers et les exceptions, qui foisonnent dans le monde de l'édition, y sont également abordés. La quatrième section, quant à elle, se penche sur les références placées entre parenthèses dans le corps du texte. Enfin, les deux dernières sections abordent diverses questions relatives à la mise en forme de la bibliographie, à la rédaction et à la mise en page d'un texte.

Pour éviter toute confusion, un système de notation précis est utilisé. Les données bibliographiques, c'est-à-dire toutes les informations nécessaires à l'identification d'une source,

sont indiquées entre des barres verticales ( | ). Une donnée écrite en italique (ex. : |*Titre*|) signifie que ladite donnée doit être inscrite en italique dans la notice bibliographique. Tout texte qui n'est pas indiqué entre des barres verticales (ex. : (dir.), tomes, etc.) doit apparaître tel quel dans la notice. Il s'agit d'éléments nécessaires au déchiffrement d'une référence bibliographique. Les mentions en caractère gras (ex. : **ou**) sont, quant à elles, des informations complémentaires à l'intention de l'utilisateur de ce protocole et ne doivent pas apparaître dans la référence. Enfin, l'astérisque (\*) signifie que la donnée qui suit est facultative et qu'elle devrait être ajoutée seulement si elle est nécessaire à l'identification d'une source ou si elle est pertinente par rapport au contenu du texte (il peut être pertinent, par exemple, de mentionner l'année de première publication d'un ouvrage, même si cette information n'est généralement pas indiquée dans les notices bibliographiques).

### Codes utilisés :

- Barres verticales ( | ) : utilisées pour délimiter les informations bibliographiques (ex. : |Éditeur|) que l'utilisateur doit repérer dans la source qu'il souhaite citer.
- Astérisque (\*) : précède une information bibliographique superflue, qui ne doit être mentionnée que si elle est nécessaire à l'identification de la source ou pertinente quant au propos du texte.
- *Texte en italique* : indique que la donnée bibliographique doit être écrite en italique.
- Texte en caractères romains, non délimité par des barres verticales : information qui doit apparaître telle quelle dans la référence (ex. : tomes).
- **Texte en caractère gras** : information à l'intention de l'utilisateur qui ne doit pas apparaître dans la référence (ex : **ou**).

### Abréviations

Seules les abréviations suivantes sont utilisées dans ce protocole bibliographique :

coll. : collection	exp. : expansion	s.d. : sans date
(comp.) : compilé par	<i>ibid.</i> : au même endroit	s.é. : sans éditeur
(dir.) : sous la direction de	n <sup>o</sup> / n <sup>os</sup> : numéro / numéros	s.l. : sans lieu
éd. : édition	p. : page(s)	s.l.n.é. : sans lieu ni éditeur
env. : environ	réal. : réalisateur	s.p. : sans pagination
<i>et al.</i> : et les autres	sc. : scénariste	vol. : volume

Les mentions telles que « traduit par », « réuni par », « édition revue et augmentée », « tome », etc., sont écrites dans leur intégralité. L'abréviation « p. », quant à elle, est utilisée nonobstant le nombre de pages citées (l'abréviation « pp. » n'est pas utilisée). Par ailleurs, l'utilisation d'abréviations latines a été réduite au strict minimum. Les termes « voir » et « dans », par exemple, sont préférés aux termes latins (« *cf.* » et « *in* »), tandis que l'abréviation *sq.* (« et suivantes ») est remplacée par une pagination exacte. Les abréviations latines *idem* / *id.* (« même personne ») et *op. cit.* (« dans l'ouvrage cité ») sont également absentes de ce protocole.

## Modèles généraux

Certaines informations doivent impérativement figurer dans la notice bibliographique. Ces données sont, pour une monographie : le nom de l'auteur ou du responsable de l'édition, l'année de parution, le titre du document, la ville d'édition et l'éditeur. Dans le cas d'une section d'ouvrage on indique, par ailleurs, la pagination (première et dernière page de ladite section). Pour un article de revue, la ville et l'éditeur ne sont pas indiqués, mais on doit en revanche spécifier le volume et le numéro de la revue, de même que la pagination. Dans ce protocole, les différentes données bibliographiques sont presque toujours séparées par un point. Pour les références à des monographies, seuls la ville d'édition et l'éditeur sont séparés d'un deux-points (:). Pour un périodique, le nom de la revue, le volume, le numéro et la pagination sont séparés d'une virgule. Pour tous les documents non imprimés, la nature du support (microforme, CD-ROM, etc.) doit par ailleurs être mentionnée.

Voici les modèles de base pour les trois principaux types de documents imprimés :

### Monographie

[Nom], [Prénom]. \*[[Année de publication originale]] [Année]. « *Titre du livre* ». [Nb de tomes] tomes **ou** Tome [n° du tome] : *Titre du tome*. \*|n° de l'édition| éd. \*Traduit par [Nom du traducteur]. \*Coll. « [Nom de la collection] ». |Ville| : |Éditeur|.

### Chapitre ou section de livre

[Nom], [Prénom]. \*[[Année de publication originale]] [Année]. « |Titre de l'article ou de la section| ». Dans [Nom du responsable] (dir.), *Titre de l'ouvrage*, p. |pagination|. \*|n° de l'édition| éd. \*Traduit par [Nom du traducteur]. \*Coll. « [Nom de la collection] ». |Ville| : |Éditeur|.

### Article de revue

[Nom], [Prénom]. \*[[Année de publication originale]] [Année]. « |Titre de l'article| ». *Nom de la revue*, vol. |volume|, n° |numéro| (|mois ou saison de parution|), p. |pagination|.

## 1. Données bibliographiques : documents imprimés

Cette section décrit la façon de traiter chacune des données que l'on retrouve dans une notice bibliographique.

### 1.1 Nom / Prénom (auteur, collaborateur, responsable de publication, etc.)

#### 1.1.1 Principes généraux

Différents noms peuvent apparaître dans une notice bibliographique : nom de l'auteur, du responsable de publication, du collaborateur, du compilateur, etc. Le nom de l'auteur principal (ou des auteurs principaux) apparaît toujours en premier dans la notice. Certaines règles générales s'appliquent concernant les noms :

- L'inversion Nom / Prénom ne s'applique qu'au premier auteur mentionné dans la notice bibliographique.
- Le premier prénom est toujours suivi d'une virgule lorsqu'il y a plusieurs auteurs, même si ce prénom est suivi de « et » (dans le cas de deux auteurs).
- Les noms de famille ne sont jamais écrits en lettres majuscules.
- En bibliographie, le nom de chaque intervenant doit être indiqué (on n'utilise jamais l'abréviation *et al.* en bibliographie) et être écrit en entier (prénom, second prénom, nom de famille) ou du moins tel qu'il apparaît dans la source citée. Ainsi, on écrira Robert C. Allen mais non pas Elizabeth H. Freydborg, puisqu'elle signe sous le nom d'Elizabeth Hardley Freydborg.

NOTE : dans le système de notation utilisé ici, l'information |Prénom| est indiquée uniquement lorsqu'il y a inversion Nom / Prénom, c'est-à-dire pour l'auteur principal (ou premier auteur), en début de référence. L'information |Nom 2|, par exemple, renvoie au nom du second auteur et doit être écrit en entier, dans l'ordre habituel (Prénom Nom).

#### 1.1.2 Les différents types d'intervenants

À l'exception de l'auteur principal, le nom de tout intervenant qui apparaît dans une notice bibliographique doit être précédé ou suivi de sa fonction. S'il s'agit du nom principal qui sert à identifier la source en début de référence, la fonction de l'intervenant sera placée entre parenthèses, directement après son prénom. S'il s'agit plutôt d'un intervenant secondaire, son nom sera précédé d'une courte mention indiquant son rôle. Les mentions suivantes sont utilisées selon le type d'intervenant :

- Auteur principal : aucune mention.
- Collaborateur : « avec la collaboration de ». Le nom du collaborateur se place toujours après celui de l'auteur principal et avant l'année de publication.
- Responsable de publication (ouvrage collectif) : « (dir.) ».

- Responsable de réédition / Compilateur (réédition d'un texte antérieur dans une édition remaniée, anthologie de textes d'un auteur unique)\* : « Édition établie par », « Édition réunie par », « Édition réunie et présentée par », selon les cas.
- Compilateur (anthologie, bibliographie, filmographie, index, etc.) : (comp.) placé après le nom ou « Compilé par », placé avant le nom, selon les cas (voir 1.1.3.4). La mention « Réuni par » est également tolérée si elle apparaît telle quelle sur la couverture de l'ouvrage. Par souci d'uniformisation, il est toutefois préférable d'utiliser la mention « Compilé par ».
- Traducteur\* : « Traduit par ».
- Annotateur / Commentateur\* : « Édition annotée par », « Édition commentée par ».

\* Ces intervenants n'apparaissent jamais seuls dans une notice bibliographique et ne peuvent jamais servir à identifier la source. Ils sont toujours accompagnés du nom de l'auteur ou du responsable de publication. Voir la suite de cette section pour des exemples.

Ex. : Migozzi, Jacques (dir.). 2000. *De l'écrit à l'écran : littératures populaires, mutations génériques, mutations médiatiques*. Limoges : PULIM.

Ex. : Janicot, Christian (comp.). 1995. *Anthologie du cinéma invisible : 100 scénarios pour 100 ans de cinéma*. Paris : Jean-Michel Place; Arte Éditions.

### 1.1.3 Référence à intervenants multiples

#### 1.1.3.1 Référence à plusieurs auteurs ou responsables de publication

Tous les auteurs et tous les responsables de publication d'un ouvrage doivent être indiqués en bibliographie. Il est important ici de distinguer les auteurs principaux des collaborateurs (voir plus bas). Les auteurs doivent apparaître selon l'ordre alphabétique de leur nom de famille, même si ce n'est pas le cas sur la couverture de l'ouvrage. Une référence à deux auteurs où l'on voudrait mentionner le nom du traducteur s'écrirait donc ainsi : [Nom], [Prénom], et [Nom 2]. [Année]. *Titre*. \*Traduit par [Nom du traducteur]. [Ville] : [Éditeur].

Ex. : Adorno, Theodor W., et Max Horkheimer. 1984. *Dialectique de la raison*. Traduit par Éliane Kaufholz. Paris : Gallimard.

Ex. : Dionne, Claude, Silvestra Mariniello et Walter Moser (dir.). 1996. *Recyclages. Économies de l'appropriation culturelle*. Montréal : Éditions Balzac.

#### 1.1.3.2 Chapitre ou section dans un ouvrage collectif

Lorsqu'on cite un chapitre ou une section provenant d'un ouvrage collectif, on doit indiquer et l'auteur de l'article et le responsable de publication. Le nom de l'auteur apparaît toujours en premier tandis que le nom du responsable de publication suit la préposition « Dans », servant à introduire le nom de l'ouvrage. Le nom du ou des responsables de publication est toujours suivi de l'abréviation « (dir.) ».

Ex. : McMahan, Alison. 2003. « Immersion, engagement, and presence: A method for analyzing 3-D video games ». Dans Bernard Perron et Mark J.P. Wolf (dir.), *The video game theory reader*, p. 67-86. New York : Routledge.

Il est à noter que la pagination, dans ce cas-ci, est indiquée immédiatement après le titre de l'ouvrage et non pas en fin de référence.

### 1.1.3.3 Référence avec auteur(s) et collaborateur(s)

Si un ou des collaborateurs ont participé à la rédaction du texte, il faut d'abord écrire le nom des auteurs (en ordre alphabétique), puis ceux des collaborateurs (également en ordre alphabétique). On introduit les collaborateurs avec la mention « avec la collaboration de ».

Ex. : Spencer, Michael, avec la collaboration de Suzan Ayscough. 2003. *Hollywood à Montréal : naissance et développement de l'industrie du film à Montréal*. Montréal : Trait d'Union.

Ex. : Ciment, Michel, et Jacques Zimmer, avec la collaboration de Claude Gauteur et Dominique Rabourdin (dir.). 1997. *La critique de cinéma en France : histoire, anthologie, dictionnaire*. Paris : Ramsay.

### 1.1.3.4 Réédition / Anthologie avec responsable(s) de publication ou compilateur(s)

S'il s'agit d'une anthologie thématique réunissant des textes d'auteurs différents, c'est le nom du responsable de publication ou du compilateur qui doit apparaître dans la notice. Si la mention « sous la direction de » apparaît sur la couverture de l'ouvrage, on utilisera préférentiellement la mention (dir.) plutôt que (comp.).

Ex. : Prieur, Jérôme (comp.). 1993. *Le spectateur nocturne. Les écrivains au cinéma : une anthologie*. Paris : Cahiers du Cinéma; Éditions de l'Étoile.

Dans le cas d'une réédition d'un texte antérieur ou d'une anthologie ayant un auteur unique, c'est le nom de l'auteur qui prime sur celui du responsable de publication ou du compilateur. On indique après le titre la fonction et le nom du responsable de la réédition. La fonction exacte de l'intervenant (« compilé par », « édition annotée par », etc.) est généralement indiquée sur la couverture ou la page de titre. En anglais, on utilise généralement la mention « edited by » pour référer au compilateur d'une anthologie (ou, plus rarement, « edition established by », « compiled by » ou « selected by »). Bien que la traduction française la plus fidèle de « edited by » soit « sous la direction de », il est préférable d'utiliser « compilé par », qui exprime avec plus de justesse le rôle de l'intervenant.

Ex. : Urban, Charles. 1999. *A Yank in Britain: The lost memoirs of Charles Urban, film pioneer*. Compilé par Luke McKernan. Hastings : The Projection Box.

Ex. : Léger, Fernand. 1997. *Fonctions de la peinture*. Édition établie, présentée et annotée par Sylvie Forestier. Paris : Gallimard.

### 1.1.4 Organisme ou collectivité comme auteur

Il arrive parfois qu'un ouvrage soit signé non pas par un individu, mais par un organisme, une corporation, un groupe de recherche, etc. Dans ce cas, c'est le nom de l'organisme qui doit être indiqué comme auteur. Si le nom de l'auteur est identique au nom de l'éditeur, il faut alors écrire deux fois l'information. Il faut toujours écrire le nom complet de l'organisme ou de la collectivité qui est responsable de la publication et non pas son acronyme. Les catalogues d'exposition et les publications gouvernementales, qui ont fréquemment pour auteur un organisme, sont décrits dans les sections 1.10.3 et 1.10.6 ci-dessous.

Ex. : Workers of the writer's program of the Work Projects Administration of the city of New York (dir.). 1985. *The film index: A bibliography*. 3 tomes. White Plains : Kraus International Publications.

Ex. : Warner Brothers. 2005. *Draw the Looney Tunes: The Warner Bros. character design manual*. San Francisco : Chronicle Books.

Ex. : Cinémathèque québécoise. 1970. *Catalogue des films / Film catalogue*. Montréal : Cinémathèque québécoise.

### 1.1.5 Auteur manquant ou incertain

Si une source n'a pas d'auteur, il faut commencer la référence directement avec le nom de l'ouvrage ou de l'article, suivi de sa date de publication. C'est alors la première lettre du titre qui détermine la position de la référence en bibliographie. Si le document est anonyme mais que l'auteur a pu être déterminé avec exactitude, on peut écrire le nom entre crochets. Si toutefois un texte a été attribué à un auteur sans qu'on puisse l'identifier avec certitude, il faut ajouter un point d'interrogation après le nom indiqué entre crochets. Voir également la section 4.5.

Ex. : *Les techniques de diffusion dans la civilisation : presse, radio, cinéma, télévision*. 1955. Lyon : Chronique sociale de France.

Ex. : « Wild West Pictures ». 1918. *Moving Picture World*, vol. 4, n° 46 (novembre), p. 6.

Ex. : [Richardson, Frank Herbert]. 1931. « Sound projection ». *Motion Picture Herald*, n° 17 (janvier), p. 65.

Ex. : [D'Argens, Boyer?]. [1748] 2000. *Thérèse philosophe*. Paris : Libro.

## 1.2 Année / Année de publication originale / Date de parution

### 1.2.1 Principes généraux

L'information [Année] indique l'année de publication de l'ouvrage et apparaît toujours après le nom de l'auteur. L'année de publication originale, lorsqu'elle diffère de l'année de publication de l'ouvrage consulté, ne doit être indiquée que si l'information est jugée pertinente. Dans ce cas, elle est placée entre crochets, juste avant la date de publication de l'ouvrage. On utilise généralement cette méthode quand il faut citer un texte qui a été reproduit postérieurement dans un autre ouvrage (voir section 1.10.7). Il faut toujours citer l'année de parution de l'édition consultée, même si elle existe en plusieurs éditions.

Ex. : Munsterberg, Hugo. [1916] 1970. *The film: A psychological study*. New York : Dover Publications.

## 1.2.2 Date de parution d'un périodique

### 1.2.2.1 Journal / Quotidien (voir aussi section 1.10.1)

Pour un journal ou un quotidien, l'année de parution apparaît au même endroit que dans une monographie, soit après le nom de l'auteur. La date exacte de parution (jour, mois) est indiquée quant à elle après le nom du journal.

Ex. : Belson, Ken. 2006. « Hunting a new star as DVD sales slow ». *New York Times*, 24 juin, p. 7.

Ex. : Baillargeon, Stéphane. 2007. « Un peuple d'ados attardés? Les téléfictions reflètent-elles la nouvelle réalité québécoise? ». *Le Devoir*, 27-28 janvier, p. A1+.

### 1.2.2.2 Revue / Magazine

Dans le cas d'une revue ou d'un magazine, l'année de publication est habituellement accompagnée d'une information supplémentaire visant à préciser la date de parution. Les revues utilisent divers termes pour distinguer chaque numéro, en fonction de la fréquence de publication (mois, semestre, saison, etc.). Cette information doit apparaître entre parenthèses, après la désignation de la livraison et avant la pagination. Pour une revue en langue étrangère, il faut traduire le terme utilisé (« hiver » pour « winter », « août » pour « August »). L'année, quant à elle, est indiquée après le nom de l'auteur, comme dans le cas d'une monographie.

Ex. : Brakhage, Stan. 2005. « On Canadian painting and cinema ». *Canadian Journal of Film Studies*, vol. 14, n° 1 (printemps), p. 84-101.

Ex. : Comolli, Jean-Louis. 1971. « Technique et idéologie : la profondeur de champ primitive ». *Cahiers du cinéma*, n° 233 (novembre), p. 40-45.

Certaines revues ou certains magazines n'indiquent aucun numéro de livraison mais ont plutôt recours à la date de parution du numéro. Dans ce cas, il faut indiquer le jour et le mois de parution après le titre de la revue, sans toutefois placer cette information entre parenthèses.

Ex. : Denby, David. 2007. « Do no harm : *Sicko* and *Evening* ». *The New Yorker*, 2 juillet, p. 84-85.

## 1.2.3 Année / Date manquante ou incertaine

Si une référence n'est pas datée, on doit écrire « S.d. » (pour « sans date ») après le nom de l'auteur. Si des recherches ont permis de déterminer avec *exactitude* la date de la référence, on peut l'indiquer entre crochets. Si l'année de parution a été déterminée avec plus ou moins d'exactitude, on peut également l'indiquer, mais en ajoutant l'abréviation « Env. » devant l'année. Voir également 4.6.

Ex. : Hémardinquer, Pierre. S.d. *Les nouveaux procédés magnétiques et la sonorisation des films réduits*. Paris : Librairie de la Radio.

Ex. : Bluestone, George. [1957]. *Novels into film*. Berkeley : University of California.

Ex. : Tcherkassov, Nicolai. [Env. 1957]. *Notes d'un acteur soviétique*. Moscou : Éditions en langues étrangères.

### 1.3 Titre (livre, article, chapitre, revue)

(Sur la façon de citer le titre de certains documents particuliers, veuillez vous référer à la section 1.10 ci-dessous).

#### 1.3.1 Principes généraux

Le titre d'une référence suit directement l'année de publication. Que ce soit un livre, un article, un chapitre, etc., le titre doit toujours apparaître en entier, avec son sous-titre. Les titres de monographie, de volume et de revue sont toujours écrits en italique, tandis que les titres d'article, de chapitre ou de thèse sont écrits en caractères romains et mis entre guillemets. Le titre d'un article ou d'un chapitre (entre guillemets) précède toujours le nom de la revue ou de la monographie (en italique) dans lequel il apparaît. Dans le cas d'un chapitre de livre ou d'une section dans un ouvrage collectif, le titre de la monographie est précédé de la mention « Dans » et du nom du responsable de publication :

[Nom], [Prénom]. [Année]. « [Titre de l'article ou de la section] ». Dans [Nom du responsable] (dir.), *[Titre de l'ouvrage]*, p. [pagination]. [Ville] : [Éditeur].

#### 1.3.2 Traitement des majuscules dans le titre

De façon générale, seul le premier mot du titre prend une majuscule, quelle que soit la nature de ce mot (article, adjectif, nom, etc.). Le sous-titre (après le deux-points) ne prend pas de majuscule en français. Le traitement des majuscules diffère toutefois pour les titres de périodiques et pour les titres en anglais (voir sections 1.3.3 et 1.3.4).

Ex. : Odin, Roger. 1990. *Cinéma et production de sens*. Paris : Armand Colin.

Ex. : Carou, Alain. 2002. *Le cinéma français et les écrivains : histoire d'une rencontre, 1906-1914*. Paris : Écoles nationale des chartes.

Ex. : Hamon, Philippe. 1992. « Images à lire et images à voir : images américaines et crise de l'image au 19<sup>e</sup> siècle (1850-1880) ». Dans Stéphane Michaud, Jean-Yves Mollier et Nicolas Savy (dir.), *Usages de l'image au 19<sup>e</sup> siècle*, p. 235-246. Paris : Éditions Créaphis.

#### 1.3.3 Titre de périodique (en français)

(Voir également section 1.10.1 pour le traitement bibliographique des quotidiens)

Le titre d'un périodique n'est pas traité de la même façon que les titres de monographie. Si le titre du périodique est composé *uniquement* d'un nom et d'un adjectif antéposé (précédant

immédiatement le nom), il faut mettre une majuscule à chacun des deux mots. On écrira ainsi *Jeune Cinéma*, mais *Nouveau cinéma canadien* (le titre contient un adjectif antéposé mais comprend plus de deux mots). Enfin, quand le titre d'un périodique débute par un nom composé, seul le premier terme doit être en majuscule, sauf si le titre se résume à ce seul nom composé. Chacun des deux termes prendra alors une majuscule : on écrira donc *France-Observateur*, mais *Avant-scène du cinéma*.

Par ailleurs, lorsqu'un titre de périodique débute par un article défini (*Le, La, Les, L'*), celui-ci ne doit pas apparaître dans la notice bibliographique, sauf si le titre est composé uniquement d'un article et d'un mot. On écrira ainsi *Cahiers du cinéma* (même si le nom complet est *Les cahiers du cinéma*), mais *Le Cinéma* (puisque le titre de la revue n'est composé que d'un seul nom). Dans pareil cas, le mot suivant l'article s'écrit toujours avec une lettre majuscule. Les articles indéfinis (*Un, Une, Des, D'*), quant à eux, sont toujours conservés dans la notice (et servent ainsi à déterminer l'emplacement de la source en bibliographie).

Ex. : Soula, Claude. 2007. « Les vagabondages du box-office ». *Nouvel Observateur*, n° 2230 (2 août), p. 34-37.

Ex. : Dort, Bernard. 1965. « Godard ou le romantisme abusif ». *Temps modernes*, n° 235 (décembre), p. 1119.

Ex. : Saint-Hilaire, Mélanie. 2006. « ONF : Le gardien du cinéma change de peau ». *L'Actualité*, vol. 31, n° 12 (août), p. 64-65.

Ex. : Gagnon, Francine. 1989. « L.-E. Ouimet : le pionnier du cinéma canadien ». *Vidéo-Presse*, vol. 18, n° 9 (mai), p. 26-29.

Ex. : Bonitzer, Pascal. 1982. « Une épopée de la dissidence ». *Cahiers du cinéma*, n° 331 (janvier), p. 44-46.

### 1.3.4 Titre en langue anglaise

#### 1.3.4.1 Titre de monographie en anglais

Quand le titre d'une monographie est en anglais, on utilise, dans la notice bibliographique, les abréviations et expressions françaises (« dir. » au lieu de « ed. » par exemple), ainsi que les guillemets francophones (et non pas “ ”). Les guillemets anglais sont uniquement utilisés quand un passage au sein du titre est lui-même entre guillemets (voir section 1.3.7).

De manière générale, l'emploi des majuscules dans une référence anglaise respecte les mêmes règles qu'en français, à l'exception du premier mot du sous-titre (après le deux-points), qui doit automatiquement prendre une majuscule. Tout autre mot contenu dans le titre, à moins qu'il ne prenne naturellement une majuscule (nom propre par exemple), commencera par une lettre minuscule. Cette règle concerne tous les types de documents rédigés en anglais, à l'exception des périodiques (voir ci-dessous). Ce protocole se distingue donc du modèle anglophone traditionnel (qui préconise l'emploi d'une majuscule pour tous les mots ou presque), modèle que suivent généralement les éditeurs francophones quand vient le temps de citer une source anglaise. Cette pratique, toutefois, est mise de côté dans plusieurs manuels de style, américains ou autres, qui tendent vers une simplification des règles bibliographiques. Il apparaît adéquat, dans ce protocole, de suivre cette tendance, qui a d'ailleurs l'avantage de respecter le modèle francophone. Si on préfère néanmoins utiliser le modèle classique

anglophone, c'est-à-dire en mettant une majuscule aux noms communs du titre, il faut le respecter scrupuleusement et faire preuve de constance tout au long du texte.

Ex. : Polan, Dana B. 1987. « Daffy Duck and Bertolt Brecht: Towards a politics of self-reflexive cinema? ». Dans Donald Lazere (dir.), *American media and mass culture*, p. 345-356. Berkeley : University of California Press.

#### 1.3.4.2 Titre de périodique en anglais

Les titres de périodique (revues, magazines, journaux) nécessitent, quant à eux, un traitement particulier. Chaque mot doit en effet commencer par une majuscule, sauf pour les termes suivants qui doivent prendre une minuscule (à moins bien sûr qu'ils ne débutent le titre ou le sous-titre) :

- les articles *the, a, an*
- les conjonctions *and, but, for, or, nor*
- les mots *to* et *as*
- les prépositions (*at, by, from, in, into, of, with, under, after, etc.*), nonobstant leur longueur, sauf dans le cas de prépositions adverbiales ou adjectivales (pour plus d'informations se référer à la section 8.167 de la 15<sup>e</sup> édition du *Chicago manual of style*).

Dans le doute, il suffit d'imiter la façon dont le titre du périodique est écrit dans la notice du copyright. Il ne faut surtout pas confondre le *titre d'un périodique* avec le *titre d'un article de périodique*, dans lequel les mots du titre ne prennent pas de majuscule.

Ex. : Cunningham, Stuart. 1986. « The text in film history ». *Australian Journal of Screen Theory*, n° 17-18 (automne), p. 34-48.

Ex. : Chung, Hye Seung. 2005. « Hollywood goes to Korea: Biopic politics and Douglas Sirk's *Battle hymn* (1957) ». *Historical Journal of Film, Radio and Television*, vol. 25, n° 1 (mars), p. 51-80.

Comme c'est le cas en français, si le titre d'un périodique commence par l'article défini « *The* », on doit le supprimer de la notice, sauf si le titre n'est composé que d'un seul mot après l'article. Ainsi, on écrira *Velvet Light Trap*, même si le nom qui apparaît en couverture est *The Velvet Light Trap*. En revanche, on écrira *The Economist*, puisque le titre n'est composé que d'un seul mot. Il est à noter que les noms composés sont considérés ici comme un seul mot (il faut donc écrire *The New Yorker*, non pas *New Yorker*).

Ex. : White, Jerry. 2005. « Frozen but almost in motion: Arctic film, video and broadcast ». *Velvet Light Trap*, n° 55 (printemps), p. 52-64.

Ex. : « Iranian cinema: How not to be offside ». 2006. *The Economist*, vol. 378 (11 mars), p. 75-76.

#### 1.3.5 Compte rendu

Les comptes rendus, que l'on retrouve généralement dans les périodiques, ont souvent pour seul titre le nom du livre commenté. Dans ce cas, il faut introduire le nom de l'ouvrage commenté par

la mention « Compte rendu de », suivie du titre de l'ouvrage commenté et du nom de son auteur (ou du responsable de publication) :

[Nom], [Prénom]. [Année]. Compte rendu de [Titre de l'ouvrage commenté] de **ou** dirigé par [Nom de l'auteur / responsable de publication de l'ouvrage commenté]. [Titre de la revue], vol. [volume], n° [numéro] ([mois ou saison de parution]), p. [pagination].

Si le compte rendu a un titre qui lui est propre, on doit l'indiquer entre guillemets, de la même façon qu'un article, avant d'indiquer « Compte rendu de ».

Ex. : Solomon, Matthew. 2005. Compte rendu de *Policing cinema: Movies and censorship in early-twentieth-century America* de Lee Grieveson. *Screen*, vol. 46, n° 4 (hiver), p. 521-526.

Ex. : Sorlin, Pierre. 2004. « Notes de lecture ». Compte rendu de *Histoire économique du cinéma français : production et financement, 1940-1959* dirigé par Laurent Creton. *1895*, n° 44 (décembre), p. 115-120.

### 1.3.6 Mémoire et thèse

Le titre d'un mémoire ou d'une thèse est toujours écrit en caractères romains et entre guillemets. Le diplôme postulé, la ville et le nom de l'université doivent également être mentionnés.

Ex. : Aubry, Danielle. 2000. « Le roman-feuilleton et la série télévisée. Pour une rhétorique de la sérialité ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

### 1.3.7 Titre ou citation à l'intérieur d'un titre

Lorsqu'un titre de film ou de livre est mentionné dans le titre d'une monographie (écrit en italique) il faut écrire le titre dudit film ou dudit livre en caractères romains. Si par contre le titre de cette monographie se résume au seul titre d'un film (ou, très rarement, d'un autre livre), il faut alors écrire ce dernier en italique. Si l'on rencontre une situation semblable dans le titre d'un article (lui-même toujours en caractères romains et entre guillemets), le titre du film ou du livre restera en italique.

Ex. : Carringer, Robert L. 1996. *The making of Citizen Kane*. Berkeley : University of California Press.

Ex. : Berthomé, Jean-Pierre, et François Thomas. 1992. *Citizen Kane*. Paris : Flammarion.

Ex. : Bazin, André. 1947. « La technique de *Citizen Kane* ». *Temps modernes*, vol. 2, n° 17, p. 943-949.

Lorsque le titre d'un article mentionne le titre d'un autre article, on placera ce dernier entre des guillemets « anglais » (“ ”). L'emploi de guillemets anglais sert également à délimiter tout ce qui, dans un titre, serait déjà entre guillemets : titre d'article, citation, expression, etc. Enfin, si dans le titre d'un livre on cite un titre d'article (ou toute autre mention entre parenthèses), on gardera les guillemets mais en écrivant tout en italique.

Ex. : Wilson, Nelly. 1998. « Paroles et silences dans “J'accuse!” ». *Cahiers naturalistes*, vol. 44, n° 72 (hiver), p. 65-73.

Ex. : Pagès, Alain. 1991. *Émile Zola, un intellectuel dans l'affaire Dreyfus : histoire de « J'accuse! »*. Paris : Séguier.

Ex. : Gunning, Tom. 1996. « “Now you see it, now you don't” : The temporality of the cinema of attractions ». Dans Richard Abel (dir.), *Silent film*, p. 71-84. Londres : Athlone.

### 1.3.8 Titre en plusieurs langues

Dans le cas d'un ouvrage multilingue, il arrive que le titre apparaisse en plusieurs langues. Il faut alors écrire chacun des titres dans leur langue respective, en conservant l'ordre où ils apparaissent sur l'ouvrage et en les séparant d'une barre oblique (/).

Ex. : Mannoni, Laurent, Donata Pesanti Compagnoni et David Robinson. 1995. *Light and movement: Incunabula of the motion picture / Luce e movimento : incunaboli dell'immagine animata / Lumière et mouvement : incunables de l'image animée*. Pordenone : Le Giornate del Cinema Muto; Cinémathèque Française-Musée du Cinéma; Museo Nazionale del Cinema.

### 1.3.9 Titre manquant

Il est extrêmement rare de rencontrer des documents sans titre aucun. Cela arrive surtout pour les documents manuscrits et les articles issus de périodiques anciens. Dans pareil cas, il faut indiquer, après l'année de publication, la nature du document en question (ex. : manuscrit, lettre ouverte, éditorial, etc.). Cette information est suivie de la mention « sans titre », entre crochets.

Ex. : Smith, Gertrude. 1919. Éditorial [sans titre]. *Moving Picture World*, 21 octobre, p. 14-17.

## 1.4 Tomaison (titre du tome, nombre de tomes, numéro du tome)

### 1.4.1 Principes généraux

Dans ce protocole, le terme « volume » est utilisé uniquement pour les périodiques. Ainsi, on doit utiliser le terme « tome » pour désigner toute monographie parue en plusieurs livraisons. Le nombre de tomes ou le titre d'un tome se place toujours après le titre de l'ouvrage.

### 1.4.2 Ouvrage en plusieurs tomes

Si l'on souhaite citer un titre en plusieurs tomes – et non pas un tome en particulier – il faut indiquer le nombre total de tomes qui composent cet ouvrage. Il est alors nécessaire d'indiquer l'année de parution du premier tome suivie de l'année de parution du dernier tome, de manière à couvrir la période sur laquelle s'est étendue la publication de l'ouvrage. Il est préférable de citer, dans la bibliographie, un tome en particulier plutôt que l'ouvrage en entier (voir ci-dessous).

Ex. : Sadoul, Georges. 1946-1975. *Histoire générale du cinéma*. 6 tomes. Paris : Denoël.

### 1.4.3 Livre faisant partie d'un ouvrage en plusieurs tomes

Si l'on cite un tome spécifique faisant partie d'un ouvrage en plusieurs tomes, il faut alors indiquer le numéro et le titre de ce tome après le titre général de l'ouvrage.

Ex. : Sadoul, Georges. 1948. *Histoire générale du cinéma*. Tome 2 : *Les pionniers du cinéma (de Méliès à Pathé), 1897-1909*. Paris : Denoël.

## 1.5 Édition

### 1.5.1 Principes généraux

Le numéro d'édition est généralement facultatif, mais il peut s'avérer nécessaire de le mentionner lorsque des remaniements considérables ont été effectués au cours des rééditions. Cela est particulièrement vrai pour les ouvrages de référence, les filmographies ou les manuels techniques, lesquels évoluent beaucoup avec le temps. Le numéro de l'édition est placé directement après le titre de l'ouvrage et doit être suivi de l'abréviation « éd. ». Dans le cas d'un ouvrage ayant subi d'importants remaniements lors d'une réédition, on pourra éventuellement ajouter la mention « Éd. revue et augmentée » (ou encore « 3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée »), qui apparaît parfois en page titre. Cela s'applique surtout lorsque l'édition n'est pas numérotée.

Ex. : Ryan, Rod (dir.). 1993. *American cinematographer manual*. 7<sup>e</sup> éd. Hollywood : ASC Holding Corporation.

Ex. : Kracauer, Siegfried. [1947] 2004. *From Caligari to Hitler: A psychological history of the German film*. Éd. revue et augmentée. Princeton : Princeton University Press.

Ex. : Hayward, Suzan. 2003. *Cinema studies. The key concepts*. 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée. New York : Routledge.

### 1.5.2 Cas particuliers

Il arrive parfois qu'un ouvrage fasse l'objet d'une réédition « spéciale » (édition anniversaire ou limitée, par exemple) pouvant contenir des remaniements importants et du matériel inédit. Le caractère distinctif de ces éditions incite parfois les éditeurs à intégrer le numéro ou le « nom » de l'édition dans le titre de l'ouvrage ou sur la page couverture. On peut alors indiquer cette information comme si elle faisait partie intégrante du titre (en italique).

Ex. : Heaviside, Oliver. 1950. *Electromagnetic theory: Complete and unabridged edition*. New York : Dover Publications.

Ex. : Price, Michael H., avec la collaboration de George E. Turner. 2004. *Human monsters. The definitive edition*. Baltimore : Luminary Press.

## 1.6 Nom de la collection

Le nom de la collection (« coll. ») s'écrit entre guillemets et apparaît juste avant la ville d'édition (le nom de collection est toujours la dernière des « données facultatives » à être mentionnée).

Cette information est facultative et ne doit être indiquée que si on le juge pertinent. Généralement, on ne cite que les collections qui possèdent une très grande homogénéité (« Que sais-je? », « 128 », « Tel », etc.) ou qui présentent un caractère très particulier (« Profil d'une œuvre » chez Hatier par exemple).

Ex. : Pinel, Vincent. 1999. *Techniques du cinéma*. Coll. « Que sais-je ». Paris : PUF.

## 1.7 Ville d'édition

### 1.7.1 Principes généraux

La ville correspond au lieu d'édition de l'ouvrage et non à l'endroit où il a été imprimé. La ville d'édition est habituellement indiquée dans la notice du copyright, qui se trouve au verso de la page de titre. S'il y a plusieurs villes d'édition, la tendance veut désormais que l'on n'inscrive que la première, sauf si l'ouvrage est publié conjointement par deux ou plusieurs éditeurs (voir section 1.8.2 ci-dessous). Pour un ouvrage en langue étrangère, il est préférable de traduire le nom des villes en français (London devient Londres, Firenze devient Florence, etc.). Il ne faut jamais indiquer le lieu d'édition pour les périodiques.

### 1.7.2 Lieu d'édition manquant

Si le lieu d'édition est manquant, on doit inscrire la mention « S.l. » (« sans lieu ») à la place de la ville d'édition. Si la maison d'édition est connue mais que le lieu d'édition n'est pas indiqué, il est parfois possible de retrouver cette information (par une recherche dans Internet par exemple ou, dans le cas des presses universitaires, en trouvant la ville où se trouve l'université en question). Dans ce cas, il faut indiquer le nom de la ville entre crochets après la mention « S.l. ».

Ex. : Grady, Beverly. 1979. *The emperor of Japanese cinema: Akira Kurosawa*. S.l. : Association for Asian Studies.

Ex. : Gerrero, Richard Henry. 1969. *Music as film variable*. S.l. [East Lansing] : Michigan State University Press.

## 1.8 Éditeur

### 1.8.1 Principes généraux

L'éditeur est habituellement facile à repérer sur la page couverture ou sur la quatrième de couverture. En cas de doute, la maison d'édition et son adresse sont presque toujours indiquées au verso de la page de titre. Pour une monographie, cette information apparaît en dernier dans la notice bibliographique. L'éditeur n'est pas mentionné pour les périodiques.

### 1.8.2 Plusieurs éditeurs

Si un ouvrage a plusieurs éditeurs mais une seule ville d'édition, il faut mentionner le lieu puis chacun des éditeurs, séparés par un point-virgule (;). Si l'ouvrage est publié conjointement par

plusieurs éditeurs dans plusieurs villes, il faut indiquer chaque ville, suivie de son éditeur respectif, selon le modèle standard. Chaque couple « ville : éditeur » est alors séparé par un point-virgule. Voir la section 1.7.1 si plusieurs villes sont indiquées pour un seul éditeur.

Ex. : Gaudreault, André, et Jean-Pierre Sirois-Trahan (comp.). 2002. *La vie ou du moins ses apparences : émergence du cinéma dans la presse de la Belle Époque, 1894-1910*. Montréal : Cinémathèque québécoise; GRAFICS.

Ex. : Belloï, Livio. 2000. *Le regard retourné. Aspects du cinéma des premiers temps*. Paris : Méridiens Klincksieck; Québec : Nota Bene.

### 1.8.3 Éditeur manquant

Certains documents (tels que des manuscrits, des mémorandums, etc.) n'indiquent pas le nom de l'éditeur ou n'en possèdent pas. Dans ce cas, il faut indiquer la mention « s.é. » (« sans éditeur ») après la ville. Souvent, lorsque l'éditeur est manquant, la ville d'édition l'est également. On indique alors « S.l.n.é. » (« sans lieu ni éditeur ») en fin de notice.

Ex. : Hungerford, Mary Jane. 1946. *Dancing in commercial motion pictures*. Wesport : s.é.

Ex. : Dumas, Charles. 1975. *Grammaire de l'image*. S.l.n.é.

## 1.9 Pagination

### 1.9.1 Principes généraux

La pagination sert à situer un article ou un chapitre au sein d'un ouvrage collectif ou d'une revue. On indique alors la première et la dernière page du texte, en les séparant par un tiret. Pour un périodique, il s'agit toujours de la dernière information qui apparaît dans la notice bibliographique, tandis que pour une section ou un chapitre de livre, la pagination est indiquée directement après le titre de l'ouvrage et avant la ville d'édition (voir section 1.1.3.2). Dans ce protocole, le nombre total de pages d'une monographie n'est pas indiqué afin d'alléger les notices. La pagination est introduite par l'abréviation « p. », quel que soit le nombre de pages citées. L'abréviation « pp. » n'est jamais utilisée. Pour mentionner la page d'un document dans le corps du texte, voir section 4.1.

### 1.9.2 Pagination manquante

Si le document n'est pas paginé, on utilise l'abréviation « s.p. » (« sans pagination ») là où la donnée devrait apparaître. Voir également la section 4.7.

Ex. : Bracquemond, Pierre. 1986. « Les lanternes magiques ». *Cinémathèque française*, n° 6 (février), s.p.

### 1.9.3 Pagination non continue

Si un document est publié sur plusieurs pages non successives (dans les quotidiens, par exemple, les articles de la une se poursuivent parfois sur une page complètement distincte), il faut indiquer

le numéro de la page initiale suivi du signe « + ».

Ex. : Guillot, François. 2006. « Les palmes aux films engagés », *Le Monde*, 30 mai, p. 1+.

## 1.10 Documents ou cas particuliers

Sont décrits ci-dessous différents types de documents ou certains cas précis qui nécessitent des signalements bibliographiques particuliers.

### 1.10.1 Article de journal / quotidien

Les références aux articles de journaux n'ont pas besoin d'être indiquées en bibliographie. Il faut toutefois ajouter une référence brève dans le corps du texte (voir section 4.8). Cependant, si les articles de journaux constituent une source importante du texte, si les articles sont anciens ou si le journal n'est plus en circulation, il est fort indiqué de mentionner ces sources en bibliographie (voir plus bas).

La notice bibliographique pour un article de journal se rédige selon le modèle suivant (concernant le traitement des titres de périodiques, voir section 1.3.3 ci-haut) :

[Nom], [Prénom]. [Année]. « [Titre de l'article] ». [*Nom du journal*] \*(|ville|), [jour et mois de parution], p. [pagination].

Pour un journal divisé en sections distinctes, la pagination doit être précédée de la lettre servant à désigner la section (ex. : p. B7) ou du nom de la section si le cahier n'est pas identifié par une lettre. Si le lieu de parution n'est pas clairement indiqué dans le nom du journal et s'il n'est pas explicite eu égard au contenu du texte dans lequel le journal est cité, il est recommandé d'ajouter la ville de parution entre parenthèses, directement après le nom du journal. Si le journal existe en plusieurs éditions régionales, il faut indiquer le nom de l'édition consultée entre parenthèses, précédée de l'abréviation « éd. ».

Ex. : Tremblay, Odile. 2007. « Entre le conte et la satire ». *Le Devoir* (Montréal), 27-28 janvier, p. E10.

Ex. : McCarthy, Pearl. 1935. « Schools contribute to drama festival: Play workshop provides gripping and original symbolic piece ». *Mail and Empire* (Toronto), 28 mars, p. 9.

Ex. : Niederkorn, William S. 2002. « A scholar recants on his "Shakespeare" discovery ». *New York Times* (éd. Midwest), 20 juin, p. E1.

Si l'argumentation d'un texte s'appuie essentiellement sur des articles de journaux – et d'autant plus s'il s'agit de journaux datés ou difficilement accessibles – il est avisé de les mettre dans une section distincte de la bibliographie (sous l'appellation « Journaux consultés » par exemple). Au lieu de faire la liste de chaque numéro dans la bibliographie, on mentionne plutôt le journal dans son ensemble et la période couverte par les recherches. Dans pareil cas, c'est le nom du journal qui apparaît en premier dans la notice bibliographique.

Ex. :

Journaux consultés

*Écho des Bois-Francs* (Victoriaville). Janvier 1909 – novembre 1910.

*Montreal Daily Star*. Mars 1908 – octobre 1912.

*Passe-Temps* (Montréal). Janvier 1907 – décembre 1911.

### 1.10.2 Actes de colloque

Les actes de colloque consistent en un ouvrage qui collige les différentes communications données dans le cadre d'une conférence. Il est important d'insister sur ce fait : les actes de colloque proprement dits sont une transcription relativement fidèle d'exposés oraux et font état, par le fait même, d'un travail d'édition minimal. Toutefois, les actes de colloque ont tendance à se transformer de plus en plus souvent en ouvrages collectifs à part entière. Les communications sont souvent sélectionnées par un comité de rédaction et remaniées ensuite par les auteurs de manière à leur donner un caractère plus littéraire. Ces ouvrages sont également soumis à un véritable travail de révision et d'édition. Si tel est le cas pour une référence que l'on sait malgré tout issue d'un colloque, on peut traiter cette référence comme un ouvrage collectif (le fait qu'un colloque soit à l'origine de cet ouvrage n'ajoute aucune information pertinente quant à la localisation du livre). S'il s'agit véritablement d'actes de colloque, il faut alors mentionner, après le titre de l'ouvrage, le nom du colloque entre guillemets ainsi que la ville d'accueil et les dates de l'événement entre parenthèses :

Actes de colloque (dans leur ensemble) :

|Nom du responsable|, |Prénom| (dir.). |Année|. |Titre des actes|. Actes du colloque « |Nom du colloque| » (|Ville où s'est tenu le colloque|, |dates du colloque|). |Ville| : |Éditeur|.

Article tiré d'actes de colloque :

|Nom de l'auteur|, |Prénom|. |Année|. « |Titre de l'article| ». Dans |Nom du responsable| (dir.), |Titre des actes|, p. |pagination|. Actes du colloque « |Nom du colloque| » (|Ville où s'est tenu le colloque|, |dates du colloque|). |Ville| : |Éditeur|.

Les informations qui apparaissent déjà dans le titre ne doivent pas être répétées (ainsi, des actes qui incluent dans leur titre le nom de la conférence, le lieu et la date, sont traités comme un ouvrage collectif normal).

Ex. : Mariette, Audrey. 2002. « Monde ouvrier et “réalisme social” : la figure ouvrière au sein d'un certain cinéma français contemporain ». Dans Jean-Pierre Esquenazi (dir.), *Cinéma contemporain, état des lieux : actes du colloque de Lyon, 14-15 mars 2002*, p. 179-203. Paris : l'Harmattan.

Ex. : Graillat, Ludovic (dir.). 2004. *De Tron à Matrix, réflexions sur un cinéma d'un genre nouveau*. Actes du colloque « Hybridation des images, émergence d'un cinéma nouveau » (Toulouse, 2-4 février 2004). Toulouse : Cinémathèque de Toulouse; PNR Cinéma.

### 1.10.3 Catalogue d'exposition

Les références aux catalogues d'exposition doivent mentionner le nom de l'établissement et le nom de la ville où s'est déroulé l'événement. Les modèles suivant s'appliquent :

Catalogue d'exposition (dans son ensemble) :

[Nom du responsable], [Prénom]. [Année]. *[Titre du catalogue]*. Catalogue d'exposition ([Ville où s'est tenue l'exposition], [Institution où s'est tenue l'exposition], [dates de l'exposition]). [Ville] : [Éditeur].

Article tiré d'un catalogue d'exposition :

[Nom de l'auteur], [Prénom]. [Année]. « [Titre de l'article] ». Dans [Nom du responsable] (dir.), *[Titre du catalogue]*, p. [pagination]. Catalogue d'exposition ([Ville où s'est tenue l'exposition], [Institution où s'est tenue l'exposition], [dates de l'exposition], \*organisé par [nom du commissaire]). [Ville] : [Éditeur].

S'il apparaît comme éditeur, le nom de l'institution qui a organisé l'exposition n'a pas à être indiqué dans la parenthèse. S'il n'y a pas de responsable de publication, il faut indiquer le nom de l'institution où s'est tenue l'exposition. Dans pareille situation, on ne répète pas le lieu d'exposition dans la parenthèse (la ville et les dates suffisent), mais on l'indiquera à nouveau s'il s'agit également de l'éditeur du catalogue. En règle générale, le nom du commissaire ne doit pas apparaître comme auteur, sauf s'il est également le responsable de publication du catalogue. On peut toutefois, si on le juge pertinent, indiquer le nom de ce dernier à l'intérieur des parenthèses, après la date de l'événement, et précédé de la mention « organisé par ».

Ex. : Le Bon, Laurent (dir.). 2005. *Dada*. Catalogue d'exposition (Paris, 5 octobre 2005 au 9 janvier 2006). Paris : Centre Pompidou.

Ex. : Musée national d'art moderne et Centre de création industrielle. 1997. *Abstractions France : 1945-1960*. Catalogue d'exposition (Paris, 18 octobre 1997 au 1er mars 1998). Paris : Éditions de la réunion des musées nationaux.

Ex. : Girveau, Bruno (dir.). 2006. *Il était une fois Walt Disney. Aux sources de l'art des studios Disney*. Catalogue d'exposition (Paris, Grand Palais, 16 septembre 2006 au 15 janvier 2007, organisé par Bruno Girveau, Guy Covegal et Pierre Lambert). Paris : Réunion des musées nationaux.

### 1.10.4 Ouvrage de référence (dictionnaire, encyclopédie)

#### 1.10.4.1 Entrée dans un ouvrage de référence connu

Les ouvrages de référence majeurs ou bien connus (*Encyclopædia universalis*, *Britannica*, *Le petit Robert*, etc.) ne sont pas indiqués en bibliographie. Il faut toutefois les mentionner dans le corps du texte (voir section 4.9). Si les ouvrages de référence constituent la source principale de l'argumentation (parce qu'ils constituent l'objet même de la recherche ou parce que l'on veut comparer plusieurs éditions, par exemple) il est alors possible de les mentionner en bibliographie, mais en indiquant uniquement les informations essentielles. Ainsi, seuls le titre, l'année de publication et l'édition sont indiqués. Le nom de l'entrée n'est *jamais* mentionné en bibliographie.

Ex. : *Encyclopædia Britannica*. 1911. 11<sup>e</sup> éd.

La seule autre exception qui peut amener l'auteur à citer un ouvrage de référence est lorsqu'une entrée encyclopédique *signée* constitue une référence centrale à l'argumentation du texte (parce que l'on s'intéresse à l'auteur de l'article par exemple). Il faut alors réduire l'information à l'essentiel (les données éditoriales et la pagination sont omises). Il est essentiel, cependant, de mentionner l'édition (année ou numéro) de l'ouvrage :

[Nom], [Prénom]. [Année]. « [Nom de l'entrée] ». Dans [Titre de la référence]. [Année ou numéro de l'édition]. Vol. [No du volume].

Ex. : Deleuze, Gilles. 1975. « Schizophrénie et société ». Dans *Encyclopædia universalis*. Éd. 1975. Vol. 14.

#### 1.10.4.2 Entrée dans un ouvrage de référence moins répandu

Les ouvrages de référence moins connus (tels que *Le dictionnaire historique des sciences physiques* ou *Le dictionnaire des expressions et locutions* par exemple) doivent quant à eux se retrouver en bibliographie (voir section 4.9 pour savoir comment citer ces ouvrages dans le corps du texte). Un ouvrage de référence général dont les entrées sont classées alphabétiquement est traité comme une monographie traditionnelle, mais sans mention de l'auteur ou du responsable de publication. C'est donc le titre qui doit apparaître en premier dans la notice (la première lettre du titre déterminera son emplacement dans la bibliographie). Les ouvrages de référence qui abordent un sujet très précis, qui n'existent qu'en une seule édition, qui ont une distribution plus restreinte ou dont les entrées ne sont pas classées alphabétiquement, sont traités comme des ouvrages collectifs traditionnels. La notice bibliographique doit alors mentionner les auteurs ou les responsables de publication ainsi que les données éditoriales.

Ex. : *Merriam-Webster's geographical dictionary*. 1997. 3<sup>e</sup> éd. Springfield : Merriam-Webster.

Ex. : Aumont, Jacques, et Michel Marie. 2001. *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*. Paris : Nathan / Vuief.

#### 1.10.5 Scénario

(Voir également les sections 2.6, 2.8.2.2 et 4.13.3)

##### 1.10.5.1 Principes généraux

Le scénario est un document qui peut se présenter sous plusieurs formes ou en plusieurs versions et peut donc s'avérer difficile à citer. De façon générale, les scénarios ne sont pas mentionnés en bibliographie, mais plutôt dans le corps du texte, à l'instar des articles de journaux (voir section 4.8). Si toutefois le propos du texte porte essentiellement sur l'analyse d'un ou de plusieurs scénarios, il est conseillé d'en faire état en bibliographie (une section distincte pourra alors être créée). Dans ce cas, le modèle de citation variera selon l'origine du scénario (voir ci-dessous).

Compte tenu que la production d'un scénario s'étale souvent sur une longue période et que sa date réelle d'achèvement est rarement connue ou précède parfois de quelques années la

réalisation du film, il est préférable d'indiquer la date de sortie du film. En revanche, si l'analyse porte sur plusieurs versions d'un même script, l'année exacte de rédaction pourra être indiquée.

La mention [scénario], qui apparaît directement après le titre dudit scénario, peut prendre différentes formes et devra s'adapter en fonction du document cité. S'il s'agit d'un scénario publié ou qu'il n'en existe qu'une seule version connue, la seule mention [scénario] est suffisante. Si toutefois l'analyse porte sur différentes versions d'un même script, sur une version antérieure d'un scénario ayant subi plusieurs remaniements, sur un scénario dont le titre a été changé lors de la mise en marché du film ou, enfin, sur un scénario jamais produit, des mentions différentes sont nécessaires.

**- Version finale / définitive :**

[scénario définitif]

**- Version préliminaire :**

[scénario préliminaire] **ou** [scénario, 3<sup>e</sup> version préliminaire]

**- Version finale dont le titre est différent du film mis en marché :**

[*Titre du scénario*] [scénario du film |*Titre du film mis en marché*]

**- Version préliminaire dont le titre est différent du film mis en marché :**

[*Titre du scénario*] [scénario préliminaire du film |*Titre du film mis en marché*] **ou**  
[*Titre du scénario*] [scénario, 3<sup>e</sup> version préliminaire du film |*Titre du film mis en marché*]

**- Scénario jamais produit :**

[*Titre du scénario*] [scénario non produit]

### 1.10.5.2 Scénario publié

Les scénarios publiés sont cités à la manière d'un livre ordinaire, mais en y ajoutant la mention [scénario] après le titre (ou toute mention équivalente, tel qu'indiqué ci-dessus). Le scénariste fait toujours office d'auteur principal. L'année de parution du scénario peut, si cela s'avère pertinent, être précédée de l'année de sortie du film, mise entre crochets. Des modèles différents s'appliquent selon le document hôte :

**Monographie :**

[Nom du scénariste], [Prénom]. *[[Année de sortie du film]] [Année de parution du scénario]. [ <i>Titre du scénario</i> ] [scénario]. [Ville] : [Éditeur].
--

**Recueil ou ouvrage collectif :**

[Nom du scénariste], [Prénom]. *[[Année de sortie du film]] [Année de parution du scénario]. [ <i>Titre du scénario</i> ]. Dans [Nom du responsable] (dir.), [ <i>Titre de l'ouvrage</i> ], p. [pagination]. [Ville] : [Éditeur].
---

**Revue :**

[Nom du scénariste], [Prénom]. *[[Année de sortie du film]] [Année de parution du scénario]. [ <i>Titre du scénario</i> ] [scénario]. [ <i>Nom de la revue</i> ], vol. [volume], n <sup>o</sup> [numéro] ([mois ou saison de parution]), p. [pagination].
---

Ex. : Cayrol, Jean. 1961. *Muriel* [scénario]. Paris : Seuil.

Ex. : Tarkovski, Andreï. [1962] 2001. *L'enfance d'Ivan* [scénario]. Dans *Œuvres cinématographiques complètes*, p. 86-190. Tome 1. Paris : Exils.

Ex. : Mungiu, Cristian. 2007. *4 mois, 3 semaines, 2 jours* [scénario]. *Avant-scène du cinéma*, n° 563 (juin), p. 1-63.

### 1.10.5.3 Scénario non publié

Lorsqu'on cite un scénario non publié il est nécessaire de mentionner l'origine du document consulté. De façon générale, le scénario aura été consulté en archives ou aura été fourni par l'auteur (voir section 2.6 pour les scénarios disponibles dans Internet). Puisqu'il n'y a pas d'année de parution proprement dite, on indiquera l'année de rédaction du document, si elle est connue. Dans le cas contraire, on utilisera la mention « S.d. ». Les modèles suivant s'appliquent :

Scénario consulté en archives :

Nom du scénariste ,  Prénom .  Année .  Titre du scénario  [scénario]. * Nom du fonds consulté .  Nom de l'archive ,  Ville .
---

Scénario fourni par l'auteur :

Nom du scénariste ,  Prénom .  Année .  Titre du scénario  [scénario]. Non publié. Fourni par l'auteur.
---

Ex. : Mankiewicz, Herman J. 1941. *American* [scénario, 2<sup>e</sup> version préliminaire du film *Citizen Kane*]. *Citizen Kane Scripts Collection*. UCLA Theater & Arts Library, Los Angeles.

Ex. : Lafleur, Stéphane. 2007. *Continental, un film sans fusil* [scénario]. Non publié. Fourni par l'auteur.

## 1.10.6 Publication officielle (gouvernementale, administrative, institutionnelle)

### 1.10.6.1 Principes généraux

Pour les notices bibliographiques de documents gouvernementaux, il faut distinguer les corps institutionnels suivants :

- Territoire gouvernemental ou administratif (État, pays, province, ville) : Canada, États-Unis, Québec, ville de Montréal, etc.
- Ministère ou corps gouvernemental (pour un document émis par un gouvernement seulement) : Ministère de l'Éducation, Coopération internationale, Sénat, etc.
- Division, organisme ou société d'État responsable de la publication : Régie du cinéma, Commission du droit d'auteur du Canada, Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, etc.

Il ne faut jamais utiliser le sigle d'un service ou d'un établissement responsable d'une publication, mais son nom entier (« Nouveau parti démocratique » au lieu de « NPD »). Il est préférable d'utiliser la même règle pour les acronymes (sigles qui se prononcent comme un mot), bien qu'il soit parfois indiqué d'utiliser le sigle lui-même dans le cas d'organismes

mieux connus sous cette appellation (« UNESCO » plutôt que « Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture », par exemple).

Pour une publication officielle, le rédacteur du document n'apparaît jamais comme auteur principal en début de référence. Le nom du territoire administratif prime toujours sur celui du rédacteur, placé quant à lui après le titre de la référence. Quand il n'existe pas d'éditeur proprement dit mais que le document est publié directement par l'instance administrative, il faut omettre le nom de l'éditeur. La notice se terminera donc par la ville d'édition.

#### 1.10.6.2 Publication gouvernementale

On entend par publication gouvernementale un texte émanant directement d'un État, de l'un de ses ministères ou de l'une de ses divisions administratives. Qu'il s'agisse d'un rapport, d'un communiqué ou d'une publication périodique (comme la *Gazette du Canada* par exemple), le nom du territoire gouvernemental qui émet le document apparaît toujours en premier dans la notice. Voici les différents modèles à adopter, selon les cas :

Document entier :

Territoire gouvernemental .  Ministère ou administration responsable de la publication .  Département, service ou sous-division .  Année .   <i>Titre du document</i>  . Rédigé par  Rédacteur ou auteur du document .  Ville  :  Éditeur .
---

Section ou chapitre :

Territoire gouvernemental .  Ministère ou administration responsable de la publication .  Département, service ou sous-division .  Année . «  Titre de la section ou du chapitre  ». Dans   <i>Titre du document</i>  , p.  pagination . Rédigé par  Rédacteur ou auteur du document .  Ville  :  Éditeur .
---

Périodique :

Territoire gouvernemental .  Corps législatif responsable de la publication .  Division subalterne .  Année . «  Titre de l'article  ».   <i>Titre du périodique</i>  , vol.  volume , n°  numéro  (mois ou saison de parution), p.  pagination . Rédigé par  Rédacteur ou auteur du document .  Ville  :  Éditeur .
--

Ex. : Québec. Ministère de la Culture et des Communications. 2006. *Rapport concernant le processus d'appel d'offres sur les festivals de films à Montréal*. Rédigé par Denis Vaugeois. Ste-Foy.

Ex. : Canada. Ministère du Patrimoine canadien. Film, vidéo et enregistrement sonore. 2006. « Office national du film du Canada ». Dans *Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo*, p. 19-25. Ottawa : Éditions du Gouvernement du Canada.

Ex. : Canada. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. 2000. « Demande de réexamen de la décision modifiant l'ordonnance d'accréditation de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) – Dossier du Tribunal n° 1350-00-003 ». *Gazette du Canada*, vol. 134, n° 51 (16 décembre), p. 3729. Rédigé par Josée Dubois. Ottawa : Imprimeur de la Reine.

Il est à noter que, selon l'usage canadien, les compléments qui apparaissent dans le nom d'un ministère doivent toujours commencer par une majuscule, alors que les adjectifs, les articles et les prépositions doivent toujours commencer par une minuscule.

### 1.10.6.3 Publication institutionnelle (organisme international, intergouvernemental, non gouvernemental, corporatif, etc.)

Certaines publications officielles n'émanent pas d'instances étatiques à proprement parler, mais d'organismes divers (internationaux, locaux, associatifs, corporatifs, etc.). Généralement, ces documents ne font pas mention de l'auteur, car ils sont publiés directement par un organisme ou par une collectivité. C'est le nom de l'organisme responsable de la publication du document qui doit alors apparaître comme auteur, en début de notice. Contrairement aux publications gouvernementales, il faut répéter le nom de l'éditeur même s'il est identique au nom de l'organisme responsable de la publication.

Ex. : UNESCO. « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ». Dans *Textes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial de 1972*, p. 7-22. Paris : UNESCO.

Ex. : Motion Picture Producers and Distributors of America, Inc. 1924. *The "Open door"*. New York : Motion Picture Producers and Distributors of America, Inc.

## 1.10.7 Référence à un document consulté dans un autre document

### 1.10.7.1 Citer une citation

Il peut arriver que l'on cite un extrait qui, dans l'ouvrage consulté, consiste déjà en une citation. Si, par souci de rigueur scientifique, il est fortement recommandé de consulter la source originale, il arrive que cette dernière ne soit pas accessible. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de mentionner la source originale dans la bibliographie, mais uniquement l'ouvrage consulté (pour savoir comment citer une citation dans le corps du texte, consultez la section 4.10).

### 1.10.7.2 Citer un document reproduit dans une source ultérieure

Si un document reproduit dans une source ultérieure occupe un rôle central dans l'argumentation et que le document d'origine ne peut être consulté, il peut s'avérer pertinent, par souci de clarté, de mentionner la référence originale dans la notice bibliographique. Dans ce cas, on utilisera comme premier nom celui de l'auteur du document original et non pas celui de l'auteur ou du responsable de l'ouvrage consulté. Il faut alors traiter la référence comme s'il s'agissait d'un texte dans un ouvrage collectif (voir 1.1.3.2) ou d'un article de périodique (voir 1.3.3). L'année de publication, quant à elle, restera celle de l'ouvrage consulté, bien qu'il soit judicieux de citer l'année de publication originale entre crochets. Quand le propos du texte l'exige, il est également possible d'indiquer la référence complète de la première publication. La référence originale apparaît alors après celle de l'ouvrage consulté et elle est précédée de la mention « D'abord paru dans ».

Ex. : Société française des Films L'Éclair. [1907] 1992. « Statuts de la Société Française des films L'Éclair et des anciens établissements Parnaland ». 1895, n° 12 (octobre), p. 9-17.

Ex. : Méliès, Georges. [1932] 1961. « Les vues cinématographiques ». Dans Georges Sadoul, *Georges Méliès*, p. 203-218. Paris : Seghers.

Ex. : Edison, Thomas Alva. 2004. « The success of electric light ». Dans Louis Carlat, David Hochfelder et Paul B. Israel (comp.), *The papers of Thomas A. Edison: Research and development at Menlo Park, January 1879-March 1881*, p. 902-906. Baltimore : Johns Hopkins University Press. D'abord paru dans *The North American Review*, vol. 151, n° 4 (octobre), 1880, p. 295-299.

## 1.10.8 Lettre / correspondance

### 1.10.8.1 Lettre non publiée

Les lettres non publiées citées dans le texte ne sont pas indiquées en bibliographie. Elles sont mentionnées, en revanche, dans le corps du texte (voir section 4.11.1). Si l'argumentation du texte s'appuie sur un important corpus de lettres provenant d'un fonds d'archives, il est conseillé de créer dans la bibliographie une section distincte intitulée « Correspondance » par exemple (voir section 5.3). Il faut alors indiquer le nom de l'auteur des lettres, la mention « Correspondance », le nom du fonds s'il existe, l'établissement qui détient le fonds et la ville où il se trouve.

Ex. : Feuillade, Louis. Correspondance. Fonds d'archives Louis Feuillade. Bibliothèque du Film, Paris.

### 1.10.8.2 Lettre personnelle adressée à l'auteur

Les lettres qui nous sont personnellement adressées ne doivent jamais apparaître en bibliographie. Il faut toutefois indiquer la source dans le corps du texte (voir section 4.11.2).

### 1.10.8.3 Lettre publiée

Généralement, il ne faut pas citer la lettre elle-même mais l'ouvrage dans lequel elle a été reproduite (voir section 4.11.3). Il est possible, toutefois, de référer directement à la lettre si cela s'avère pertinent pour la compréhension ou la clarté du texte (si la lettre est centrale dans l'argumentation ou s'il faut la distinguer clairement du corpus discuté par exemple). On utilisera alors le modèle suivant :

[Nom de l'auteur de la lettre], [Prénom]. [Année de publication de l'ouvrage]. Lettre à [Nom du destinataire] datée du [jour, mois et années indiqués sur la lettre]. Dans [Nom de l'auteur ou du responsable de publication de l'ouvrage], *[Titre de l'ouvrage]*, p. [pagination]. [Ville] : [Éditeur].

Ex. : Talbot, William Henry Fox. 1994. Lettre à John Traill Taylor datée du 9 septembre 1864. Dans Larry J. Schaaf (dir.), *Selected Correspondence of William Henry Fox Talbot 1823-1874*, p. 198-199. Londres : Science Museum.

### 1.10.9 Texte de pochette (livret CD-ROM / DVD-ROM / disque Blu-Ray, etc.)

Les disques de musique et les films sur DVD ou disque Blu-Ray sont généralement accompagnés d'un livret dont le contenu peut être cité, en particulier lorsqu'il s'agit d'éditions « critiques » ou de compilations. Ces textes de pochettes sont des documents tout à fait singuliers, compte tenu que le document cité et le document hôte sont de nature différente (en l'occurrence un texte imprimé accompagnant un document numérique). S'il s'agit d'un texte déjà paru, il sera préférable de le citer dans sa version originale, habituellement mentionnée dans le livret. S'il s'agit d'un texte inédit ou si l'origine du texte est inconnue, on utilisera le modèle suivant :

[Nom], [Prénom]. [Année d'édition du disque ou du coffret]. « [Titre de l'article] ». Texte de pochette. [Titre du disque ou du coffret]. CD-ROM **ou** DVD-ROM **ou** Disque Blu-Ray. [Nombre de disques] disques. \*|Ville d'édition| : |Éditeur|.

La pagination, au demeurant rare dans ce type de document, est exceptionnellement omise, mais la page citée doit bien sûr apparaître dans la référence brève si elle est connue. Le nombre de disques ne doit être indiqué que s'il s'agit d'un coffret de deux disques ou plus.

Ex. : Kemnitzer, Luis. 1997. « West Coast record collector ». Texte de pochette. *Anthology of American folk music*. CD-ROM. 3 disques. Washington : Smithsonian Folkways Recordings.

Ex. : Sesonske, Alexander. 2004. « Everyone has their reasons ». Texte de pochette. *The rules of the game*. DVD-ROM. Criterion Collection.

### 1.10.10 Ouvrage classique et texte sacré

Les ouvrages classiques regroupent, dans ce protocole, les textes latins et grecs traditionnels ainsi qu'un ensemble de textes plus ou moins anciens considérés comme des ouvrages fondamentaux de la littérature mondiale. Cela comprend la Bible, les textes médiévaux traditionnels (comme les chansons de geste), la poésie et le théâtre classique (Dante, Milton, Molière, Shakespeare, etc.). De manière générale, les textes classiques ne sont pas mentionnés en bibliographie, mais directement dans le corps du texte (voir section 4.12). Si toutefois il s'agit d'une analyse détaillée de l'un de ces textes, ou si plusieurs éditions différentes sont comparées, on doit citer l'ouvrage en bibliographie à la manière d'une monographie traditionnelle. On ajoutera alors le nom du traducteur et le numéro d'édition.

On citera également en bibliographie les textes classiques ou les textes sacrés édités dans une version ou une traduction inédite ou peu répandue. La Bible, par exemple, ne sera citée que s'il s'agit d'une édition moderne en langage courant (BFC), d'une version ancienne (La Vulgate) ou de toute version non canonique. Il en va de même pour le Coran et, selon le contexte dans lequel la citation apparaît, de divers textes sacrés.

### 1.10.11 Document non publié fourni par son auteur

Un document non publié dont un exemplaire a été fourni par l'auteur même ne doit pas être mentionné en bibliographie. S'il s'agit toutefois d'une source importante dans l'argumentation, il

est possible d'en donner la référence. Il faut alors indiquer les informations disponibles (auteur, année, titre), avant d'ajouter la mention « Non publié » ou « À paraître », selon le cas, puis enfin « Fourni par l'auteur ».

Ex. : Lamotte, Jean-Marc. S.d. *Programme des séances Lumière à Lyon. 25 janvier 1896-22 juin 1902*. Non publié. Fourni par l'auteur.

#### 1.10.12 Document consulté en version imprimée mais dont il existe une version électronique en ligne

Il arrive de plus en plus fréquemment qu'un ouvrage ou un article soit disponible simultanément en version imprimée et en version électronique dans Internet. Si l'on a consulté la version imprimée mais que l'on juge nécessaire ou pertinent de référer le lecteur à la version électronique (si le document est rare ou difficilement accessible dans sa forme originale par exemple), il est possible de le faire. On écrira alors, en fin de notice, la mention « Aussi disponible en ligne : » suivie de l'adresse URL. Il ne faut pas recourir à cette méthode si l'on a consulté la version électronique (voir plutôt la section 2 sur les documents électroniques).

Ex. : Manovich, Lev. 2001. *The language of new media*. Cambridge : MIT Press. Aussi disponible en ligne : <http://www.manovich.net/LNM/Manovich.pdf>.

## 2. Données bibliographiques : documents électroniques

Cette section détaille la façon de citer des documents électroniques, c'est-à-dire toute source consultée sur support numérique (Internet, CD-ROM, DVD-ROM). Compte tenu de la diversité et de la versatilité de ces technologies, il est difficile d'établir un protocole bibliographique qui leur soit parfaitement adapté. Dans bien des cas, il est impossible de connaître l'auteur d'un texte paru dans Internet, de même que sa date de mise en ligne ou son titre. Par ailleurs, il est de plus en plus fréquent de rencontrer des pages web en format *flash* qui ne possèdent aucune adresse électronique. Dans le doute, on se doit d'user de bon sens et faire preuve de rigueur et de transparence. Cela dit, l'absence de telles informations « éditoriales » amène à se questionner sur la crédibilité du site consulté. Manne inépuisable d'informations, Internet est également un terrain propice à l'inexactitude, à l'approximation et au plagiat. Avant de puiser de l'information dans Internet, on se doit d'en juger la pertinence.

### 2.1 Principes généraux

Les références aux documents électroniques remplissent les mêmes fonctions que les références aux documents imprimés et sont présentées selon un modèle similaire. Contrairement au monde de l'imprimé, toutefois, Internet ne présente pas de règles éditoriales fixes. Il faut néanmoins s'assurer de fournir suffisamment d'informations pour que le lecteur soit capable de localiser la source citée. De façon générale, quand un texte existe sous forme numérique et sous forme imprimée, la référence bibliographique ne doit laisser planer aucun doute quant à la nature de la source consultée.

Selon le support électronique d'où provient le texte, on écrira « en ligne » (si le document a été consulté dans Internet), « CD-ROM » ou « DVD-ROM ». Les informations |ville| et |éditeur| s'appliquent surtout au CD-ROM ou DVD-ROM, mais rarement aux sites Internet. L'éditeur d'une base de données en ligne, par exemple, n'a pas besoin d'être indiqué, même si l'accès à cette base nécessite un abonnement.

L'information |date de dernière consultation| ou |date de téléchargement| est toujours facultative. Bien que certains éditeurs exigent cette information, elle s'avère rarement utile, sauf quand aucune date n'apparaît sur le site. En effet, même si un site est modifié avec le temps, les versions antérieures de ce site ne sont pratiquement jamais accessibles. Par ailleurs, un chercheur est généralement appelé à consulter une même page Web à plusieurs reprises, ce qui rend une date exacte de consultation superflue. Si on doit indiquer cette information, il faudra distinguer la « date de dernière consultation » et la « date de téléchargement », laquelle s'applique aux documents (.pdf ou .doc par exemple) qui ont été téléchargés directement sur un ordinateur.

Le titre d'une référence électronique – titre de la revue, de l'article ou de l'ouvrage – doit être traité selon les mêmes principes que ceux exposés ci-dessus pour les documents imprimés. La seule différence notable concerne le nom des bases de données, qui respecte quant à lui les règles s'appliquant aux périodiques. Si le nom d'une base de données commence par un article défini, par exemple, il faudra le supprimer et, s'il s'agit d'une base en langue anglaise, on devra ajouter une majuscule à chacun des mots du titre (voir les sections 1.3.2, 1.3.3 et 1.3.4).

## 2.2 Adresse électronique trop longue, trop complexe ou inexistante

Les adresses électroniques citées en bibliographie sont souvent longues et s'étendent sur plus d'une ligne. Certaines règles s'appliquent pour couper adéquatement une adresse électronique (il est préférable de ne pas couper les adresses électroniques si le texte doit être publié dans Internet).

- On peut couper *après* : une barre oblique (/) ou une double barre oblique (//).
- On peut couper *avant* : un point, une virgule, un point d'interrogation, un trait d'union, un trait de soulignement ( \_ ), un tilde (~), une esperluette (&), un chiffre.

Quand un document est consulté sur une page qui ne possède pas d'adresse électronique ou que l'adresse est très longue (plus d'une ligne entière) ou très complexe (elle présente une longue série de chiffres ou de signes typographiques), il faut indiquer l'adresse de la page contenant soit le lien vers le document cité, soit l'adresse du moteur de recherche qui permet d'y accéder.

Ex. : Plutôt que d'écrire l'adresse électronique complète pour cet article de Noël Carroll (<http://www.jstor.org/view/00218529/ap020191/02a00090/0?currentResult=00218529%2bap020191%2b02a00090%2b0%2c00&searchUrl=http%3A%2F%2Fwww.jstor.org%2Fsearch%2FBasicResults%3Fhp%3D25%26si%3D1%26Query%3Daa%253A%2522Noel%2BCarroll%2522>), il faut uniquement écrire l'adresse du moteur de recherche :

Carroll, Noël. 1990. « The image of women in film: A defense of a paradigm ». En ligne. *Journal of Aesthetics and Art Criticism*, vol. 48, n° 4 (automne), p. 349-360. Dans *JSTOR*. <http://www.jstor.org/search/>.

## 2.3 Article électronique

### 2.3.1 Principes généraux

Un grand nombre de périodiques est désormais accessible dans Internet ou à partir de bases électroniques sur CD-ROM. La façon de citer un article électronique en bibliographie diffère selon la provenance du document et les informations disponibles, d'où la difficulté d'établir un modèle standard. Chaque section fera état des modèles de citation à privilégier. De façon générale, les bases de données institutionnelles et les articles imprimés devraient toujours avoir préséance sur les articles provenant de sites Internet non identifiés ou dont la fiabilité ne peut être évaluée.

### 2.3.2 Article de périodique électronique disponible uniquement dans Internet

Certains périodiques paraissent uniquement dans Internet et nulle part ailleurs. Un périodique électronique possède nécessairement un titre qui lui est propre et doit paraître à intervalles réguliers. Ces articles ne proviennent généralement pas d'une base de données et ne sont pratiquement jamais paginés (cette information est d'ailleurs absente de la référence). Le modèle suivant s'applique :

[Nom], [Prénom]. [Année de publication de l'article]. « [Titre de l'article] ». En ligne. |*Nom du périodique électronique*|, vol. |volume|, n° |numéro| (mois ou saison de parution). |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|.

Ex. : Bouman, Margot. 2002. « The temporality of the public sphere: *Orpheus descending's* loop between art and culture ». En ligne. *Invisible Culture: An Electronic Journal for Visual Culture*, n° 4 (printemps). [http://www.rochester.edu/in\\_visible\\_culture/Issue4-IVC/Bouman.html](http://www.rochester.edu/in_visible_culture/Issue4-IVC/Bouman.html).

### 2.3.3 Article de périodique disponible en ligne et sous forme imprimée

#### 2.3.3.1 Article de périodique disponible depuis une base de données en ligne

Lorsqu'un article de périodique est consulté à partir d'une base de données en ligne et que cet article existe aussi sous forme imprimée, il faut ajouter les informations bibliographiques relatives à cette dernière et indiquer la date de parution originale du texte. Par base de données en ligne, on entend ici un service informatique permettant la recherche et la consultation d'articles divers dans Internet. La base de données doit être gérée par une institution reconnue et sérieuse ou être affiliée à un réseau de bibliothèques universitaires. Si l'on doute de la fiabilité d'une base de données, il est préférable d'utiliser la méthode expliquée en 2.3.3.2 (ci-dessous). Le modèle suivant s'applique :

[Nom], [Prénom]. [Année de publication de l'article]. « [Titre de l'article] ». En ligne. |*Nom de la revue*|, vol. |volume|, n° |numéro| (mois ou saison de parution), p. |pagination|. Dans |*Titre de la base*|. |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|.

Ex. : Ferro, Marc. 2001. « À qui appartiennent les images? ». En ligne. *Journal of Film Preservation*, n° 63 (octobre), p. 60-67. Dans *FIAF. International Index to Film Periodicals*. <http://fiarf.chadwyck.com/search/initIndexSearch.do>.

#### 2.3.3.2 Article de périodique reproduit dans Internet

Si l'on consulte un article reproduit dans Internet mais ne provenant pas d'une base de données, il est souvent préférable, par souci d'intégrité, de consulter la source imprimée. Les informations bibliographiques originales peuvent en effet être manquantes ou erronées et la retranscription peut être incomplète ou approximative. Si cela s'avère impossible et que l'on veut citer le document électronique, l'année de publication originale de l'article sera remplacée par l'année de dernière mise à jour du site (ou par S.d. si celle-ci est introuvable). On peut également indiquer l'année de parution originale entre crochets, devant l'année de dernière mise à jour. Il est hautement recommandé, quand on cite ce type de document, d'indiquer après la référence électronique les informations bibliographiques relatives à la version imprimée, de manière à faciliter la localisation de la source. Il faut alors utiliser le modèle suivant :

[Nom], [Prénom]. \*|[Année de parution originale]| |Année de dernière mise à jour du site|. « |Titre de l'article| ». En ligne. |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|. \*D'abord paru dans (|*Nom de la revue*|, vol. |volume|, n° |numéro|, (|mois ou saison de parution|) |Année de parution de l'article|, p. |pagination|).

Ex. : Mulvey, Laura. [1975] s.d. « Visual pleasure and narrative cinema ». En ligne. [wilcox.cx/courses/20051/postmodernism/files/articles/20050131mulvey.pdf](http://wilcox.cx/courses/20051/postmodernism/files/articles/20050131mulvey.pdf).

Ex. : Truffaut, François. S.d. « Une certaine tendance du cinéma français ». En ligne. <http://nezumi.dumousseau.free.fr/trufcahier.htm>. D'abord paru dans *Cahiers du cinéma*, n° 31, janvier 1954, p. 15-29.

### 2.3.4 Article de périodique accessible depuis une base de données sur CD-ROM ou DVD-ROM

(Pour citer un article ou un texte accessible depuis le DVD ou le disque Blu-Ray d'un *film*, consultez la section 2.8.2)

Quand un article est disponible depuis une base de données sur support CD-ROM ou DVD-ROM, il faut indiquer les informations éditoriales de l'édition électronique (ville et maison d'édition). S'il s'agit d'une base en plusieurs disques, on doit indiquer le numéro du disque correspondant après le nom du périodique. Comme dans le cas d'un article disponible sur une base de données en ligne, c'est la date de publication originale qui a préséance sur la date d'édition du DVD.

[Nom], [Prénom]. |Année de publication de l'article|. « |Titre de l'article| ». CD-ROM **ou** DVD-ROM. |*Nom de la revue*|, vol. |volume|, n° |numéro| (|mois ou saison de parution|), p. |pagination|. Dans |*Titre de la base*|. Disque |numéro du disque|. |Ville| : |Éditeur|.

Ex. : Pavis, Patrice. 1998. « Du *butô*, considéré comme du Grand-Guignol qui a mal tourné ». DVD-ROM. *Europe*, n° 76 (novembre-décembre), p. 200-219. Dans *Europe. Revue littéraire mensuelle. 1923-2000*. Paris : Éditions Europe.

Ex. : Lane, Anthony. 1999. « Crossing the line: Shooting Super-8 in *West Beirut* ». DVD-ROM. *The New Yorker*, 6 septembre, p. 88-89. Dans *The Complete New Yorker: Eighty Years of the Nation's Greatest Magazine*. Disque 1. New York : Random House.

## 2.4 Article de journal électronique

Comme c'est le cas pour les articles issus de sources imprimées, les articles de journaux électroniques ne sont pas mentionnés en bibliographie, mais directement dans le corps du texte (voir 4.8). Si pour les raisons évoquées en 1.10.1 on décide néanmoins d'indiquer les articles en bibliographie, il faut alors utiliser les modèles suivants :

Article consulté en ligne :

[Nom], [Prénom]. |Année de publication de l'article|. « |Titre de l'article| ». En ligne. |*Nom du journal*|, |jour et mois de parution|, \*p. |pagination|. Dans |*Titre de la base*|. |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|.

Si l'article est consulté directement sur le site Internet du quotidien, la pagination est omise.

Ex. : Bilodeau, Martin. 2007. « Alain Resnais, des cœurs en hiver ». En ligne. *Le Devoir*, 27-28 janvier. <http://www.ledevoir.com/2007/01/27/128841.html>.

Ex. : Libiot, Éric. 2000. « Clint Eastwood, la force tranquille ». En ligne. *L'Express*, 24 août, p. 60. Dans *Biblio branchée*. <http://www.biblio.eureka.cc>.

Article consulté sur CD-ROM ou DVD-ROM :

[Nom], [Prénom]. |Année de publication de l'article|. « |Titre de l'article| ». CD-ROM **ou** DVD-ROM. |*Nom du journal*|, vol. |volume|, n° |numéro| (|mois ou saison de parution|), p. |pagination|. Dans |*Titre de la base*|. |Ville| : |Éditeur|.

Ex. : Pilioci, Vito. 2006. « *Video populi* booms, Hollywood plays catch-up ». CD-ROM. *Ottawa Citizen*, 2 novembre, p. C1+. Dans *Canadian NewsDisc*. Toronto : Macromedia.

## 2.5 Livre électronique (*e-book*)

### 2.5.1 Livre ou chapitre de livre paru directement en ligne ou dont les informations éditoriales sont manquantes

Certains livres, communément appelés *e-book*, sont désormais publiés directement dans Internet. De tels ouvrages présentent généralement peu d'informations bibliographiques et il est souvent impossible de retracer l'éditeur ou l'année de parution. Plusieurs ouvrages déjà parus en format papier sont également reproduits dans Internet et présentent les mêmes lacunes. Si un livre électronique ne fait pas mention du document d'origine qui a servi à sa publication électronique, il est vivement conseillé de consulter une version imprimée. Si cela s'avère impossible, il faut traiter la référence de la même façon qu'un livre publié directement dans Internet.

Quand l'année de publication est manquante, on doit écrire l'année de mise en ligne du texte ou, si elle n'est pas indiquée, l'année de dernière mise à jour du site. Si aucune de ces informations n'est fournie, on doit écrire « S.d. » (« sans date ») après le nom de l'auteur. Quand l'éditeur n'est pas mentionné (comme c'est fréquemment le cas), il faut ajouter après la mention « En ligne » une information permettant de retracer la source, en l'occurrence le nom général du site, le nom de la bibliothèque électronique ou du service qui donne l'accès au livre. Cette information s'écrit simplement en caractères romains et n'est jamais placée entre guillemets. Il n'est pas nécessaire de mentionner une ville d'édition pour les sites Internet :

[Nom], [Prénom]. |Année de publication| **ou** |Année de dernière mise à jour|. En ligne. |*Titre du livre électronique*|. |Éditeur| **ou** |Nom général du site| **ou** |Nom du service ou de la bibliothèque électronique|. |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|.

Ex. : Martinez, Michael. 2003. *Parma Endorion. Essays on Middle-Earth*. En ligne. Vivisphere. [http://www.ebookbroadcast.com/ebooks/parma\\_endorion.pdf](http://www.ebookbroadcast.com/ebooks/parma_endorion.pdf). Consulté le 11 novembre 2006.

Ex. : Pline l'Ancien. S.d. *Naturalis historia*. En ligne. The Latin Library at Ad Fontes Academy. <http://www.thelatinlibrary.com/pliny1.html>. Consulté le 22 avril 2005.

Ex. : Clifton, Rodney A., et Hymie Rubenstein. 2002. *Collegial models for enhancing the performance of university professors*. En ligne. Fraser Institute. <http://oldfraser.lexi.net/publications/digital/collegialmodels.pdf>. Consulté le 18 juin 2006.

## 2.5.2 Livre ou chapitre de livre disponible en ligne et en version imprimée

### 2.5.2.1 Reproduction exacte d'un ouvrage imprimé (fac-similé numérique)

Plusieurs livres parus en version imprimée sont désormais numérisés et accessibles en ligne sous forme de fac-similés électroniques (généralement disponibles en format .pdf). Il s'agit bien, ici, de reproductions « à l'identique » et non de retranscriptions en format texte (.doc par exemple). En d'autres termes, ces versions ne comportent pas de remaniements éditoriaux et conservent par conséquent la pagination d'origine. Dans ce cas, il faut indiquer l'année de parution et les informations éditoriales relatives au livre imprimé d'où est tirée la version numérique. On ajoute ensuite la mention « Fac-similé numérique », suivie du nom du site ou du service donnant accès au livre et de l'adresse URL :

[Nom], [Prénom]. [Année de publication originale]. [Titre du livre]. En ligne. [Ville d'édition originale] : [Éditeur original]. Fac-similé numérique. [Nom du service ou de la bibliothèque électronique]. [Adresse URL]. \*Consulté le [date de dernière consultation] **ou** \*Téléchargé le [date de téléchargement].

Ex. : Zola, Émile. 1895. *Le naturalisme au théâtre. Les théories et les exemples*. En ligne. Paris : G. Charpentier et E. Fasquelle. Fac-similé numérique. Gallica. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2043928>.

Ex. : Stillman, Jacob D. B. 1882. *The horse in motion as shown by instantaneous photography, with a study on animal mechanics founded on anatomy and the revelations of the camera, in which is demonstrated the theory of quadrupedal locomotion*. En ligne. Boston : J. R. Osgood and Cie. Fac-similé numérique. Internet Archive. <http://www.archive.org/details/horseinmotionass00stilrich>.

Cette méthode s'applique également pour les mémoires et les thèses qui ont été numérisés et qui sont disponibles en ligne :

Ex. : Wild, Jennifer Jane. 2006. « L'imagination cinématographique : The cinematic impression on avant-garde art in France, 1913-1929 ». En ligne. Thèse de doctorat, Iowa City, University of Iowa. Fac-similé numérique. ProQuest. <http://proquest.umi.com/>.

### 2.5.2.2 Version numérique d'un livre ou d'une section de livre déjà paru

La plupart des livres électroniques disponibles dans Internet ne sont pas des fac-similés, mais plutôt des versions numériques distinctes, tirées d'ouvrages déjà parus en version imprimée. Ces livres, généralement numérisés à l'aide d'un logiciel de reconnaissance de texte, impliquent nécessairement un travail éditorial et doivent être considérés comme des versions distinctes. Il faut donc indiquer en notice l'année de création du livre électronique (ou de sa dernière mise à jour) ainsi que le nom du service ou de la bibliothèque qui publie le livre dans Internet. On peut alors, afin d'orienter le lecteur vers l'édition imprimée qui a servi de modèle à l'édition numérique, indiquer en fin de notice la référence originale du texte, si bien sûr

cette information est donnée. Dans ce cas, il faut l'ajouter en fin de notice, en suivant l'un des deux modèles présentés ci-dessous :

Livre :

[Nom], [Prénom]. \*[[Année de publication originale]] |Année de mise en ligne| **ou** |Année de dernière mise à jour|. |*Titre du livre*|. En ligne. |Nom du service ou de la bibliothèque électronique| **ou** |Nom général du site|. |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|. \*Version numérique d'un livre déjà paru (|Ville d'édition originale| : |Éditeur original|, |Année de publication originale|).

Chapitre ou section de livre :

[Nom], [Prénom]. \*[[Année de publication originale]] |Année de mise en ligne| **ou** |Année de dernière mise à jour|. « |*Titre du chapitre ou de la section*| ». En ligne. |Nom du service ou de la bibliothèque électronique| **ou** |Nom général du site|. |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|. \*D'abord paru dans |Nom du responsable de publication| (dir.), |*Titre du livre original*|, |pagination|. |Ville d'édition originale| : |Éditeur original|, |Année de publication originale|).

Ex. : Hamilton, Clayton. [1910] 2004. *The theory of the theatre and other principles of dramatic criticism*. En ligne. Gutenberg Project. <http://www.gutenberg.org/etext/13589>.

Ex. : Epstein, Jean. 2002. *Le cinéma du diable*. En ligne. Les classiques des sciences sociales. [http://classiques.uqac.ca/classiques/epstein\\_jean/cinema\\_du\\_diable/cinema\\_du\\_diable.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/epstein_jean/cinema_du_diable/cinema_du_diable.html). Version numérique d'un livre déjà paru (Paris : Jacques Meulot, 1947).

Ex. : Haraway, Donna. 1997. « A cyborg manifesto: Science, technology, and socialist-feminism in the late twentieth century ». En ligne. <http://www.stanford.edu/dept/HPS/Haraway/CyborgManifesto.html>. D'abord paru dans *Simians, cyborgs, and women: The reinvention of nature*, p. 149-181. New York : Routledge, 1991.

Ex. : Dutton, Denis. S.d. « Why intentionalism won't go away ». En ligne. Denisdutton.com. <http://denisdutton.com/intentionalism.htm>. D'abord paru dans Anthony J. Cascardi (dir.), *Literature on the question of philosophy*, p. 192-209. Baltimore : John Hopkins University Press, 1987.

### 2.5.3 Livre déjà paru disponible sur CD-ROM ou DVD-ROM

Les références aux livres consultés sur CD-ROM ou DVD-ROM doivent mentionner en priorité les informations relatives à l'édition numérique. Ainsi, même s'il s'agit d'une reproduction d'un ouvrage publié antérieurement sur support papier, on doit écrire dans la notice bibliographique l'année de publication et l'éditeur du CD ou du DVD. Si cela s'avère pertinent dans l'argumentation du texte, il est possible d'inscrire l'année de publication originale entre crochets ou d'indiquer, à la fin de la notice, la référence complète de l'ouvrage original après la mention « Version numérique d'un livre déjà paru » (voir 2.5.2.1).

Ex. : Hopwood, Henry V. [1899] 2005. *Living pictures: Their history, photo-production and practical working*. CD-ROM. Hastings : Projection Box.

## 2.6 Scénario disponible en ligne

(Pour les scénarios disponibles sur le DVD d'un film, voir la section 2.8.2.2)

Certains sites permettent désormais d'accéder aux scénarios de plusieurs films. Les scénarios disponibles en ligne respectent les mêmes règles générales que celles des scénarios imprimés. Comme pour tout document dans Internet, il est essentiel d'indiquer les informations relatives au site ou à la base de données consultés. Dans le cadre d'une recherche, il est important de s'assurer de la légitimité d'un site avant d'utiliser un scénario en ligne. Le modèle suivant s'applique :

[Nom du scénariste], [Prénom]. [Année de sortie du film]. *[Titre du scénario]* [scénario]. En ligne. [Nom du service ou de la bibliothèque électronique] **ou** [Nom général du site]. [Adresse URL]. \*Consulté le [date de dernière consultation] **ou** \*Téléchargé le [date de téléchargement].

Ex. : Brackett, Charles, Billy Wilder et D.M. Marcham Jr. 1950. *Sunset Boulevard* [scénario]. En ligne. American Film Scripts Online. <http://www.alexanderstreet4.com/cgi-bin/asp/afso/documentidx.pl?>

Ex. : McDowell, Michael. 1985. *Beetle Juice* [scénario, 2<sup>e</sup> version préliminaire]. En ligne. The Daily Script. [http://www.dailyscript.com/scripts/beetlejuice\\_mcdowell.html](http://www.dailyscript.com/scripts/beetlejuice_mcdowell.html).

## 2.7 Site Internet (général)

Les sites Internet offrent une quantité innombrable d'informations, présentées de manière diverse et variée. C'est pourquoi il est extrêmement difficile d'établir un protocole bibliographique précis pour les sites Internet. L'auteur et le nom du document peuvent, selon les cas, se présenter de différentes façons et, bien souvent, il faut se fier au bon sens plutôt que de s'appuyer sur un modèle bibliographique précis. Pour cette raison, la plupart des références à des sites Internet ne sont pas incluses en bibliographie, mais plutôt insérées dans le corps du texte (voir 4.13.4 pour des exemples).

Toutefois, si un document issu d'un site Internet participe étroitement à l'argumentation du texte, il faut le citer en bibliographie. Le document devra idéalement être signé ou, à tout le moins, provenir d'un site que l'on sait crédible. Le modèle suivant s'applique alors :

[Nom], [Prénom] **ou** [collectivité qui émet le document]. [Année de mise en ligne] **ou** [Année de dernière mise à jour du site]. « [Titre du document] ». En ligne. [Nom du site hôte]. [Adresse URL]. \*Consulté le [date de dernière consultation].

Si aucun auteur n'est repérable, il faut alors commencer la référence avec le titre du document. Si l'année de mise en ligne est manquante, il faut utiliser l'abréviation « S.d. » (« sans date ») comme c'est le cas avec les documents imprimés. Si le texte cité n'a pas de titre, on peut utiliser l'intitulé de la page web (ou une partie de cet intitulé s'il est trop long) qui apparaît dans la barre de titre du navigateur (complètement au haut de la fenêtre). Quand l'information qui s'y trouve est indéchiffrable ou non pertinente, on écrira « Site Internet », suivi de la mention [sans titre]. Lorsque plusieurs de ces données ne sont pas disponibles, il faut s'assurer de la validité et de la fiabilité du site (en règle générale, on évite d'utiliser de telles sources). Le nom général du site peut être indiqué en début de référence si l'auteur et le titre du document sont manquants.

Ex. : Forum métropolitain de l'industrie cinématographique. 2004. « Impact économique des tournages étrangers au Québec ». En ligne. Société de développement des entreprises culturelles du Québec. [http://www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/cinema\\_ebd\\_fmhc.pdf](http://www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/cinema_ebd_fmhc.pdf).

Ex. : McElroy, Wendu. 2004. « Censorship is not solution for trashy TV ». En ligne. The Independent Institute. <http://www.independent.org/newsroom/article.asp?id=1264>.

Ex. : « Le bonimenteur de vues animées (1895-1939) ». S.d. En ligne. GRAFICS. <http://cri.histart.umontreal.ca/grafics/fr/bonimenteur.asp>.

## 2.8 Document accessible depuis un CD-ROM / DVD-ROM / disque Blu-Ray

Cette section porte sur les différents types de documents accessibles depuis un CD-ROM, un DVD-ROM ou un disque Blu-Ray (ou tout autre support de ce genre, tels que le Laserdisc ou le disque HD-DVD), mais qui ne constitue pas une base de données proprement dite. Elle n'aborde pas, par ailleurs, la façon de citer un film en tant que tel (dans une filmographie par exemple). Pour savoir comment citer un film dans son ensemble ou rédiger une filmographie, voir la section 3.2.2 ci-dessous.

### 2.8.1 Fiction hypertextuelle, document interactif ou multimédia

Toute référence à un document de nature « multimédia » accessible depuis un CD-ROM / DVD-ROM / Blu-Ray respecte le modèle décrit en 2.5.3. Comme dans le cas d'un ouvrage en plusieurs tomes, il faut indiquer après le titre du document le nombre total de disques ou, le cas échéant, le numéro et le titre du disque consulté.

Ex. : Rabinovitz, Lauren (dir.). 2005. *Yesterday's wonderlands. Introducing modernism in America*. CD-ROM. Chicago : University of Illinois Press.

Ex. : *History through art*. 2001. Disque 1 : *Ancient Greece*. DVD-ROM. Chicago : Clearvue & SVE.

Les citations d'œuvres interactives à caractère artistique peuvent, lorsqu'on y réfère dans leur ensemble, respecter le modèle utilisé pour les films (voir section 3.2.2). Une section distincte, intitulée « Documents interactifs » ou « Documents multimédias » peut alors être ajoutée dans la bibliographie. Selon le type de document, la mention « réal. » (réalisateur) pourra ou non être indiquée après le nom de l'auteur, entre parenthèses.

Ex. : Marker, Chris. 2004. *Immemory*. CD-ROM. Cambridge : Exact Change.

### 2.8.2 Document disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film

Pour les articles tirés du texte de pochette d'un DVD-ROM, voir la section 1.10.9.

De plus en plus de films sur DVD ou Blu-Ray sont accompagnés d'une multitude de documents, textuels ou autre, pouvant éventuellement être cités en bibliographie. Seuls les articles, les essais et autres textes spécialisés doivent se retrouver en bibliographie. Les autres types de documents sont quant à eux cités dans le corps du texte (voir section 4.13.3). Aucune méthode de citation bibliographique ne peut convenir parfaitement à l'ensemble des documents potentiellement

accessibles sur ces supports numériques. Les exemples mentionnés ci-dessous sont les plus propices à se retrouver en bibliographie. Pour les cas plus particuliers qui ne sont pas recensés ici, on s'inspirera des divers modèles présentés dans cette section.

### 2.8.2.1 Article disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film

Si l'on cite un article disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film et que cet article a déjà été publié, on peut ajouter la référence originale après la citation de l'édition numérique. Sinon, il est possible d'indiquer la date de la première publication (si connue) entre crochets, avant celle d'édition du DVD. Le titre du disque doit enfin être écrit en entier, avec les mentions additionnelles propres à l'édition consultée (par exemple : *The passion of the Christ: The definitive edition* ou *Airplane! (Don't call me Shirley! edition)*)

[Nom de l'auteur], [Prénom]. \* [Année de publication originale] |Année d'édition du disque|. « [Titre de l'article] ». |DVD-ROM ou Disque Blu-Ray|. Dans |*Titre du disque*|. |Éditeur du disque|. \*ISBN |code ISBN du disque|. \*Déjà paru dans |*Titre de la revue*|, | vol. |volume|, n° |numéro| (mois ou saison de parution)|, |Année de publication originale|, p. |pagination|.

Ex. : Schrader, Paul. 2007. « Notes on film noir ». DVD-ROM. Dans *The Killers*. Criterion Collection. ISBN 0-78002-887-2. Déjà paru dans *Film Comment*, vol. 8, n° 1 (printemps), 1972, p. 8-13.

Le modèle est le même pour un article inédit, en omettant bien sûr les informations relatives à l'édition originale.

Ex. : Frakes, Randall. 2001. « Chrono-surfing: A brief history of time travel ». DVD-ROM. Dans *The Terminator: Special edition*. MGM DVD. ISBN 0-7 9285-097-1.

### 2.8.2.2 Scénario disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film

Certains DVD ou disques Blu-Ray donnent accès, sous forme écrite, au scénario ou à une partie du scénario du film. De façon générale, la référence au scénario se fera directement dans le corps du texte (voir section 4.13.3). Toutefois, si le scénario est largement cité ou s'il est central à l'analyse proposée, il est conseillé de l'indiquer en bibliographie. C'est alors le nom du ou des scénaristes qui apparaîtra en début de citation. L'indication de l'année de parution doit respecter les mêmes règles que celles indiquées en 1.10.5 pour les scénarios imprimés. Elle est alors indiquée entre crochets, avant la date d'édition du DVD.

[Nom du scénariste], [Prénom]. [Année de sortie du film] |Année d'édition du disque|. |*Titre du scénario*| [scénario]. |DVD-ROM ou Disque Blu-Ray|. Dans |*Titre du disque*|. |Éditeur du disque|. \*ISBN |code ISBN du disque|.

Ex. : Owen, Alun. [1964] 2002. *Hard days night* [scénario]. DVD-ROM. Dans *Hard days night: Deluxe edition*. Miramax Entertainment.

### 2.8.2.3 Autres types de documents disponibles sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film (commentaire, annotation, etc.).

Habituellement, les références aux différents types de documents disponibles sur le DVD ou le disque Blu-Ray d'un film n'apparaissent pas en bibliographie, mais sont citées directement dans le corps du texte (voir section 4.13.3). Ceci comprend les commentaires audio, les annotations diverses, les textes de nature non scientifique, les documents d'archives, les découpages ou fiches techniques, etc.

## 2.9 Liste de diffusion, groupe de discussion ou forum électronique

Le contenu des messages postés sur des listes de diffusion ou des forums électroniques (aussi appelés *mailing list* et *bulletin board* en anglais) varie énormément, allant du récit personnel à l'exégèse savante. La décision d'inclure ou non ces sources en bibliographie dépend de l'importance qu'elles occupent dans l'argumentation et de la nature de l'information citée. Généralement, elles seront mentionnées dans le corps du texte et non pas en bibliographie (voir 4.13.4). Si toutefois il s'agit d'une source centrale au propos du texte ou que le message cité a une véritable valeur informative, il est conseillé de la mentionner en bibliographie. Il faut alors suivre le modèle suivant, selon les cas :

Forum de discussion électronique (de type « Usenet », « Netnews », etc.) :

[Nom], [Prénom] **ou** [pseudonyme] **ou** [adresse électronique de l'auteur]. [Année de mise en ligne]. « [Titre du message] **ou** [Nom du fil de discussion] ». En ligne [forum électronique]. [Nom du forum]. [jour et mois de l'envoi]. [Adresse du forum]. \*Consulté le [date de dernière consultation].

Liste de diffusion électronique (de type « Listserv », « Majordomo », etc.) :

[Nom], [Prénom] **ou** [pseudonyme] **ou** [adresse électronique de l'auteur]. [Année de mise en ligne]. « [Titre du message] ». En ligne [liste de diffusion électronique]. [Nom de la liste de diffusion]. [jour et mois de l'envoi]. [Adresse source de la liste]. \*Consulté le [date de dernière consultation].

Si le nom de l'auteur n'est pas indiqué en entier, il faut utiliser le pseudonyme ou l'adresse électronique de l'auteur. Si un groupe de discussion ou une liste de diffusion est directement accessible depuis Internet, il faut indiquer l'adresse URL du site (<http://...>). S'il faut utiliser un lecteur de nouvelles Usenet (ou *newsreader*) ou une connexion à un réseau privé (de type « news: »), il faut alors indiquer l'adresse du forum ou de la liste de discussion (qu'on appelle également *news server address* ou *listserv address*).

Ex. : Appolo. 2005. « Re: Red pill or blue pill ». En ligne [forum électronique]. X-Matrix.net. 5 décembre. <http://forums.x-matrix.net/phpBB2/viewtopic.php?t=1125>.

Ex. : alexandre\_83@free.fr. 2006. « *The New World*, Terrence Malick (2006) ». En ligne [forum électronique]. Cinéma : critiques construites et annonces. 19 février. [groups.google.com/group/fr.rec.cinema.selection/topics](http://groups.google.com/group/fr.rec.cinema.selection/topics).

Ex. : Kessler, Jack. 1995. « Selling the Internet in the 90s: Microsoft at the movies? ». En ligne [liste de diffusion électronique]. Public-Access Computer Systems Forum. 25 août. [PACS-L@UHUPVM.UH.EDU](mailto:PACS-L@UHUPVM.UH.EDU).

## 2.10 Courrier électronique

Les courriers électroniques adressés à l'auteur ne sont jamais inclus en bibliographie, mais cités dans le corps du texte (voir 4.13.4).

## 2.11 Émission de télévision ou de radio disponible en ligne

Les références à des émissions de télévision ou de radio qui sont accessibles depuis Internet sont mentionnées dans le corps du texte, mais pas en bibliographie (voir section 3.3). S'il s'agit toutefois d'une source importante quant au propos du texte, il est conseillé de l'indiquer dans une section distincte de la bibliographie (« Médiagraphie », « Documents audiovisuels » ou « Ressources électroniques » par exemple), en suivant ce modèle :

|*Nom de l'émission*|. |Année de diffusion originale|. En ligne. \*Présenté par **ou** Animé par |Nom du présentateur ou de l'animateur|. |jour et mois de diffusion|. \*|Ville| : |Nom de la chaîne|. |Adresse URL|. \*Consulté le |date de dernière consultation| **ou** \*Téléchargé le |date de téléchargement|.

Le nom de la ville où est produite l'émission n'a pas besoin d'apparaître dans la notice. Il est conseillé de le mentionner quand il s'agit d'une transmission locale ou d'une chaîne peu connue.

Ex. : *Journal de TV5Monde*. 2007. En ligne. Présenté par Isabelle Malivoir. 1<sup>er</sup> février. TV5 Monde. [http://www.tv5.org/TV5Site/info/actualite\\_internationale.php](http://www.tv5.org/TV5Site/info/actualite_internationale.php).

Quand on se réfère plus explicitement au contenu d'une entrevue, le format de la notice est différent :

|Nom de la personne interviewée|, |Prénom|. |Année de diffusion originale|. Entrevue radiophonique **ou** télévisuelle avec |Nom de l'intervieweur|. En ligne. |*Nom de l'émission*|. Diffusée le |jour et mois de diffusion|. \*|Ville| : |Nom de la chaîne|. |Adresse URL|. Consulté le |date de dernière consultation|.

Ex. : Mehdi, Feroz. 2005. Entrevue radiophonique avec Jacques Bertrand. En ligne. *Macadam Tribu*. Diffusée le 22 octobre. Montréal : Radio-Canada. <http://www.radio-canada.ca/radio/emissions/document.asp?docnumero=14036&numero=62>.

S'il s'agit d'une émission de radio ou de télévision à laquelle on a accédé par baladodiffusion (*podcast*), le modèle reste exactement le même. Il faut s'assurer d'indiquer le site à partir duquel le document est téléchargeable ou le site principal qui héberge ledit document.

## 2.12 Ouvrage de référence électronique

Les ouvrages de référence électroniques ne sont pas mentionnés en bibliographie, mais plutôt dans le corps du texte (voir sections 4.9 et 4.13.2). Si pour des raisons similaires à celles évoquées en 1.10.4 on décide de citer la référence, il faut s'assurer d'indiquer la version du CD/DVD consultée ou, s'il s'agit d'une version en ligne, la date de consultation. Les ouvrages de référence en ligne s'apparentent davantage à une base de données et sont sujets à plusieurs modifications avec le temps, d'où l'importance de mentionner la date de consultation. Par ailleurs, un ouvrage de référence en ligne n'est jamais mentionné en bibliographie, sauf si l'on

veut citer une rubrique précise, signée par un auteur en particulier (voir le second point de la section 4.9). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'écrire « S.d. » si la date est manquante, compte tenu que les rubriques ne sont pratiquement jamais datées. Si l'adresse électronique est trop longue ou trop complexe, il suffit d'indiquer celle qui mène à la page d'accueil du site.

Différents modèles s'appliquent, selon les cas :

- Ouvrage de référence sur CD-ROM ou DVD-ROM :

Nom de l'ouvrage de référence .  Année . CD-ROM <b>ou</b> DVD-ROM.  Version .
---

- Rubrique signée dans un ouvrage de référence en ligne :

Nom ,  Prénom . * Année . «  Titre de la rubrique  ». En ligne.  Nom de l'ouvrage de référence .  Adresse URL . Consulté le  date de dernière consultation .
--

- Rubrique signée dans un ouvrage de référence sur CD-ROM ou DVD-ROM :

Nom ,  Prénom .  Année d'édition du CD/DVD . «  Titre de la rubrique  ». CD-ROM <b>ou</b> DVD-ROM.  Nom de l'ouvrage de référence .  Version .
--

Ex. : *Nouveau petit Robert (Le)*. 2001. CD-ROM. Version 2.1.

Ex. : Gadamer, Hans Georg. « Historicité ». En ligne. *Encyclædia universalis*. <http://www.universalis-edu.com>. Consulté le 11 janvier 2007.

Ex. : Reich, Kenneth. 2004. « Hollywood ». CD-ROM. *World book multimedia encyclopedia*. Version 8.2.1.

### 3. Autres types de documents

Cette section se penche sur certains documents non imprimés que le chercheur ou l'étudiant en études cinématographiques est amené à consulter durant ses recherches. Par souci de concision, de nombreux types de documents (tels que les enregistrements musicaux, les documents photographiques, etc.) ne sont pas abordés. Les modèles bibliographiques détaillés ici fournissent néanmoins les principes de base permettant de citer bon nombre de documents non imprimés. Dans le doute, on peut consulter la seizième édition du *Chicago manual of style*.

#### 3.1 Microforme

Les références aux documents micrographiés (microfiches, microfilms) respectent les règles qui s'appliquent au document original ayant été reproduit sur microforme. Un article de journal consulté sur microfilm sera donc traité de la même façon qu'un article de journal sur support papier, mais avec l'ajout de la mention « Microfilm » après le titre de l'article (les autres informations éditoriales ne sont pas nécessaires pour les journaux). Lorsque le document n'a pas d'auteur et que la notice débute par le titre du document, la mention « Microfilm » doit alors suivre l'année de parution. Si le document micrographié possède ses propres informations éditoriales, elles auront préséance sur les informations éditoriales du document d'origine. Il est alors possible d'ajouter la référence originale à la fin de la notice (voir section 1.10.7.2). Si toutefois le document micrographié ne possède pas de données éditoriales, mais que les informations relatives au document original sont indiquées, il faut mentionner ces dernières. Si enfin le document ne possède pas du tout d'information éditoriale – ce qui arrive régulièrement pour des documents inédits préservés par des archives ou des bibliothèques – il faut indiquer la cote attribuée par l'établissement où est conservé le document ainsi que le nom et l'emplacement dudit établissement. Dans le cas d'un microfilm en plusieurs bobines, il faut inscrire le numéro de bobine sur laquelle se situe le document.

Voici différentes façons de traiter un microfilm :

Ex. : « Vues animées nouvelles ». 1902. Microfilm. *La Presse*, 21 février, p. 5.

Ex. : Musser, Charles (dir.). 1984. *Motion picture catalogs by American producers and distributors, 1894-1908. A microfilm edition*. Microfilm. Frederick : University Publications of America.

Ex. : Parkes, James. 1975. « Dearth in lanterndom ». Microfilm. Dans *Little magazines series: Selected complete short-run cinema periodicals, 1889-1972*. Bobine 2. Londres : World Microfilm Publications; British Film Institute. D'abord paru dans *Optical Magic Lantern Journal and Photographic Enlarger*, octobre 1901, p. 67–68.

Ex. : Laurier, Wilfrid. 1901. Lettre à Richard John Cartwright datée du 5 juin. Microfilm. MG26-G, bobine C-372, p. 22564. Fonds Political Papers. Archives nationales du Canada, Ottawa.

## 3.2 Film (tous supports)

### 3.2.1 Principes généraux

Une référence en bibliographie n'est pas nécessaire lorsqu'un film est cité, à moins que la copie utilisée ait une véritable incidence sur le propos du texte (voir section 4.14 pour citer dans le corps du texte). Dans ce cas-ci, la référence pourra être indiquée soit dans une section distincte de la bibliographie (intitulée « Filmographie » ou « Documents audiovisuels »), soit en note de bas de page, s'il s'agit d'un cas unique. Les titres de film en anglais respectent les mêmes règles que les titres de monographie (voir section 1.3.4). Il n'est donc pas nécessaire de mettre une majuscule à chaque mot du titre.

### 3.2.2 Filmographie

Bien qu'elle ne soit pas nécessaire, la présence d'une filmographie ou d'une liste de documents audiovisuels peut être un complément utile dans un texte. Il n'existe pas de règles définitives en ce qui a trait à la rédaction d'une filmographie ou d'une médiagraphie, si ce n'est qu'elle doit être distincte des ouvrages imprimés. Le mot d'ordre est donc à la constance et à la clarté.

Selon la fonction qu'elle remplit au sein du texte, la filmographie pourra être plus ou moins détaillée et les informations pourront être inscrites différemment. Par exemple, il est conseillé de classer les films en commençant par le titre, bien qu'il puisse s'avérer pertinent de les classer par le nom du réalisateur, voire par le nom du producteur s'il s'agit du principal enjeu du texte. Si la filmographie vise uniquement à recenser les films cités, un modèle de ce genre peut être utilisé :

[*Titre du film*] [*Titre original du film*]. |Année de production|. Réalisation de |Nom du réalisateur|. |Pays de production|. |Compagnie de production|.

Ex. : *Manuscrit trouvé à Saragosse (Le)* [*Rekopis znaleziony w Saragossie*]. 1965. Réalisation de Wojciech Has. Pologne. Kamera Film Unit.

Le nom du réalisateur peut également être placé en premier :

Ex. : Has, Wojciech (réal.). 1965. *Le manuscrit trouvé à Saragosse* [*Rekopis znaleziony w Saragossie*]. Pologne. Kamera Film Unit.

On doit écrire le titre tel qu'il apparaît sur la copie consultée. Si l'on mentionne un film que l'on n'a pas directement consulté, il est possible d'utiliser la traduction française du titre, suivi du titre original entre crochets. Il ne faut jamais traduire littéralement ou inventer un titre français pour un film qui n'en possède pas. Il faut opter pour le titre anglais s'il existe ou indiquer directement le titre original.

Dans l'éventualité où le support du film aurait une quelconque incidence sur l'argumentation du texte, il est recommandé d'ajouter les informations relatives à la copie visionnée. Il suffit alors de spécifier le support (35 mm, VHS, DVD, etc.) et d'ajouter les données qui s'avèrent pertinentes pour notre propos. Dans le cas d'un DVD, par exemple, on peut indiquer le nom de la compagnie

de distribution, tandis que dans le cas d'une pellicule consultée en archives, il est plus pertinent d'ajouter le numéro d'identification ou la cote du film ainsi que le nom de l'établissement où il a été consulté. Voici deux modèles qui n'indiquent pas les mêmes informations :

Ex. : *Mon oncle Antoine*. 1971. Réalisation de Claude Jutra, scénario de Clément Perron, images de Michel Brault. Distribution : Jean Duceppe, Olivette Thibault, Claude Jutra, Hélène Loiselle. Canada. Office national du film. DVD, son, couleur, 110 min. Image Entertainment.

Ex. : *Ashes of hope*. 1917. Réalisation de Walter Edwards. États-Unis. Triangle Distributing Corporation. 35 mm, n&b, muet, 5 bobines (3123 pieds). Copie conservée à la Library of Congress, Washington D.C. FEB 5773-5776.

### 3.3 Émission de télévision ou de radio

Tout comme les films, les émissions de télévision ou de radio ne sont pas indiquées en bibliographie, à moins qu'elles ne constituent une source importante au sein de l'argumentation. Si l'on décide néanmoins d'intégrer les références aux émissions de télévision ou de radio dans la bibliographie, elles seront alors placées dans une section distincte, intitulée « Documents audiovisuels », « Émissions de télévision », etc. Selon le type d'émission, on optera pour l'un des modèles suivants :

- Émission dans son ensemble :

|*Nom de l'émission*|. |Année de diffusion originale|. \*Émission de radio **ou** Émission de télévision. \*Animée par |Nom du l'animateur|. Diffusée le |jour et mois de diffusion|. \*|Ville| : |Nom de la chaîne|.

La nature du document (ici « Émission de radio » ou « Émission de télévision ») doit être indiquée seulement si nécessaire. Le nom de l'émission ou le nom de la chaîne offre souvent assez d'informations pour que le lecteur déduise de quel type de document il s'agit.

Ex. : *Le masque et la plume*. 2007. Émission de radio. Animée par Jérôme Garcin. Diffusée le 28 janvier 2007. France Inter.

- Reportage présenté lors d'une émission :

|*Nom du reportage*|. |Année de production|. Reportage radiophonique **ou** Reportage télévisé. |Nom du réalisateur| (réal.). |Pays producteur|. |Compagnie de production|. Diffusé le |jour de diffusion| dans le cadre de l'émission |*nom de l'émission*|. \*Animée par |Nom de l'animateur|. \*|Ville| : |Nom de la chaîne|.

Ex. : *Un détroit surgit des glaces*. 2006. Reportage télévisé. Yves Billy (réal.). France. Arte France. Diffusé le 25 janvier 2007 dans le cadre de l'émission *Les grands reportages*. Animée par Dominique Poirier. Montréal : RDI.

- Épisode d'une série télévisée ou radiophonique :

Comme pour les films, il n'y a pas de protocole fixe pour citer une émission de télévision. Les informations mentionnées et leur ordre d'apparition dans la notice peuvent changer selon la perspective adoptée dans le texte. Voici un modèle standard qui mentionne les informations essentielles :

[*Nom de l'émission*]. [*Année de diffusion originale*]. \*Série télévisée **ou** radiophonique. Épisode « [*titre ou numéro de l'épisode*] ». [*Nom du réalisateur*] (réal.). [*Nom du scénariste*] (sc.). Diffusé le [*jour et mois de diffusion originale*]. \**Ville* : [*Nom de la chaîne*].

Ex. : *Les Bougons. C'est aussi ça la vie*. 2006. Épisode « Le beau risque ». Louis Bolduc (réal.). François Avard et Jean-François Mercier (sc.). Diffusé le 6 janvier. Radio-Canada.

- Entrevue télévisée ou radiophonique :

Si l'on cite une entrevue donnée dans le cadre d'une émission de télévision ou de radio, il faut alors spécifier les différents intervenants :

[*Nom de la personne interviewée*], [*Prénom*]. [*Année de diffusion originale*]. Entrevue radiophonique **ou** télévisée avec [*Nom de l'intervieweur*] ». [*Nom de l'émission*]. Diffusée le [*jour et mois de diffusion*]. \**Ville* : [*Nom de la chaîne*].

Ex. : Proulx, Danielle. 2006. Entrevue télévisée avec René Homier-Roy. *Viens voir les comédiens*. Diffusée le 6 janvier. Montréal : ARTV.

### 3.4 Œuvre d'art (peinture, photographie, sculpture, installation, etc.)

#### 3.4.1 Principes généraux

Les œuvres d'art n'apparaissent généralement pas dans une bibliographie (voir section 4.15 pour citer dans le corps du texte). Néanmoins, quand il s'agit d'une analyse en profondeur ou que les détails techniques (support, matériel, dimension, etc.) sont pertinents à l'argumentation, il est préférable de créer une section distincte où seront recensées les œuvres étudiées. Cette section, qui peut être intitulée « Œuvres mentionnées », « Index des œuvres citées » ou « Médiagraphie » par exemple, doit respecter les mêmes principes que la bibliographie dans sa mise en forme (voir section 5), mais diffère dans la façon de citer les œuvres elles-mêmes. Cette section s'apparente par ailleurs à la « Liste d'illustrations » sans toutefois y être identique (voir section 6.10).

Comme pour la filmographie (voir section 3.2.2), la mise en forme des notices peut varier selon l'angle adopté dans l'analyse. Il peut donc être pertinent de classer les œuvres par artistes ou par titres. Les deux modèles suivants peuvent s'appliquer :

Par artiste :

[*Nom de l'artiste*], [*Prénom*]. [*Année de création*]. [*Titre de l'œuvre*] [*Titre original de l'œuvre*]. \**Type d'œuvre ou particularités*]. [*Matériau et/ou support*]. \**Dimension* cm. \**Coll.* [*Nom de la collection*] **ou** \**Fonds* [*Nom du fonds*]. [*Musée ou site*], [*ville*].

Par titre :

[*Titre de l'œuvre*] [*Titre original de l'œuvre*]. [*Année de création*]. [*Nom de l'artiste*]. \**Type d'œuvre ou particularités*]. [*Matériau et/ou support*]. \**Dimension* cm. \**Coll.* [*Nom de collection*] **ou** \**Fonds* [*Nom du fonds*]. [*Musée ou site*], [*ville*].

Ex. : Picasso, Pablo. 1907. *Les demoiselles d'Avignon*. Huile sur toile. 243,9 x 233,7 cm. Museum of Modern Art, New York.

Ex. : *Demoiselles d'Avignon (Les)*. 1907. Pablo Picasso. Huile sur toile. 243,9 x 233,7 cm. Museum of Modern Art, New York.

Tous les autres exemples de cette section respectent le premier modèle.

### 3.4.2 Nom de l'artiste

Si le nom de l'artiste est placé au début de la notice, on débute par le nom de famille. On utilise toujours le nom courant ou le pseudonyme par lequel est connu l'artiste et non pas son nom de naissance (on écrira ainsi Rosso Fiorentino et non pas Giovanni Battista di Iacopo), même quand celui-ci est unique (Le Greco et non pas Dominikos Theotokopoulos). Le nom raccourci est également utilisé plutôt que le nom entier, du moins quand celui-ci est répandu (on écrira Diego Velázquez plutôt que Diego Rodríguez de Silva y Velázquez). Il est à la discrétion de l'auteur de garder le nom francisé d'un artiste (Michel-Ange, Caravage, etc.), bien qu'il soit préférable d'utiliser le nom original.

Ex. : Monaca, Lorenzo. 1422. *L'adoration des Mages*. Tempera sur bois. 115 x 170 cm. Galleria degli Uffizi, Florence.

Ex. : Greco, Le. 1586. *L'enterrement du comte d'Orgaz*. Huile sur toile. 460 x 360 cm. Église Santo Tomé, Tolède.

Quand une œuvre est attribuée à un artiste sans qu'on puisse le prouver avec certitude, le nom est placé entre crochets.

Ex. : [Praxitèle]. 4<sup>e</sup> siècle av. J.-C. *Aphrodite Braschi* [sculpture]. Marbre. Glyptothèque de Munich.

Si l'œuvre est attribuée à l'atelier ou à l'entourage d'un artiste, on utilise plutôt le titre de l'œuvre pour le classement alphabétique (qui débutera ainsi la notice). La mention du nom de l'atelier, si connu, peut alors être indiquée immédiatement après l'année. Dans le cas d'une œuvre anonyme qui s'inscrit dans un style particulier, une école ou une tradition nationale ou régionale, il est également possible de l'indiquer.

Ex. : *Vasca Medici*. Env. 1440-1460. Atelier de Donatello. 167 cm. Sacristie de San Lorenzo, Florence.

Ex. : *La tireuse de cartes*. Env. 1830. École anglaise. Huile sur toile. 36 x 29 cm. Musée des beaux-arts de Pau.

### 3.4.3 Année de création

L'année de création de l'œuvre se trouve toujours après le nom de l'artiste ou après le titre, selon le type de classement utilisé. Si la création de l'œuvre s'est étendue sur plusieurs années, on sépare l'année de commencement et l'année d'achèvement avec un tiret.

Dans le cas d'une œuvre dont la date de création est inconnue, il est possible d'utiliser la mention « S.d. » (sans date), bien que cette pratique ne soit pas courante. Contrairement aux livres, il est rare pour une œuvre d'art qui se trouve dans la collection d'un musée de ne pas se voir attribuer une date de création approximative. La mention « Env. » (environ) est donc plus couramment utilisée. Pour cette raison, et contrairement au livre, l'emploi des crochets n'est pas nécessaire. Par ailleurs, si l'approximation se mesure en millénaires ou en siècles, la mention « Env. » n'est pas nécessaire, étant implicite dans l'écart mentionné. Dans pareille situation, on peut enfin ajouter entre parenthèses, après la désignation de date, une précision pour mieux situer l'œuvre dans le siècle (par exemple « deuxième moitié », « début »).

Ex. : Raphaël. 1516-1520. *Transfiguration*. Tempera sur bois. 410 x 279 cm. Pinacothèque, Musée du Vatican.

Ex. : Cuyp, Aelbert. Env. 1643-1645. *A view of Vianen with a herdsman and cattle by a river*. Huile sur toile. 40 x 55 cm. Fonds Charles H. and Mary F. S. Worcester. Art Institute of Chicago.

Ex. : Dame de Brassempouy (La). 29 000-22 000 av. J.-C. Ivoire. 3,5 cm. Musée des antiquités nationales, Saint-Germain-en-Laye.

Ex. : Berruguete, Pedro. 15<sup>e</sup> siècle (deuxième moitié). *La mort de Saint-Pierre Martyr* [*La muerte de San Pedro Mártir*]. Tempera sur bois. 128 x 82 cm. Museo Nacional del Prado, Madrid.

### 3.4.4 Titre de l'œuvre

#### 3.4.4.1 Principes généraux

Le titre de l'œuvre est, sauf exceptions (voir aussi section 3.4.10), toujours en italique, que ce dernier soit traduit ou attribué. Il est à la discrétion de l'auteur d'indiquer le titre original ou le titre traduit en français. Si on opte pour le titre français, il est recommandé d'indiquer après ce dernier et entre crochets, le titre dans sa langue originale, lui aussi en italique. Si une œuvre étrangère se voit attribuer un titre en anglais par le musée qui l'abrite et qu'elle ne possède pas de titre français reconnu, on peut également l'utiliser. Cependant, il ne faut jamais faire une traduction libre du titre en langue étrangère, à moins qu'il ne s'agisse d'une œuvre connue universellement sous cette appellation (*Gioconda-Joconde*; *Het meisje met de parel-Jeune fille à la perle*). Dans pareil cas, il n'est pas nécessaire d'indiquer le titre original.

Ex. : Richter, Gerhard. 1965. *Femme descendant l'escalier* [*Frau, die Treppe herabgehend*]. Huile sur toile. 198 x 128 cm. Art Institute of Chicago.

#### 3.4.4.2 Œuvre sans titre

Si une œuvre ne possède pas de titre (comme pour beaucoup de meubles, objets ou illustrations populaires par exemple), on utilise la description brève fournie par le musée ou l'établissement qui l'abrite ou on en rédige une de notre cru. Cette dernière doit être concise

et représentative de l'œuvre. Parfois, une simple mention de la nature de l'œuvre suffit (« illustration de couverture » par exemple).

Ex. : Boulle, Charles-André. 1708-1709. Commode de la chambre de Louis XIV. Chêne, écailles de tortue, incrustations de laiton et de bronze doré. Grand Trianon, Versailles.

Ex. : Steinberg, Saul. 1954. Illustration de couverture [sans titre]. *The New Yorker*, 20 mars.

### 3.4.4.3 Œuvre ancienne au titre attribué

Une exception à la règle générale s'applique aussi aux œuvres anciennes, généralement anonymes, qui possèdent une appellation descriptive. Il arrive en effet que certaines œuvres de la Préhistoire, de l'Antiquité ou du Moyen-âge se voient attribuer un titre désignant par exemple le lieu de découverte ou le type d'œuvre. Dans ce cas, on emploie plutôt les caractères romains.

Ex. : Vénus de Milo. Env. 130-100 av. J.-C. Marbre. 211 cm. Musée du Louvre, Paris.

Ex. : Tapisserie de Bayeux. Env. 1066-1082. 50 x 7000 cm. Centre Guillaume le Conquérant, Bayeux.

### 3.4.4.4 Série, cycle

Quand une œuvre s'inscrit dans une série, il est nécessaire de distinguer si elle fait partie d'une œuvre à part entière (c'est-à-dire conçue comme telle, en de multiples occurrences) ou si elle fait partie d'un cycle de l'auteur, sans toutefois relever d'une création unique (la série des Montagne Sainte-Victoire de Cézanne par exemple). Pour la seconde option, on doit mentionner chacune des œuvres individuellement. Si par contre il s'agit d'une œuvre unique, on peut en indiquer le nom général, en italique. Enfin, si on souhaite référer à une seule des œuvres faisant partie d'une série, et que cette œuvre possède également un titre, différents modèles peuvent s'appliquer :

<p> Nom de l'artiste ,  Prénom .  Année de création .  <i>Titre de la série</i>  -  numéro ou position de l'œuvre dans la série .  <i>Nom de l'œuvre</i> . * Matériau et/ou support . * Dimension  cm. *Coll.  Nom de la collection  <b>ou</b> *Fonds  Nom du fonds .  Musée ou site ,  ville .</p>
---

<p> Nom de l'artiste ,  Prénom .  Année de création .  <i>Titre de l'œuvre</i> . Tableau (<b>ou nom du support</b>)  numéro ou position de l'œuvre dans la série  de la série  <i>Nom de l'œuvre</i> . * Matériau et/ou support . * Dimension  cm. *Coll.  Nom de la collection  <b>ou</b> *Fonds  Nom du fonds .  Musée ou site ,  ville .</p>
---

Ex. : Hogart, William. 1743-1745. *Marriage à-la-mode - 1. The marriage settlement*. Huile sur toile. 69,9 x 90,8 cm. National Gallery, Londres.

Ex. : Hogart, William. 1743-1745. *The marriage settlement*. Tableau 1 de la série *Marriage à-la-mode*. Huile sur toile. 69,9 x 90,8 cm. National Gallery, Londres.

### 3.4.5 Type d'œuvre et format particulier

Le médium employé (peinture, sculpture, gravure, installation, etc.) peut être indiqué entre crochets après le titre de l'œuvre afin d'en donner des informations plus précises. La décision d'ajouter ou non cette information est laissée à la discrétion de l'auteur et vise généralement à distinguer les œuvres citées les unes des autres ou à spécifier la nature d'une œuvre peu connue. Toutefois, on ne mentionne pas le type d'œuvre si celui-ci est explicite ou implicite dans la mention du support ou du matériau utilisé (ainsi, on n'indique pas [gravure] si le support est « gravure sur bois »). S'il s'agit par ailleurs d'un format ou d'un type d'œuvre particulier qui n'est pas suggéré par le titre ou la mention du support, il est également pertinent de le mentionner entre crochets (triptyque, fresque, tapisserie, quadratura, mascarón, etc.).

Enfin, si on réfère à une œuvre distincte mais faisant partie d'un ensemble complexe qui le contient (fontaine, tombeau, retable, etc.), le nom de l'œuvre « générale » ou sa description peut aussi être indiqué après le titre.

Ex. : Tan, Fiona. 2005. *San Sebastian*. Installation vidéo. Musée d'art contemporain, Montréal.

Ex. : Tura, Cosmè. 1470-1474. *Vierge à l'enfant*. Panneau central du Retable Roverella. Huile sur bois. National Gallery, Londres.

Ex. : Fouquet, Jean. Env. 1450. *Vierge et l'Enfant*. Panneau de droite du Diptyque de Melun. Huile sur toile. 94 x 85 cm. Musée Royal des beaux-arts, Anvers.

Ex. : Michelangelo. 1530-1534. *Crépuscule*. Tombeau de Laurent de Médicis. Marbre. 195 cm de long. Ancienne Sacristie de St-Laurent, Florence.

### 3.4.6 Matériau et support

Les matériaux et supports utilisés en art sont pratiquement infinis et peuvent être décrits de plusieurs façons. La quantité d'informations données par l'auteur quant aux matériaux et supports dépend de la nature de l'analyse et du public visé. Là encore, la constance et la clarté sont de mise. Par exemple, s'agissant d'une photographie, on pourrait utiliser les deux méthodes suivantes selon de degré de précision qu'exige l'argumentation.

Ex. : Atget, Eugène. 1925. *La Marne à la Varenne*. Photographie. Coll. Abbott-Levy. Museum of Modern Art, New York.

Ex. : Atget, Eugène. 1925. *La Marne à la Varenne*. Cyanotype. Papier doré à noircissement direct. 18 x 24 cm. Coll. Abbott-Levy. Museum of Modern Art, New York.

Dans le cas de tableaux ou de sculptures créés avec divers matériaux, on peut utiliser simplement la mention « matériaux composites » ou alors décrire un à un les divers matériaux utilisés ainsi que le support.

Ex. : Johns, Jasper. 1954-1955. *Flag*. Matériaux composites. 107,3 x 153,8 cm. Museum of Modern Art, New York.

Ex. : Johns, Jasper. 1954-1955. *Flag*. Encaustique, huile et papier sur contreplaqué. 107,3 x 153,8 cm. Museum of Modern Art, New York.

Compte tenu de leur caractère hétérogène et de leur complexité, on ne détaille habituellement pas les matériaux d'une installation. On ajoutera plutôt la mention « installation » comme type d'œuvre, suivie de « Matériaux composites ».

Ex. : Whiteread, Rachel. 2005. *Embankment*. Installation. Matériaux composites. Tate Modern, Londres.

### 3.4.7 Dimension

Bien que facultative, la dimension de l'œuvre est couramment utilisée dans une médiagraphie et peut s'avérer nécessaire pour des fins d'identification. Les dimensions de l'œuvre, sauf indications contraires d'un éditeur par exemple, sont toujours indiquées en centimètres. On utilise toujours la virgule entre l'unité et la décimale. Pour un format rectangulaire, on indique toujours la hauteur en premier, suivie de la largeur, que l'on sépare d'un « x ». Dans le cas d'un tableau circulaire (tondo), on indique le diamètre (suivi de la mention « de diamètre »), tandis que pour un tableau ovale, on indique la hauteur suivie de la largeur (c'est-à-dire la longueur de l'axe vertical et de l'axe horizontal).

Ex. : Boticelli, Sandro. 1493. *Madone au baldaquin [Madonna del padiglione]*. Huile sur toile. 65 cm de diamètre. Pinacoteca Ambrosiana, Milan.

Ex. : Ingres, Jean Auguste Dominique. 1806. *Madame Rivière*. 116,5 x 81,7 cm. Musée du Louvre, Paris.

S'il s'agit d'un tableau de format non-conventionnel ou irrégulier (c'est-à-dire qui n'est pas parfaitement rectangulaire), on indique la hauteur et la largeur maximales. Généralement, ces informations sont fournies par le musée qui abrite l'œuvre. Il est alors préférable d'indiquer la mention « irrégulier » entre parenthèses après les dimensions.

Ex. : Ensor, James. 1885. *Mon portrait triste et somptueux*. Craie noire et crayon sur papier. 227 x 167 cm (irrégulier). Collection privée.

Dans le cas d'une sculpture, différentes options se présentent. Généralement, il est suffisant d'en indiquer seulement la hauteur maximale (conséquemment, si une seule mesure est inscrite, il s'agit obligatoirement de la hauteur). Selon le type de statue, on peut aussi ajouter, après la hauteur et dans cet ordre, la largeur et la profondeur maximales (ces informations sont habituellement fournies par le musée). Dans le cas d'une statue reposant sur un socle dont les dimensions sont connues, on pourra utiliser la mention suivante : |hauteur maximale| cm x |largeur du socle| x |profondeur du socle| (socle). Si le socle est circulaire : |hauteur maximale| cm x |diamètre du socle| cm de diamètre (socle).

Ex. : Giacometti, Alberto. 1954. *Tête (trois quarts et profil)*. Sculpture. Bronze. 62,2 cm. San Francisco Museum of Modern Art.

Ex. : Borduas, Paul-Émile. 1951. *United States*. Sculpture sur bois. 29,9 x 6,5 x 10,5 cm. Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa.

Ex. : Carabin, François-Rupert. Env. 1896. *La critique artistique*. Cire polychrome. 21 cm x 9,3 x 8,7 cm (socle). Musée d'Orsay, Paris.

Ex. : Bissen, Christian Gottlieb Vilhelm. 1882-1883. *Danaïd*. Marbre. 167 cm x 61 cm de diamètre (socle). Ny Carlsberg Glyptotek, Copenhague.

Si l'on réfère à une œuvre en plusieurs parties (comme un triptyque par exemple), il peut être pertinent de détailler la taille des différentes parties constitutives. Dans ce cas, il est nécessaire de faire suivre les dimensions par une description de la pièce mesurée et de séparer chacune des pièces à l'aide d'un point-virgule.

Ex. : Memling, Hans. Env. 1467-1471. *Le Jugement dernier*. Triptyque. Huile sur bois. 221 x 161 cm (panneau central); 223,5 x 72,5 cm (volets latéraux). Museum Narodowe, Gdansk.

Pour les œuvres difficilement mesurables ou de taille immense (comme dans le cas du land art ou de certaines installations), les dimensions sont généralement omises. Si néanmoins on juge l'information pertinente, il est suggéré d'utiliser le mètre comme unité de mesure pour des œuvres de très grande taille (10 mètres et plus par exemple).

Ex. : Heizer, Michael. 1969-1970. *Double negative*. 57,0 x 15,2 x 9,1 m. Overton, Nevada.

### 3.4.8 Collection et fonds

Pour les collections privées, voir section 3.4.9 ci-dessous

La collection ou le fonds auquel l'œuvre est rattachée est facultatif, mais peut parfois s'avérer pertinent ou aider au retracement de l'œuvre. Qu'il s'agisse d'un fonds d'archives portant le nom de l'artiste ou d'un fonds philanthropique (généralement baptisé au nom du donateur), les guillemets ne sont pas utilisés. Si le terme « collection » ou « fonds » (ainsi que leur traduction anglaise) apparaît déjà dans le nom de la collection ou du fonds, il n'est pas nécessaire de le répéter.

Ex. : Singleton, John. 1765. *Mrs. George Watson*. Huile sur toile. 126,5 x 101,6 cm. Coll. American colonies and the emerging nations. Smithsonian American Art Museum, Washington D.C.

Ex. : Rauschenberg, Robert. 1962-1963. *Barge*. Huile et encre sur toile. 203,9 x 980,4 cm. Norma and Joseph Saul Philanthropic Fund. Solomon R. Guggenheim Museum, New York.

### 3.4.9 Localisation de l'œuvre (musée, site, collection privée)

Le lieu de conservation ou le site qui accueille une œuvre dont il n'existe qu'un seul exemplaire original doit toujours être mentionné. Cela peut être un musée, un bâtiment, un parc, etc. Le site est toujours suivi de la ville, que l'on fait précéder d'une virgule.

Ex. : Bologne, Jean. 1569-1581. *L'Apennin*. Sculpture. Pierre, brique, lave et fer. Parc de la Villa Demidoff, Pratolino.

S'il s'agit d'une œuvre qui existe en plusieurs exemplaires (photographies, statues, gravures, etc.), on doit mentionner soit le lieu où l'œuvre a été consultée, soit le lieu qui est mentionné dans la source consultée, quand il s'agit d'une reproduction (voir aussi la section 3.4.10 ci-dessous).

Si la ville est explicite dans le nom du musée ou du site, il n'est pas nécessaire de le mentionner de nouveau (Musée national de Tokyo par exemple). Il est conseillé de garder le nom original du musée ou du site quand il est en langue étrangère, du moins s'il s'écrit en alphabet romain. Si l'on opte pour les noms francisés, il faut faire preuve de constance et utiliser la même méthode tout au long du texte.

Ex. : Léger, Fernand. 1920. *Le remorqueur*. Huile sur toile. 103 x 132,5 cm. Musée de Grenoble.

Ex. : Antropov, Alexei Petrovich. *Portrait de Catherine II [Портрет Екатерины II]*. Huile sur toile. 51x 38 cm. Musée de l'Hermitage, St-Petersburg.

S'il s'agit d'une œuvre appartenant à une collection privée, aucune mention de site ou de ville n'est nécessaire. On écrira seulement « Collection privée » en fin de notice. Toutefois, quand l'œuvre appartient à un particulier reconnu pour l'importance de sa collection, on peut mentionner son nom (« Collection Ulla et Heiner Pietasch », par exemple). Si enfin l'œuvre a été consultée directement dans l'atelier de l'artiste, on inscrira plutôt « collection personnelle de l'artiste ».

Ex. : Chagall, Marc. 1919. *L'homme à la tête renversée*. Huile sur carton. 54 x 47 cm. Collection privée.

Ex. : Lecomte-Vernet, Émile. 1870. *La femme fellah*. Huile sur toile. 72 x 52 cm. Collection Stuart Pivar.

Ex. : Strovonsky, Vladimir. 1989. *L'âme du vilebrequin*. Sculpture. Matériaux composites. 134 cm. Collection personnelle de l'artiste.

### 3.4.10 Œuvre de grande diffusion (imprimé, gravure, affiche, photographie de presse, etc.)

Certaines œuvres ont un caractère particulier du fait qu'elles sont largement diffusées et ne sont pas destinées au circuit muséal. Cela s'applique, par exemple, à certaines formes d'art « éphémères » qui ont souvent une vocation autre qu'artistique (affiches de film, images pieuses, etc.) ainsi qu'à des œuvres contenues dans un médium distinct (caricatures, photographies de presse, etc.). Généralement, le titre de ces œuvres n'est pas en italique mais en caractères romains et placé entre guillemets. Le titre est suivi d'une information qui spécifie la nature de l'objet. Si toutefois l'œuvre n'a pas de titre, c'est le type de document qui en fait office. Il est alors écrit en caractères romains et suivi de la mention « sans titre » entre crochets. Compte tenu de la grande variété de telles œuvres, il n'existe pas de modèle de citation précis. Les informations qui doivent être mentionnées sont, si connues : le nom de l'artiste ou de l'institution qui a produit l'œuvre,

son année de création, le médium d'accueil, et les informations bibliographiques lorsqu'elles s'appliquent.

Une œuvre largement diffusée à l'époque n'est pas pour autant facilement accessible aujourd'hui. Si le document est consulté en archives, il est nécessaire de mentionner au moins le nom de l'institution et la ville où elle se trouve. On peut éventuellement donner le nom du fonds ou de la collection, le numéro de série, la dimension ou toute autre information pertinente pour identifier ou retracer l'œuvre.

Voici quelques exemples dont on peut s'inspirer :

Ex. : Tenniel, John. 1927. « The trial of the Knave of Hearts ». Illustration. Dans Lewis Carroll, *Alice's adventures in Wonderland & Through the looking glass and what she found there*, p. 2. Londres : MacMillan and Co.

Ex. : Rodchenko, Alexander. 1925. « Bronenosets Potemkin ». Affiche de film. Collection afférente au film. Cinémathèque québécoise, Montréal.

Ex. : Caran d'Ache. 1884. « L'escorte circassienne du Tsar ». Illustration. *La Caricature*, n° 250 (11 octobre), p. 1.

Ex. : Picasso, Pablo. 1933. Illustration de couverture. *Le Minotaure*, n° 1 (juin).

Ex. : Jordan, Chris. 2006. « Crushed cars to Tacoma ». Photographie. Dans Susan Zakin et Bill McKibben, *In Katrina's wake: Portraits of loss from an unnatural disaster*, p. 32. Princeton : Princeton Architectural Press.

Ex. : « Séparations chrétiennes : Cette Croix qui semble vous séparer, vous unit dans mon Cœur ». Image pieuse. 1899. 10,2 x 5,4 cm. Maison Ch. Letaille Boumard et Fils éditeurs.

## 3.5 Jeu vidéo

### 3.5.1 Principes généraux

À l'instar des autres types d'œuvre, les jeux vidéo n'apparaissent généralement pas en bibliographie, bien que certaines informations doivent être indiquées dans le corps du texte (voir section 4.17). Si une liste des jeux cités s'avère toutefois pertinente, elle respectera les mêmes règles que celles énoncées dans les sections précédentes (films et séries télévisées). Cette liste distincte – qu'on intitulera « Jeux cités », « Ludographie » ou « Médiagraphie » (si divers supports sont cités) – peut se présenter différemment selon la nature et l'argumentation du texte. Si la liste des références est courte ou que le nombre de jeux cités est peu élevé, on peut intégrer les références vidéoludiques dans la bibliographie générale. Il faut alors ajouter la mention « Jeu vidéo » dans la référence, soit après le titre du jeu, soit après l'année de parution, dépendamment du style adopté.

Comme pour la citation de films en bibliographie, l'auteur devra décider d'organiser cette liste en fonction du titre du jeu, du studio (ou développeur) ou de l'auteur (concepteur, designer) si ce dernier est connu ou pertinent. Une fois le système de classement et le modèle de citation choisis, il est important de s'y tenir et de ne pas mélanger différents modèles au sein d'une même liste.

Le nom de la plateforme (Nintendo Wii, Play Station 3, etc.) n'est jamais utilisé comme principe organisateur et ne doit pas apparaître en début de référence. On l'indiquera plutôt à la fin de la référence, quand le nom de la plateforme est pertinent (par exemple, quand des différences notables existent entre les versions). Pour les jeux sur dispositifs portables (tablettes électroniques, téléphones), on indiquera plutôt le système d'exploitation : « Version iOS » ou « Version Android ».

<i>Titre du jeu</i>  .  Année de parution . *Jeu vidéo.  Compagnie de production . *Conçu par  Nom du concepteur . * Nom de la plateforme ou système d'exploitation .
---

Nom du concepteur .  Année de parution .   <i>Titre du jeu</i>  . *Jeu vidéo.  Compagnie de production . * Nom de la plateforme ou système d'exploitation .
---

Compagnie de production .  Année de parution .   <i>Titre du jeu</i>  . *Jeu vidéo. *Conçu par  Nom du concepteur . * Nom de la plateforme ou système d'exploitation .
--

Ex. : *Final fantasy VII*. 1997. Square Enix.

Ex. : Meier, Sid. 1985. *F-15 strike eagle*. MicroProse.

Ex. : Bioware. 2008. *Mass effect*. Jeu vidéo. Conçu par Casey Hudson et Preston Watamaniuk. Xbox 360.

Ex. : Gameloft. 2013. *Asphalt 8: Airborne*. Version iOS.

Si un jeu a été réédité, mis à jour ou s'il existe en différentes versions, il est préférable de l'indiquer, sauf s'il s'agit d'une mise à jour technique sans modification notable. Si le nom de la version est intégré à même le titre du jeu (*Baldur's Gate: Enhanced Edition*, *DuckTales Remastered Edition*, *The Sims Deluxe Edition*, etc.), il suffit de l'indiquer en italique. Dans le cas d'une expansion présentant des changements considérables, l'auteur pourra ajouter la mention « Exp. » (pour « expansion ») suivie de son numéro ou de son nom, voire les deux si cela s'avère pertinent. C'est le cas, entre autres, lorsqu'un auteur souhaite référer explicitement au contenu d'une expansion précise. Les exemples suivants peuvent s'appliquer :

Ex. : *Anna. Extended edition*. 2013. Dreampainters.

Ex. : *Star Wars: The old Republic*. 2012. Exp. 1.4 : *Terror from beyond*. Bioware.

Ex. : Electronic Arts. 2009. *Command & conquer: Red alert 3*. Exp. : *Uprising*.

### 3.5.2 Jeu vidéo en ligne

Les jeux vidéo en ligne peuvent être divisés en deux catégories : les jeux hébergés sur un serveur qui se jouent directement depuis un navigateur Internet, et les jeux installés sur un ordinateur qui accèdent à Internet sans recourir à un navigateur (comme la plupart des jeux de rôle en ligne massivement multi-joueurs ou MMORPG). Ces derniers ne requièrent pas de modèles de citation particuliers et respectent en tous points les règles énoncées précédemment. Les références à des

jeux qui nécessitent l'accès à un navigateur doivent quant à elles faire mention de l'URL du site, après les données de base. Si l'adresse est trop longue ou trop complexe, il est recommandé de n'indiquer que l'adresse de la page d'accueil ou du moteur de recherche du site. On pourra enfin ajouter en fin de référence la date à laquelle le jeu a été joué la dernière fois, si cette information est pertinente. La référence à un jeu en ligne qui a évolué avec le temps ou qui a été souvent mis à jour requiert habituellement cette information.

Ex. : *Gemcraft. The forgotten*. 2008. Game in a bottle. <http://gameinabottle.com/gemcraft1.php>. Joué le 3 septembre 2012.

## 4. Citation dans le corps du texte

### 4.1 Principes généraux

Le style auteur-date présenté ici abolit les références en notes de bas de page au profit de références brèves placées directement dans le corps du texte. Les notes de bas de page ou de fin de document sont donc réservées exclusivement aux commentaires ou aux précisions de l'auteur. La référence brève, quant à elle, doit être placée entre parenthèses, généralement à la fin de la phrase où l'on cite. On y trouve uniquement trois données : nom de famille de l'auteur, année de publication, page(s) citée(s). Les deux premières permettent de retrouver la source dans la bibliographie, tandis que la dernière permet au lecteur de retracer le passage cité dans la source. Bien évidemment, les informations indiquées dans la référence brève doivent coïncider avec les informations mentionnées dans la notice bibliographique correspondante.

Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans la phrase, ou si l'auteur auquel on se réfère est explicite par rapport au texte qui précède, il faut simplement indiquer, entre les parenthèses, l'année de publication de la référence et la page citée, en les séparant par une virgule : (|Année|, p. |page(s) citée(s)|).

Ex. : Comme le fait pertinemment remarquer Jacques Aumont, « l'objet de l'historien n'est pas tant le film que les lieux de projection, les modes, les formes, les types, les idéologies » (1999, p. 21).

Si par contre l'auteur n'est pas mentionné dans la phrase, il faut alors indiquer entre parenthèses le nom de famille de l'auteur, l'année de publication de la référence et la page citée. Le nom de famille est toujours en lettres minuscules (sauf, bien sûr, la première lettre) et il n'y a pas de virgule entre le nom et l'année de publication : (|Nom| |Année|, p. |page(s) citée(s)|).

Ex. : Entre 1984 et 1994, le cinéma français a connu sur son propre territoire une baisse importante de popularité, passant de 49 % à 27 % des parts de marché (Creton 1997, p. 122).

On peut également référer le lecteur à plusieurs ouvrages. Dans pareil cas, il faut séparer chacune des références d'un point-virgule (;). Par ailleurs, si l'on souhaite référer le lecteur à un texte dans son ensemble et non à un passage particulier, il suffit de ne pas mentionner de numéro de page. Il est alors possible d'indiquer « voir » avant les références.

Ex. : De nombreux historiens s'entendent pour dire que *The great train robbery* est le tout premier western de l'histoire du cinéma (MacGowan 1965, p. 114; Schatz 1981, p. 45; Cook 1990, p. 25).

Ex. : C'est toutefois au début des années 80 que l'étude de la notion de genre a connu un véritable essor (voir Neale 1980; Cavell 1981; Feuer 1982; Andrew 1984).

Ex. : L'épistémographie est au cœur de la réflexion de François Albera sur le montage (voir 1999; 2000; 2003).

Il est parfois plus adéquat d'insérer la référence en cours de phrase plutôt qu'à la toute fin. Cela s'applique surtout quand plusieurs auteurs sont cités au sein d'une même phrase ou que le passage cité est très court.

Ex. : Dans leur analyse de *Birth of a nation*, Georges Sadoul (1946, p. 242-253) et Jean Mitry (1967, p. 187-200) mettent résolument l'accent sur ce que Robert Jauss appelait « la fonction de rupture de l'expérience esthétique » (1978, p. 261) et oblitérent complètement ce qui, dans l'œuvre de Griffith, relève d'une tradition culturelle déjà bien établie.

Les seules abréviations latines utilisées dans les références brèves sont *et al.* (pour *et alii*, « et les autres ») et *ibid.* (pour *ibidem*, « au même endroit »). L'abréviation *et al.* est utilisée lorsqu'un même ouvrage a trois auteurs ou plus. Dans pareil cas, seul le premier nom (selon l'ordre alphabétique) sera indiqué, suivi de *et al.* Pour une référence à deux auteurs, les noms seront séparés par « et ». L'abréviation *ibid.*, quant à elle, est utilisée lorsque la référence citée est la même que la référence précédente. Si la citation se trouve à la même page que la référence précédente, il faut seulement écrire *ibid.*, alors que si la page est différente, il faut bien sûr l'indiquer. Si les deux citations sont relativement éloignées dans le texte, il est préférable d'indiquer à nouveau l'auteur et l'année. Les abréviations *op. cit.* (« dans l'ouvrage cité ») et *idem* (« la même personne ») ne sont jamais utilisées.

Ex. : Il faudra attendre le mois de juillet 1938 pour que le Justice Department des États-Unis engage des poursuites judiciaires contre la Paramount (Bordwell *et al.* 1985, p. 241-242).

Ex. : Pour Jost, les « fictions naturalisantes » sont celles qui tentent de « mimer le plus possible des situations du monde réel » (2005, p. 84). À celles-ci s'opposent deux autres types de fiction, nommés « fictions ouvertement fictives » et « fictions ludiques », qui complètent ce que Jost appelle le « triangle des mondes » (*ibid.*).

Ex. : Avant d'être qualifié de « genre », de « cycle » ou de « style », le film noir a d'abord été abordé en tant que « série » (Borde et Chaumeton 1954, p. 6). Quel que soit la façon de l'appréhender, cependant, on ne saurait nier ce principe fondamental : « le film noir est un film de mort » (*ibid.*, p. 16).

## 4.2 Auteurs portant le même nom de famille

Si plusieurs auteurs dans la bibliographie ont le même nom de famille, il faudra les distinguer dans la référence brève en ajoutant l'initiale du prénom de l'auteur. Dans l'éventualité où les auteurs auraient un prénom débutant par la même lettre, il faudra indiquer leur prénom entier.

Ex. : (C. Johnson 2001, p. 12)  
(H. Johnson 1997, p. 97)

(Adams Jones 1999, p. 200)  
(Arthur Jones 2005, p. 13)

## 4.3 Même auteur, même année de publication

Il peut arriver que l'on cite deux ou plusieurs références d'un même auteur publiées la même année. Dans ce cas, il faut distinguer les livres en ajoutant une lettre minuscule après l'année de publication (a, b, et ainsi de suite). Bien sûr, cette lettre doit également apparaître dans la bibliographie (voir section 5.2 pour un exemple de bibliographie).

Ex. : Les plus récents travaux de Jane Gaines sont tout à fait représentatifs de cette nouvelle perspective critique en études cinématographiques (voir 2000; 2001a; 2001b).

#### 4.4 Collectivité comme auteur

Si l'auteur du document n'est pas un individu mais une collectivité, c'est le nom de cette dernière qui apparaît dans la référence brève. Si le nom de la collectivité est très long, il est possible de le raccourcir en ne gardant que les premiers mots. Par exemple, au lieu d'écrire : (Association des producteurs de films et de télévision du Québec 2002, p. 25), on écrira (Association des producteurs 2002, p. 25).

Pour les publications gouvernementales, le nom du territoire ou de l'État peut être accompagné d'une mention visant à préciser le ministère ou le service qui a publié le document. Cela est recommandé si le texte s'appuie sur plusieurs sources de ce genre. Généralement, on raccourcit le nom du ministère à l'essentiel (« Travaux publics » plutôt que « Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux », par exemple).

Ex. : (Québec, Culture et Communications 2003, p. 12)  
(Canada, Patrimoine 1999, p. 10)

#### 4.5 Auteur manquant

Quand une référence n'a pas d'auteur, c'est le titre du document (sans son sous-titre) qui doit être indiqué dans la parenthèse, juste avant l'année de publication. Les articles définis en début du titre (« le », « la », « les », « l' ») sont omis (voir section 5.1). Le titre est toujours écrit en caractères romains et sans guillemets, quelle que soit la nature du document. Si le titre est long, il suffit d'en écrire les deux ou trois premiers mots.

Ex. : Un rapport publié à Montréal au début des années trente affirmait, en s'appuyant sur les témoignages de nombreux médecins et professeurs, que le cinéma corrompait la jeunesse et pouvait même causer des maladies psychologiques graves chez l'enfant (*Place des enfants* 1933, p. 11-13).

La notice bibliographique du document est la suivante (voir section 1.1.5) :

*Place des enfants n'est pas au cinéma : témoignages de magistrats, d'éducateurs, de médecins (La)*. 1933.  
Montréal : École sociale populaire.

#### 4.6 Année de première publication / année manquante ou incertaine

Lorsqu'une référence n'est pas datée, il faut inscrire la mention « s.d. » (pour « sans date ») dans les parenthèses, à la place de l'année de publication. Si le nom de l'auteur est mentionné dans la phrase où l'on cite, il suffit d'écrire « s.d. » et le numéro de page :

Ex. : (Gance s.d., p. 30) **ou** (s.d., p. 30)

Si l'on souhaite indiquer l'année de première publication, il faudra indiquer cette dernière entre crochets, avant l'année de parution du document consulté (voir section 1.2.1).

Ex. : (Panovski [1947] 1995, p. 120) **ou** ([1947] 1995, p. 120)

Quand la date de publication est manquante mais qu'elle a pu être retrouvée ou approximée, on placera la date entre crochets, en la faisant précéder de la mention « env. » si la date est incertaine (voir section 1.2.3).

Ex. : (Bluestone [1957], p. 211) **ou** ([1957], p. 211)

Ex. : (Tchekassov [env. 1957], p. 22) **ou** ([env. 1957], p. 22)

#### 4.7 Pagination manquante

Si le document cité n'est pas paginé, il faut inscrire la mention « s.p. » (pour « sans pagination »). Cela ne s'applique pas pour les documents électroniques (voir 4.13).

Ex. : (Williams 1919, s.p.) **ou** (1919, s.p.)

#### 4.8 Article de journal

Les articles de journaux ne sont pas nécessairement indiqués en bibliographie (voir section 1.10.1). Cependant, il faut s'assurer de mentionner la source dans le corps du texte. Le nom de l'auteur, le nom du journal et sa date de parution sont les seules données nécessaires, bien qu'il soit recommandé d'ajouter le titre de l'article dans la phrase. Le nom du journal et la date peuvent être mentionnés dans la phrase courante ou être placés entre parenthèses.

Ex. : Dans un article de *La Presse* publié le 7 novembre 2006, Émilie Dubreuil étudie l'impact qu'a eu l'arrivée du courrier électronique sur le travail des professeurs d'université.

Ex. : Dans un article intitulé « Prof... vous avez 203 nouveaux messages » (*La Presse*, 7 novembre 2006), Émilie Dubreuil se penche sur le manque de politesse qui caractérise de plus en plus la correspondance électronique.

On fera de même pour un article de journal électronique. Si l'article a été consulté depuis une base de données sur CD-ROM, il n'est pas nécessaire d'en faire mention. Toutefois, on peut indiquer dans la phrase s'il s'agit d'un article consulté dans Internet et mentionner l'adresse source du site.

Ex. : Dans l'édition électronique de *La Presse* du 7 novembre 2006 ([www.cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca)), Émilie Dubreuil discute des avantages et des désagréments occasionnés par l'avènement du courriel.

Si on décide de citer les articles de journaux en bibliographie (pour les raisons évoquées en 1.10.1), on traitera la référence dans le corps du texte de la même façon qu'un article de revue.

Ex. : Émilie Dubreuil s'est récemment intéressée à l'illusion de proximité créée par la correspondance électronique (2006, p. C2).

#### 4.9 Ouvrage de référence (encyclopédie, dictionnaire)

Les ouvrages de référence bien connus (*Encyclopædia universalis*, *Le petit Robert*, etc.) ne sont pas cités en bibliographie (voir 1.10.4). Il faut néanmoins les mentionner dans le corps du texte,

en prenant soin de préciser l'édition et le nom de l'entrée consultée (si cette dernière n'est pas explicite dans la phrase). Si ces informations ne sont pas mentionnées dans la phrase courante, on peut les placer entre parenthèses. La pagination n'est pas indiquée.

Ex. : L'édition 2008 du *Petit Robert* ajoute d'ailleurs le terme « podcaster » – c'est-à-dire « télécharger sur un appareil portable » – à cette longue liste d'anglicismes.

Ex. : Dans l'édition 2007 de l'*Encyclopædia universalis*, on définit le montage cinématographique comme étant « l'organisation des plans d'un film dans certaines conditions d'ordre et de durée » (sous « Montage – cinéma »).

Ex. : Le suspense, le dénouement tragique ainsi que le recours aux flashbacks et à la voix-over sont, d'après l'*Encyclopædia Britannica*, les principaux éléments caractéristiques du film noir américain (éd. 2006, sous « Film noir »).

#### 4.10 Citation d'une citation

Lorsqu'on cite un passage qui, dans un texte, est lui-même une citation, il faut référer le lecteur au document consulté. Il n'est pas nécessaire de citer le texte original d'où provient la citation, mais on doit cependant en indiquer l'auteur. Le nom de l'auteur original pourra être mentionné soit dans le texte courant, soit dans la parenthèse, selon le modèle suivant : (Baudrillard cité dans Wolton 1994, p. 25). Le texte original de Baudrillard, si l'on suit cet exemple, ne doit donc pas apparaître en bibliographie.

Ex. : Judith Butler reprend les conclusions de Jacques Lacan pour développer son concept de « mascarade » : quand le paraître se substitue à l'avoir, cela a « pour effet de projeter entièrement les manifestations idéales ou typiques du comportement de chacun des sexes [...] dans la comédie » (1999, p. 60).

Ex. : Le réel serait dès lors le principe premier sur lequel repose la signification du cinéma, dans la mesure où « les signes élémentaires du langage cinématographique sont des objets réels reproduits sur l'écran » (Umberto Eco cité dans Odin 1990, p. 82).

Ex. : Christian Metz affirme que « la spécificité qui intéresse la sémiologie est celle des codes, ce n'est pas la spécificité "brute" des signifiants physiques » (cité dans Gardies 1980, p. 14).

#### 4.11 Lettre / correspondance

##### 4.11.1 Lettre non publiée

Les lettres non publiées ne sont généralement pas indiquées en bibliographie. Il faut toutefois indiquer dans le texte courant le nom des correspondants et la date qui apparaît sur la lettre. Le cas échéant, il est possible de mentionner les archives où la lettre a été consultée.

Ex. : Dans une lettre datée du 8 mai 1928 qu'il adresse à Will Hays, le secrétaire du MPPDA, Carl E. Milliken, discute de l'impact du cinéma sur « les idées, l'habillement et le mode de vie » des Américains.

##### 4.11.2 Lettre personnelle adressée à l'auteur

Les lettres personnelles adressées à l'auteur du texte ne sont jamais mentionnées en bibliographie. Il faut simplement faire mention, dans le texte, de la date de rédaction ou de réception de la lettre, et du nom de son auteur.

Ex. : Dans une lettre datée du 6 juin 2004, le sénateur californien Arnold Schwarzenegger me confiait ses craintes face à l'augmentation des tournages hollywoodiens en sol canadien.

#### 4.11.3 Lettre publiée

Généralement, il faut citer le document d'où est tirée la lettre plutôt que la lettre elle-même. Il faut donc suivre le modèle de citation qui correspond au type de document dans lequel la lettre est reproduite. Toutefois, il est nécessaire d'indiquer dans le corps du texte le nom de l'auteur de la lettre, le nom de la personne à qui la lettre est adressée et la date à laquelle elle a été écrite. Si, pour les raisons mentionnées en 1.10.8.3, on préfère référer directement à l'auteur de la lettre, c'est alors le nom de ce dernier qui doit apparaître dans les parenthèses.

Ex. : Gabriel Veyre, dans une lettre qu'il adresse à sa mère le 16 août 1898, offre un précieux témoignage de la première représentation du Cinématographe Lumière dans la capitale mexicaine (Jacquier et Pranal 1996, p. 82).

### 4.12 Ouvrage classique ou texte sacré

#### 4.12.1 Bible, Coran et textes sacrés

Les références à la Bible sont généralement indiquées directement dans le corps du texte. La référence brève doit contenir uniquement le livre, le chapitre et le verset, jamais la page. Le titre du livre est toujours écrit en caractères romains, tandis que les numéros de chapitre et de verset sont écrits en chiffres arabes. Il n'y a jamais de ponctuation entre le livre et le chapitre, mais un deux-points sans espace sépare le chapitre du verset. On utilise indifféremment l'abréviation courante ou l'abréviation courte telle qu'établie par la Traduction œcuménique de la Bible (TOB). Par exemple, pour le Cantique des Cantiques on pourra écrire (Cantiques 3:4) ou (Ct 3:4). Pour la Première épître aux Corinthiens : (I Corinthiens 8:2) ou (1 Co 8:2). Si plusieurs versets consécutifs sont cités, on doit séparer le premier et le dernier verset par un tiret : (Apc 5:8-11).

Pour le Coran, si la citation est explicite, on indiquera dans la référence brève uniquement la sourate et le verset (en chiffres arabes), séparés d'un deux-points sans espace. Si la référence au Coran n'est pas explicite, on ajoutera la mention « Coran » devant les informations numériques.

Ex. : Cette scène se veut là encore une référence directe à l'Ancien Testament : « Alors Job se leva, déchira son manteau, et se rasa la tête; puis, se jetant par terre, il se prosterna, et dit: Je suis sorti nu du sein de ma mère, et nu je retournerai dans le sein de la terre » (Job 1:20-21).

Ex. : On retrouve d'ailleurs ce thème dans l'islam :

Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant (Coran 33:72).

#### 4.12.2 Texte classique grec ou latin

Les citations à des textes classiques grecs ou latins se font directement dans le corps du texte. Cela s'explique par le fait que les mêmes divisions sont utilisées dans la quasi-totalité des éditions disponibles (sauf quelques rares exceptions, qui nécessitent alors une référence en bibliographie, avec les détails de l'édition et de la traduction). Dans l'ordre, ces divisions sont les suivantes : livre, section (ou élégie) et ligne. Si l'ouvrage introduit d'autres types de divisions (par exemple, chaque livre des *Académiques* de Cicéron est lui-même divisé en « livres »), on se doit de les indiquer dans l'ordre allant du plus général au plus particulier. On indique dans la référence brève le nom de l'ouvrage en caractères romains (s'il n'apparaît pas la phrase) et chacune des informations numérales suivies d'un point (sans espace). Seul un espace sépare le titre des informations numérales. Si la citation s'étend sur plusieurs sections, on indiquera la première et la dernière section en les séparant d'un tiret. Le numéro de ligne est toujours celui où commence la citation. Si le numéro de ligne n'est pas indiqué (beaucoup d'éditions n'indiquent que les lignes multiples de 5), on mentionnera le dernier numéro de ligne à apparaître avant la citation. Le nom de l'auteur est préférablement mentionné dans le corps du texte, sans quoi on suppose qu'il est explicite. Quand l'une des divisions ne s'applique pas à l'ouvrage cité (*La poétique*, par exemple, ne comporte pas de « livre »), on omet tout simplement cette dernière, en respectant néanmoins l'ordre des autres divisions.

Le numéro de page n'est jamais indiqué dans la référence brève, sauf quand on cite un passage tiré d'une introduction ou d'une note de bas de page. Dans pareil cas, on doit mentionner l'ouvrage en bibliographie.

Ex. : Comme le disait déjà Aristote dans *La poétique*: « l'histoire [...] doit être imitation d'une action une et formant un tout » (1451b.31).

Ex. : Cicéron nous rappelle en effet que « la religion la plus ancienne et la plus proche de Dieu est aussi la meilleure » (Des lois 2.16.8).

Ex. : On doit se remémorer ici la célèbre analogie du navire sans pilote dans la *République* de Platon (voir 6.487b1-489d9).

#### 4.12.3 Poésie et théâtre classique

Il n'y a pas de liste définitive qui recenserait la totalité des auteurs dits classiques. La décision finale revient à celui qui cite ces auteurs, décision qui doit prendre en compte le contexte dans lequel son texte est produit. Cela dit, en ce qui concerne la poésie et le théâtre classique, des auteurs tels que Dante, Milton, Shakespeare, Racine ou Molière peuvent sans contredit être considérés comme « classiques ». Les références aux poèmes et pièces de théâtres classiques respectent les mêmes règles que les textes grecs et latins. Les divisions, par contre, diffèrent légèrement. Ainsi, pour la poésie et le théâtre, les divisions seront, selon les cas : livre, chant, strophe; strophe, ligne; acte, scène, ligne, etc. Le numéro de page n'apparaît jamais, sauf si l'on cite l'introduction, une note de bas de page ou tout autre commentaire critique extérieur au texte original (dans pareil cas on se doit de mentionner la source en bibliographie). Il faut indiquer dans la référence brève le titre de l'ouvrage en caractères romains (s'il n'apparaît par dans la

phrase) suivi des informations numérales, chacune d'elle étant séparée d'un point et écrite en chiffres arabes (contrairement à l'ancienne tradition française qui exigeait que les actes soient écrits en chiffres romains). Si la citation s'étend sur plusieurs lignes, on indiquera la première et la dernière ligne en les séparant d'un tiret. Là encore, le nom de l'auteur sera préférablement mentionné dans le corps du texte.

Les nombreuses éditions des classiques de la poésie ou du théâtre présentent davantage de différences que dans le cas des éditions de textes anciens en grec ou en latin. Aussi, il peut s'avérer pertinent d'ajouter une référence en bibliographie, même s'il n'y a pas de renvoi direct dans le corps du texte.

Ex. : Au moment d'expirer, la mièvrerie de son discours patriotique nous rappelle les paroles de Don Diègue mourant : « L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir » (Le Cid 3.6.1059).

Ex. : On se souviendra ici du célèbre monologue de Macbeth :

Is this a dagger which I see before me,  
The handle toward my hand? Come, let me clutch thee.  
I have thee not, and yet I see thee still.  
Art thou not, fatal vision, sensible  
To feeling as to sight? or art thou but  
A dagger of the mind, a false creation,  
Proceeding from the heat-oppressed brain?

(2.1.33-39)

## 4.13 Document électronique

### 4.13.1 Principes généraux

Les sources électroniques qui sont indiquées en bibliographie doivent être citées de la même façon que les documents imprimés : (|Nom de l'auteur| |Année|, p. |page(s) citée(s)|). Toutefois, il n'est pas nécessaire d'indiquer « s.p. » si la pagination est inexistante, compte tenu que cette information est extrêmement rare pour les documents électroniques.

Lorsque le nom de l'auteur est remplacé par le nom d'une collectivité, par le titre du document ou par le nom du site Internet dans son ensemble (ce qui est relativement fréquent pour les références puisées dans Internet), il est possible de raccourcir cette information en ne gardant que les deux ou trois premiers mots. Les exemples 1 et 3 de la section 2.7 pourraient être raccourcis de cette façon :

Ex. : (Forum métropolitain 2004)

Ex. : (Bonimenteur s.d.)

### 4.13.2 Encyclopédie ou dictionnaire en ligne

Comme pour les ouvrages de référence imprimés, les encyclopédies et dictionnaires disponibles dans Internet ne sont pas mentionnés en bibliographie. Il faut toutefois indiquer entre parenthèses

l'adresse URL du site d'accueil ainsi que le nom de l'entrée consultée, si ce n'est pas déjà fait dans la phrase courante.

Ex. : La « diégèse », selon l'encyclopédie en ligne *Wikipedia*, se définit comme étant « l'univers d'une œuvre, le monde qu'elle évoque et dont elle représente une partie » (<http://fr.wikipedia.org/>).

Ex. : D'après l'édition électronique de l'*Encyclopædia universalis*, le film documentaire serait « constitué de prises de vues réalisées au plus proche de l'expérience vécue » (<http://www.universalis-edu.com>, sous « Documentaire (cinéma) »).

Si toutefois on décide de citer une encyclopédie en ligne (voir section 2.12), il faut indiquer le nom de l'auteur (on ne cite que les rubriques signées) et le titre de l'entrée entre parenthèses.

Ex. : Faut-il rappeler, en effet, que l'historicité présuppose également une « constitution foncière de l'esprit humain [...], qui prend conscience de sa propre situation historique » (Gadamer, « Historicité »).

#### 4.13.3 Document disponible sur le DVD-ROM ou le disque Blu-Ray d'un film

À l'exception des articles ou des essais, les divers documents accessibles depuis le DVD ou le disque Blu-Ray d'un film sont généralement cités directement dans le corps du texte (pour connaître les exceptions à cette règle voir la section 2.8.2). Selon la nature du document et l'importance qu'il occupe dans l'analyse, on pourra parfois omettre de citer la source. Il n'est pas nécessaire de citer le DVD lorsqu'on se réfère, par exemple, à une bande annonce, à une affiche de film ou à des photos de plateau. Par contre, on mentionnera la source d'où sont tirés des interviews, des commentaires de spécialistes ou tout autre document d'archives inédit. Selon les cas, on doit mentionner dans le corps du texte l'auteur du document ou du commentaire, la nature du document, l'éditeur du disque ainsi que son année d'édition. Ces informations pourront éventuellement être placées entre parenthèses afin de mieux les intégrer dans la phrase. Diverses méthodes sont possibles :

Ex. : Le film *Trial marriage*, comme le mentionne Russell Merritt sur le DVD *More treasures from the American archives* (National Film Preservation Foundation, 2007), s'inspirait des propos controversés d'Elsie Kluse Parson au sujet des relations pré-matrimoniales.

Ex. : Dans une entrevue que Resnais accorde en 1961 lors de l'émission de télévision *Cinépanorama* – désormais accessible sur l'édition Criterion d'*Hiroshima mon amour* (2003) – il affirme d'ailleurs que *L'année dernière à Marienbad* n'est pas tant une énigme que la somme de multiples solutions possibles.

Ex. : Le découpage technique de *Robocop*, disponible sur l'édition Criterion du film (1999), montre clairement les difficultés rencontrées par Verhoeven pour assujettir les contraintes imposées par les effets spéciaux à sa propre vision artistique.

Ex. : On retrouve parmi les suppléments du coffret DVD *Houdini: The movie star* (Kino Video, 2008) plusieurs lettres que ce sont échangés Houdini et le bureau de censure de New York, une correspondance qui nous révèle le grand magicien sous un tout autre jour.

#### 4.13.4 Autres documents en ligne qui n'apparaissent pas en bibliographie

Les références à des sites Internet sont souvent omises de la bibliographie, du moins quand elles ne constituent pas des sources centrales au sein de l'argumentation (voir section 2). L'adresse

URL correspondante sera alors indiquée directement dans le corps du texte. Si l'adresse est trop longue ou trop complexe, il faut indiquer l'adresse générale du site qui nous permet d'accéder au document consulté. On peut généralement citer dans le corps du texte les références de ce type :

- Site dans son ensemble.

Ex. : Le site Internet de CNN (<http://www.cnn.com>) est un exemple particulièrement évocateur de ce que Bolter et Grusin appellent la « remédiation ».

- Ressource ou outil disponible en ligne.

Ex. : La mise en ligne d'un grand nombre de vues animées sur le site de la Library of Congress (<http://memory.loc.gov/ammem/index.html>) est un atout considérable pour la diffusion du patrimoine cinématographique américain.

- Donnée précise recueillie sur un site Internet.

Ex. : Quinze des vingt films les plus lucratifs de tous les temps sont en effet le produit d'une franchise hollywoodienne en plusieurs « épisodes » (<http://www.boxofficemojo.com>).

- Information d'intérêt général, issue d'un site corporatif ou institutionnel

Ex. : Si l'on en croit son site Internet, l'empire médiatique Time Warner devrait son succès à son « intégrité », sa « diversité » et sa « responsabilité » ([http://www.timewarner.com/corp/aboutus/mission\\_values.html](http://www.timewarner.com/corp/aboutus/mission_values.html)).

Ex. : L'ONF, dont le mandat consiste à « produire et distribuer des œuvres audiovisuelles distinctives et audacieuses » (<http://www.onf.ca>), fêtera bientôt ses 70 ans d'existence.

- Article de journal en ligne

Comme les articles de journaux imprimés, les articles de journaux électroniques sont généralement absents de la bibliographie. Il faut toutefois mentionner dans le corps du texte le nom de l'auteur, le nom du journal et la date de parution de l'article (voir 4.8).

- Site personnel ou blogue

Ex. : L'œuvre de Bill Viola, comme le mentionne par ailleurs le site web de l'artiste, s'inspire de diverses traditions religieuses telles que le zen bouddhiste, la sunna musulmane ou le mysticisme chrétien (<http://www.billviola.com/biograph.htm>).

Ex. : Dans un message posté le 27 janvier 2007 sur son blogue, Steve Proulx se penche sur les raisons qui expliquent l'absence presque totale d'artistes québécois sur iTunes, mais aussi sur « la prudence qui caractérise la position de plusieurs acteurs de l'industrie québécoise face à Apple » (<http://www.voir.ca/blogue/>).

- Forum électronique ou liste de diffusion

Le nom de l'auteur et la date à laquelle le message a été posté doivent apparaître dans le texte courant ou être indiqués entre parenthèses. Quand le document est directement accessible depuis Internet et non par l'intermédiaire d'un logiciel Usenet ou d'un réseau privé, il faut inscrire

l'adresse URL complète ou, si elle est trop longue, l'adresse URL qui mène au fil de discussion (*thread*) concerné. Si le texte est accessible depuis un réseau indépendant (de type Usenet ou Listserv), il faut mentionner l'adresse générale du forum ou de la liste de diffusion.

Ex. : Dans un message posté le 27 août 2003 sur le babillard électronique *Cinetext*, Manuel Zahn avance que le cinéma, en tant que pure « visualisation », serait incapable de révéler les « travaux de l'inconscient » (<http://cinetext.philo.at/pipermail/cinetext/2003/000823.html>).

Ex. : Jeremy Butler a récemment expliqué dans un forum électronique l'impact que pourrait avoir la nouvelle loi du Copyright Office sur l'enseignement du cinéma aux États-Unis (24 novembre 2006, SCREEN-L@BAMA.UA.EDU).

#### - Courrier électronique

Les courriels, qu'ils soient adressés à l'auteur du texte ou à quelqu'un d'autre, ne sont jamais mentionnés en bibliographie. Comme pour les lettres, il faut indiquer dans le corps du texte le nom de l'auteur du message et celui du destinataire, de même que la date à laquelle le message a été envoyé (voir 4.11.1 et 4.11.2).

### 4.14 Film (tous supports)

#### 4.14.1 Principes généraux

Les références à un film se font directement dans le corps du texte à moins que l'on opte pour une filmographie (voir section 3.2.2). Si le support du film ou la nature de la version utilisée a une incidence sur le propos du texte, il est préférable de faire une filmographie.

De façon générale, le nom du réalisateur, le titre original et l'année de production sont les seules informations absolument nécessaires et sont insérées dans le corps du texte. Si elles ne sont pas mentionnées dans la phrase, il faut les ajouter après le titre du film (entre parenthèses, seulement la première fois où le titre est mentionné). Pour un film en langue étrangère, le titre original peut être indiqué entre crochets directement après le titre traduit. Comme pour les monographies, l'utilisation d'une majuscule au début de chaque mot d'un titre en anglais n'est pas nécessaire (voir 1.3.4). Le nom du réalisateur et l'année de production – s'ils ne sont pas mentionnés dans la phrase courante – doivent être indiqués entre parenthèses et séparés d'une virgule. Lorsque le nom du réalisateur est inconnu (ce qui arrive souvent pour les films des premiers temps, les films promotionnels ou corporatifs), il faut plutôt inscrire le nom de la compagnie de production ou de l'organisme qui a subventionné le film.

On doit écrire le titre tel qu'il apparaît sur la copie consultée. Si l'on mentionne un film que l'on n'a pas directement consulté, il est possible d'utiliser la traduction française du titre, suivi du titre original entre crochets. Il ne faut jamais traduire littéralement ou inventer un titre français pour un film qui n'en possède pas. Il faut opter pour le titre anglais s'il existe ou indiquer directement le titre original.

Ex : *Madame Satan*, réalisé en 1930, est le premier film entièrement parlant de Cecil B. DeMille et assurément l'un des plus étranges de sa carrière.

Ex : Ce thème est par ailleurs exploité dans *L'homme de marbre* [*Czlowiek Z Marmuru*] (Andrzej Wajda, 1977), qui a également soulevé la colère des censeurs polonais.

Ex : On retrouve un exemple relativement achevé de montage alterné dans la vue *Le médecin du château* (Pathé, 1908).

Ex : Pour Jacques Tati, *Playtime* (1967) allait s'avérer à la fois le sommet et le pire désastre de sa carrière.

Ex : Dans une vidéo promotionnelle intitulée *Un avenir durable* (Shell Canada, 2005), le géant du pétrole dévoile ce qu'il appelle sa « stratégie environnementale ».

#### 4.14.2 Série, franchise

Une série de films, ou franchise, ne consiste généralement pas en une œuvre proprement dite, mais plutôt en un ensemble de films (il n'existe aucun film intitulé « James Bond » par exemple). Pour cette raison, le nom d'une série n'est pas écrit en italique, mais bien en caractères romains. Toutefois, il arrive de plus en plus qu'une série possède un nom générique qui apparaît dans l'intitulé de tous les films (*Pirates of the Caribbean: The curse of the Black Pearl*, *Pirates of the Caribbean: Dead man's chest*, etc.). Dans ce cas-ci, l'emploi de l'italique pour désigner la série en entier est privilégié.

Ex. : Warner Brothers a récemment annoncé la production d'un septième volet à sa populaire série Batman.

Ex. : La franchise Star Wars créée par George Lucas en 1977 est la plus lucrative de toute l'histoire du cinéma.

Ex. : Les stratégies de mise en marché de la série *Pirates of the Caribbean* (Gore Verbinski, 2003-2007) sont symptomatiques de la nouvelle réalité économique du cinéma grand public.

#### 4.15 Émission de télévision ou de radio

Les émissions de télévision ou de radio sont traitées de façon similaire au film et peuvent, elles aussi, être regroupées dans une section distincte de la bibliographie si on le juge pertinent. De façon générale, toutefois, une référence dans le corps du texte suffit. Il faut alors indiquer le nom de l'émission, le titre du reportage s'il y a lieu, la date de diffusion et la chaîne. Ces informations peuvent être intégrées au texte courant ou placées entre parenthèses. Si on cite un reportage ou une capsule qui est présenté dans le cadre d'une émission et que ce reportage ou cette capsule possède son propre titre, on place ce dernier entre parenthèses.

Ex. : L'émission hebdomadaire *Books into film* du 7 septembre 2006 (Bravo! Canada), nous apprenait que plus de 73% des films tournés à Hollywood étaient maintenant inspirés de romans de fiction.

Ex. : Le reportage « Ingrid Betancourt : la Don Quichotte de Colombie », présenté le 16 novembre 2001 dans le cadre de l'émission *Zone libre* (Radio-Canada), dépeint un personnage à la fois ambitieux et foncièrement réaliste.

Ex. : Comme l'affirmait Michel Ciment sur les ondes de France Culture, le projet de Nicole Stéphane d'adapter Proust à l'écran était voué à l'échec avant même que Pinter se lance à l'écriture du scénario (*Le Proust de Joseph Losey*, 15 août 2009).

## 4.16 Œuvre d'art (peinture, photographie, sculpture, installation, etc.)

### 4.16.1 Principes généraux

Les œuvres d'art sont généralement citées dans le corps du texte et ne doivent jamais être mêlées aux notices bibliographiques. Un texte qui s'appuie sur un corpus important d'œuvres a souvent avantage à en fournir une liste détaillée, distincte de la bibliographie, que l'on appelle « Médiagraphie » ou « Liste des œuvres citées » par exemple (voir section 3.4). Bien que les références aux œuvres d'art effectuées dans le corps du texte diffèrent, par leur mise en forme, des notices médiagraphiques, les principes évoqués en 3.4 sont toujours de mise (typographie, détails techniques, localisation, etc.). Pour plus de précisions, il est conseillé de consulter en détail cette section. Si enfin un texte ne comprend qu'une ou très peu de références à des œuvres d'art, il est également possible d'en donner la description en note de bas de page. Le modèle sera alors identique à celui exposé à la section 3.4, mais sans inverser le nom et le prénom de l'artiste.

Les informations relatives aux œuvres d'art que l'on doit indiquer dépendent de la nature du texte et de son argumentation. Au minimum, le nom de l'artiste et la date de création doivent être mentionnés la première fois que l'œuvre est citée. Selon le propos et la place qu'occupe l'analyse des œuvres, d'autres informations peuvent être ajoutées, telles que le support, les dimensions, etc. Les données qui ne sont pas précisées dans le texte courant seront placées entre parenthèses. Afin de faciliter la lecture, il est préférable de limiter le nombre d'informations contenues entre parenthèses en les mentionnant plutôt dans le texte courant. Si placées entre parenthèses, lesdites données apparaissent dans cet ordre :

1. Nom de l'artiste
2. *Titre de l'œuvre*
3. type d'œuvre
4. matériau
5. dimension
6. collection ou fonds
7. musée
8. ville
9. année de création

Ces informations sont toujours séparées d'une virgule. Le titre d'une œuvre est toujours écrit, sauf quelques rares exceptions, en italique (voir 3.4.4).

Les précisions concernant le support ou la technique utilisée peuvent souvent alourdir le texte et en compromettre la fluidité si elles sont trop nombreuses. Puisque qu'elles sont généralement sous-entendues dans le texte, il n'est donc pas nécessaire de les mentionner. Quand les informations relatives au support ou à la technique sont pertinentes pour le propos du texte, l'auteur doit décider s'il est préférable de lister les œuvres une section distincte de la bibliographie – où apparaîtront l'ensemble des détails techniques (voir section 3.4) – ou s'il

mentionnera ces détails dans le corps du texte. Si une telle section est créée, les informations indiquées dans le corps du texte peuvent être réduites au minimum (nom de l'artiste, année de création).

Ex. : L'installation vidéo *San Sebastian* de Fiona Tan, présentée au Musée d'art contemporain de Montréal à l'été 2005, met en scène une compétition de tir à l'arc japonais qui agit à plusieurs égards comme un rite de passage.

Ex. : Le tableau de Barnett Newman *Voice of fire* (acrylique sur toile, 1967) avait soulevé la controverse jusqu'à la Chambre des communes après son achat par le Musée des beaux-arts du Canada en 1989.

Ex. : Cette analyse se propose de repérer certaines constantes dans la démarche artistique de Paul-Émile Borduas en s'appuyant principalement sur deux œuvres : *United States* (sculpture sur bois, 29,9 x 6,5 x 10,5 cm, Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa, 1951) et *Chantecler ou N°6* (gouache sur papier, 61,7 x 47,5 cm, Musée d'art contemporain de Montréal, 1942).

#### 4.16.2 Titre de l'œuvre

Le titre des œuvres est toujours écrit en italique, à quelques exceptions près. L'auteur peut indiquer s'il le souhaite le titre original ou le titre traduit en français. Il est toutefois recommandé, quand on opte pour la traduction française du titre, d'indiquer le titre original (en italique) tout de suite après et entre crochets. On peut utiliser en toute légitimité un titre traduit s'il est proposé par le musée qui abrite l'œuvre, mais on ne doit jamais traduire librement un titre en langue étrangère. Bien sûr, quand il s'agit d'œuvres très connues, on peut utiliser la traduction acceptée par l'ensemble de la communauté francophone.

Ex. : Le motif de l'escalier se retrouve dans plusieurs œuvres de Richter, dont sa célèbre *Femme descendant l'escalier* [*Frau, die Treppe herabgehend*] (huile sur toile, Art Institute of Chicago, 1965).

Ex. : L'œuvre pour laquelle le Parmesan est le plus célèbre, *La Vierge au long cou* (huile sur bois, Galleria degli Uffizi, Florence, 1535), est paradoxalement une peinture qu'il n'a jamais achevée.

Pour les œuvres non baptisées, il suffit d'utiliser la description fournie par le musée ou l'établissement qui l'abrite ou, si elle n'existe pas, d'en rédiger une qui soit précise mais brève. Intégrée dans le corps du texte, cette information ne prend pas de majuscule, puisqu'il s'agit d'une désignation plutôt qu'un titre à proprement parler. Certaines œuvres anciennes, datant de la préhistoire jusqu'au Moyen-âge et dont l'artiste ou le titre sont inconnus ou non significatifs, se voient parfois attribuer une appellation descriptive, attribuée, par exemple, en référence à leur lieu de découverte. Si tel est le cas, les caractères romains ont utilisés plutôt que l'italique.

Ex. : Charles-André Boulle révolutionne l'ébénisterie à la fin du 17<sup>e</sup> siècle lorsqu'il invente un meuble d'un genre nouveau, la commode, dont deux exemples seront étudiés ici : la commode de la chambre de Louis XIV au Grand Trianon (Versailles, 1708-1709) et la commode du Salon des tapisseries du Château de Cheverny (1710).

Ex. : L'analyse de plusieurs échantillons de pigments tend à prouver que, mis à part le blanc et le noir, la seule couleur utilisée dans l'art paléolithique était le rouge, qui recouvrait d'ailleurs, à l'origine, la Vénus de Willendorf.

Ex. : Nombreux sont ceux qui ont fait remarquer les parallèles entre la bande dessinée se développant au tournant du 20<sup>e</sup> siècle et la Tapisserie de Bayeux, qui date quant à elle du 11<sup>e</sup> siècle.

Une autre exception concerne les œuvres contenues dans un autre médium d'accueil. Cela s'applique essentiellement à des œuvres de grande diffusion : gravures, illustrations ou caricatures dans un imprimé, photographies destinées à un album ou un magazine, etc. Ces œuvres sont écrites en caractères romains et entre parenthèses. Dans pareils cas, on cite plutôt le document hôte plutôt que les informations relatives à l'œuvre en tant que telle.

Ex. : Certaines gravures que Tenniel réalise pour *Alice au pays des merveilles*, telles que « The Knave of Hearts » (Carroll 1927, p. 2) ou « The mad tea party » (*ibid.*, p. 97) sont empreintes d'un sentiment de malaise que l'on retrouve rarement dans la gravure victorienne.

Ex. : Les illustrés français du 19<sup>e</sup> siècle, bien qu'à saveur humoristique, faisaient également place à des dessins beaucoup plus sérieux qui traitaient de l'actualité politique, comme le montre la série de dessins de Caran d'Ache intitulée « L'armée russe : souvenirs des grandes manœuvres » (1884, p. 1-8).

#### 4.16.3 Type d'œuvre et matériau

Il arrive souvent que le médium et le matériau utilisés se confondent en une même expression : sculpture sur bois, huile sur toile, etc. Si le médium n'est pas implicite dans la mention du matériau, il peut être pertinent de le mentionner. Pour une œuvre de format particulier (triptyque, fresque, tapisserie, quadratura, mascarons, etc.), il est également possible d'en préciser la nature. Cette information primera alors sur le médium, qui est d'ordinaire implicite au format.

Ex. : On retrouve entre autres ce motif chez Jérôme Bosch, en particulier dans son *Jardin des délices* (triptyque, huile sur bois, Museum Nacional del Prado, Madrid, 1504).

Ex. : La *Madonna del padiglione* de Botticelli (tondo, tempera sur bois, Pinacoteca Ambrosiana, Milan, 1493) tire son nom du baldaquin sophistiqué qui se trouve à l'arrière-plan.

Quand une œuvre est fabriquée à l'aide de plusieurs matériaux différents, il est préférable d'utiliser la mention « matériaux composites », à moins bien sûr que le propos du texte n'exige une description plus détaillée. On pourra alors intégrer les matériaux dans le texte courant ou les énumérer dans la parenthèse.

Ex. : L'un des premiers exemples aboutis de collage cubiste est sans doute le tableau de Picasso *Nature morte à la chaise cannée* (29 x 37 cm, Musée national Picasso, Paris, 1912), peinture à l'huile qui intègre aussi une toile cirée et de la corde.

Ex. : L'imposant *Apennin* du Parc de la Villa Demidoff à Pratolino (Jean Bologne, matériaux composites, 1569-1581) évoque par sa forme et ses matériaux la structure géologique même de la chaîne de montagnes qui donne son nom à l'œuvre.

Ex. : La tension entre dadaïsme et pop art se manifeste particulièrement dans le célèbre *Flag* de Jasper Johns (encaustique, huile et papier sur contreplaqué, 107,3 x 153,8 cm, Museum of Modern Art, New York., 1954-1955).

#### 4.16.4 Dimension

Les dimensions apparaissent rarement dans le texte courant, étant généralement mentionnées dans la médiagraphie ou dans la légende des illustrations, le cas échéant. Si les dimensions d'une œuvre en particulier s'avèrent utiles pour l'argumentation, on peut à l'occasion mettre ces informations en note de bas de page. Il est tout de même possible d'indiquer les dimensions entre parenthèses dans le corps du texte, si l'information est appropriée. Les modalités concernant la façon de traiter les dimensions sont détaillées dans la section 3.4.7 (dans le corps du texte, par contre, les informations ne sont pas séparées par un point, mais par une virgule).

Ex. : Le tableau *Mural* (huile sur toile, 247 x 605 cm, University of Iowa Museum, Iowa City) est un point tournant dans la carrière de Pollock, qui privilégiera de plus en plus les grands formats et la technique du *dripping*.

#### 4.16.5 Collection ou fonds

Comme pour les dimensions, le nom de la collection ou du fonds dans lequel se trouve l'œuvre citée est rarement mentionnée dans la parenthèse de manière à ne pas alourdir le texte. Quand cette information est déterminante, on la mentionnera plutôt dans le texte courant, dans une notice faite en bas de page ou dans une médiagraphie. Quand l'œuvre appartient à une collection privée, cette information fait plutôt office de « site » (voir la section suivante).

Ex. : Un exemple patent est le tableau *Barge* de Rauschenberg (huile et encre sur toile. 203,9 x 980,4 cm, 1962-1963), acquis en 1997 par le Guggenheim grâce à l'important fonds philanthropique de Norma et Joseph Saul.

#### 4.16.6 Localisation de l'œuvre (musée, site, collection privée)

Le lieu de conservation ou le site qui abrite l'œuvre, ainsi que la ville où il se trouve, doit toujours être mentionnée, sauf s'il s'agit d'une œuvre de grande diffusion. Cette information pourra soit apparaître dans le texte courant ou être intégrée dans la parenthèse de citation.

Il faut toujours indiquer le musée qui détient l'œuvre, même si cette dernière a été consultée dans un autre musée, lors d'une exposition itinérante (on peut mentionner l'endroit où l'œuvre a été consultée dans le texte courant, si pertinent). Quand la ville apparaît déjà dans le nom de l'institution ou du site, il n'est pas nécessaire de le mentionner de nouveau. S'il s'agit d'une ville peu connue, on peut éventuellement ajouter le pays ou l'état, si elle se trouve aux États-Unis. Quand l'œuvre ne fait pas partie des collections d'un musée, on indiquera soit le site (parc, place, jardin, etc.) ou le bâtiment qui l'abrite (église, théâtre, galerie privée, etc.). Si l'œuvre appartient à une collection privée, la ville et le site n'ont pas à être mentionnés, mais uniquement la mention « collection privée ». Quand l'œuvre appartient à l'auteur du texte, on peut mentionner plus précisément « collection personnelle de l'auteur ». Si le collectionneur jouit d'une grande notoriété, de par l'importance ou l'ampleur de sa collection, on peut également mentionner son nom, par exemple « collection Ulla et Heiner Pietasch ». Si enfin l'œuvre n'est pas exposée, mais a été consultée dans l'atelier de l'artiste lui-même, on indiquera plutôt « collection personnelle de l'artiste ».

Ex. : La murale *Presencia de América latina* (acrylique sur stuc, 35,2 x 6,0 m, Ciudad Universitaria de Concepción, Chili), du peintre mexicain Jorge González Camarena, évoque la période précolombienne par l'utilisation de motifs hérités de l'iconographie aztèque.

Ex. : Lecomte-Vernet produira dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle une série de peintures orientalistes, mettant souvent en scène des femmes de l'Afrique du nord, comme par exemple *La femme fellah* (huile sur toile, 72 x 52 cm, collection Stuart Pivar, 1870).

#### 4.16.7 Année de création

La façon de gérer les dates est similaire à celle exposée en 3.4.3. Les différents cas que l'on peut rencontrer sont les suivants :

- Période de temps précise : |année de commencement|-|année d'achèvement|
- Période de temps approximative : env. |année estimée la plus éloignée|-|année estimée la plus récente|
- Portion de siècle : début **ou** fin **ou** milieu **ou** première moitié **ou** deuxième moitié du |siècle| siècle

Ex. : Nous nous pencherons sur la *Transfiguration* de Raphaël (tempera sur bois, 410 x 279 cm, Pinacothèque, Musée du Vatican, 1516-1520), œuvre qui annonce à bien des égards l'avènement du maniérisme italien.

Ex. : Dans *A view of Vianen with a herdsman and cattle by a river* (huile sur toile, 40 x 55 cm, Art Institute of Chicago, env. 1643-1645) l'utilisation du contre-jour a pour effet d'isoler le paysan de la civilisation, représentée par la ville que l'on aperçoit au loin.

Ex. : Parmi les nombreuses pièces paléolithiques du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, la Dame de Brassempouy (ivoire, 3,5 cm, 29 000-22 000 av. J.-C) se distingue par la finesse de son ciselé.

Ex. : Saint-Pierre de Vérone s'est vu représenté par divers peintres du quattrocento, entre autres par Pedro Berruguete (*La morte de san Pietro Martire*, tempera sur bois, Museo Nacional del Prado, Madrid, deuxième moitié du 15<sup>e</sup> siècle) et Antonio Vivarini. (*Il Miracolo del fuoco di san Pietro Martire*, huile sur bois, Gemäldegalerie, Berlin, moitié du 15<sup>e</sup> siècle).

### 4.17 Jeu vidéo

#### 4.17.1 Principes généraux

Les références à un jeu vidéo respectent la même logique que celle exposée pour les films (section 4.14) et se font généralement dans le corps du texte (si l'on préfère une « ludographie », voir la section 3.5.1).

Au minimum, le titre, le développeur et l'année de parution doivent être mentionnés lorsqu'il est question d'un jeu vidéo. Si ces informations n'apparaissent pas dans le texte courant, elles seront indiquées entre parenthèses lors de la première occurrence seulement. Le concepteur du jeu et le type de plateforme ou de console peuvent également être mentionnés si cela s'avère pertinent, et pourront donc être insérés dans la parenthèse. Hormis le titre, généralement cité dans la phrase courante, les différentes informations se présentent dans cet ordre : |Concepteur|, |Développeur|, |Console|, |Année|. Le traitement orthographique des titres respecte le modèle décrit ci-dessus pour les films.

Ex. : Dans *Journey* (thatgamecompany, 2012), comme dans *Shadow of the Colossus* avant lui (Team ICO, 2005), la trame sonore est majoritairement non-interactive et contribue largement à façonner l'expérience du joueur.

Ex. : L'année 2008 a vu une croissance marquée de la vente de titres indépendants, avec entre autres les succès de *World of Goo* (Kyle Gabler et Ron Carmel, 2D Boy), *Braid* (Jonathan Blow, Number None, Inc.) et *Aquaria* (Alec Holowka et Derek Yu, Bit Blot).

#### 4.17.2 Série, franchise

Comme avec les films, une série de jeu vidéo, lorsque mentionnée dans son ensemble, s'écrit en caractères romains et non pas en italique.

Ex. : *Skyrim* (Bethesda Game Studios, 2011) poursuit la tradition de la série Elder Scrolls avec un environnement ouvert et immersif, qui offre une liberté quasi déroutante au joueur.

## 5. Présentation générale de la bibliographie

### 5.1 Principes généraux

Les références bibliographiques doivent être indiquées en ordre alphabétique. Généralement, c'est la première lettre du nom de famille de l'auteur principal (ou du responsable de publication ou de l'organisme, etc.) qui désigne l'emplacement de la référence. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une référence sans auteur ou d'une filmographie classée par titre, par exemple, c'est la première lettre du titre (du livre, de l'article ou du film) qui détermine l'emplacement de la référence. Dans pareil cas, si le titre débute par l'article défini « le », « la », « les » ou « l' », celui-ci devra être placé à la fin du titre, entre parenthèses (tout comme l'article anglais « the »). Les articles contractés (« au », « aux », « du », « des ») ou indéfinis (« un », « une », « des ») restent en début de référence (tout comme l'article anglais « a »). Il est à noter qu'une lettre seule apparaissant en début de notice (« I » ou « A » en anglais par exemple), précède dans l'ordre alphabétique toutes les notices débutant par cette même lettre. Par ailleurs, les nombres écrits en chiffres arabes précèdent les lettres dans le classement alphabétique. Ainsi, une référence sans auteur dont le titre débiterait par un nombre serait placée avant une référence sans auteur dont le titre débiterait par la lettre « A ».

Les références ayant un même auteur sont présentées en ordre chronologique croissant. Les références à auteur unique précèdent toujours les références à auteurs multiples si c'est le même nom qui apparaît en premier dans chacune d'elles (Bordwell 2001 apparaît avant Bordwell et Carroll 1996 par exemple). Quand les coauteurs diffèrent d'une publication à l'autre, on les classera en fonction des noms de famille des coauteurs (Bordwell et Carroll 1996 apparaît avant Bordwell, Staiger et Thompson 1985)

Si un même auteur a plusieurs publications en bibliographie, on peut indiquer son nom uniquement pour la première référence. On utilise par la suite un double tiret cadratin (suivi d'un point ou de la mention « (dir.) » selon le cas) à la place du nom.

Pour faciliter le repérage des sources, il est également conseillé d'appliquer un retrait négatif (1,5 cm environ) à partir de la seconde ligne de chaque notice.

Ex. :

*100 films à voir.* 1951. Paris : Arthur Bailly.

*A classified list of educational 16mm films.* 1947. Ottawa : National Film of Canada.

Abel, Richard. 1984. *French cinema : The first wave, 1915-1929.* Princeton : Princeton University Press.

— (dir.). 2005. *Encyclopedia of early cinema.* New York : Routledge.

*Adolescents dans les films (Les).* 1962. Paris : Commission du cinéma.

Bordwell, David. 1997. *On the history of film style.* Cambridge : Harvard University Press.

Bordwell, David, et Noël Carroll (dir.). 1996. *Post-theory. Reconstructing film studies*. Madison : Wisconsin University Press.

Bordwell, David, Janet Staiger et Kristin Thompson. 1987. *The classical Hollywood cinema: Film style and mode of production to 1960*. New York : Columbia University Press.

Darré, Yann. 2000. *Histoire sociale du cinéma français*. Paris : La Découverte.

*Documents filmiques, documents écrits : étude comparée de leur statut et de leurs usages dans l'enseignement de l'histoire*. 1998. Paris : Institut national de recherche pédagogique.

## 5.2 Même auteur, même année de publication

Lorsque plusieurs références mentionnées en bibliographie ont un même auteur et une même année de publication, il faut les distinguer à la fois dans le corps du texte (voir section 4.3) et dans la bibliographie. Il suffit dans ce cas d'ajouter une lettre minuscule après l'année de publication (a, b, c et ainsi de suite). Si plusieurs sources non datées d'un même auteur apparaissent en bibliographie, il faut séparer la mention « S.d. » et la lettre par une barre de soulignement (S.d.\_a). Il est à noter qu'une année de publication retrouvée ultérieurement ou approximée (voir section 1.2.3) n'est pas considérée comme « sans date ».

Ex. :

Ross, Christine. 2001a. « Inhibitions perceptives et dépression dans l'art contemporain : *24 Hour Psycho* de Douglas Gordon ». Dans Christine Bernier (dir.), *Art et médecine*, p. 69-79. Montréal : Musée d'art contemporain de Montréal.

— 2001b. « Vision and insufficiency: Rosemarie Trockel's distracted eye ». *October*, n° 96, p. 86-110.

— 2001c. « Nœuds contemporains : la vidéographie de Manon Labrecque ». *Parachute*, n° 102, p. 108-127.

Ex. :

Verne, Jules. [Env. 1880] *Le tour du monde en quatre-vingt jours*. Paris : Hetzel.

— S.d.\_a. *La maison à vapeur. Voyage à travers l'Inde septentrionale*. Paris : Bibliothèque d'éducation et de récréation.

— S.d.\_b. *Le pays des fourrures*. Paris : Bibliothèque d'éducation et de récréation.

## 5.3 Division de la bibliographie en sections distinctes

La décision de diviser ou non la bibliographie en sous-catégories est laissée à la discrétion de l'auteur. De façon générale, la division de la bibliographie doit répondre à un besoin de clarté. Les documents audiovisuels ou multimédias sont généralement placés dans une section distincte de la bibliographie générale. Selon la nature des documents, on pourra baptiser cette sous-section « Filmographie », « Médiagraphie » ou « Documents audiovisuels ». Il est préférable de ne pas diviser les documents textuels en plusieurs sous-parties (« Monographies », « Articles », « Sites Internet », etc.) car cela risque de compliquer la localisation des sources et occasionner des manipulations inutiles avec le document. Ce genre de segmentation pourra éventuellement être utilisé si la bibliographie est très complexe ou de grande envergure.

Quand un texte s'appuie sur des documents de différentes natures ou sur un corpus important de sources primaires non académiques (journaux d'époque, rapports fiscaux, documents gouvernementaux, etc.) il est alors recommandé de diviser la bibliographie en plusieurs catégories. Une recherche qui aurait comme source principale des journaux corporatifs des années 20, par exemple, aurait avantage à les rassembler dans une section distincte (voir modèle en 1.10.1), ce qui permettrait de présenter rapidement le corpus étudié.

## 6. Guide de rédaction

Cette section présente diverses informations relatives aux règles typographiques, à la mise en page et à la rédaction d'un texte argumentatif. Une sélection restreinte a été faite afin de se concentrer sur certains points particulièrement importants, qui ressurgissent souvent lors de l'écriture d'un travail. Bien évidemment, plusieurs éléments ont été mis de côté. Les questions qui ne sont pas abordées ici trouveront probablement réponse dans la deuxième édition du *Guide du rédacteur*, publié par le ministère canadien des Travaux publics. On peut également se référer au *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat* de l'Université de Montréal (<http://www.fesp.umontreal.ca/Fichiers/guide-presentation.pdf>).

### 6.1 Mise en page générale

De façon générale, un texte doit être justifié à gauche et à droite, posséder des marges d'au moins 2,5 cm sur chacun des quatre côtés de la feuille (davantage à gauche si le document est relié). Un texte doit toujours être paginé, préférablement dans le coin supérieur droit. La première page du texte et la première page de chaque chapitre n'ont pas besoin d'être paginées. Il faut utiliser des chiffres arabes, sauf pour les pages précédant le début du texte proprement dit (s'il y a une table des matières ou des remerciements par exemple). Ces pages initiales sont paginées à l'aide de chiffres romains.

Les figures et les tableaux doivent toujours être numérotés et dotés d'une légende explicative ou d'un titre. L'identification et le titre d'un tableau se placent au-dessus de ce dernier. Le dessous du tableau peut ainsi être utilisé afin d'ajouter des commentaires ou des précisions. L'identification et la légende d'une figure se placent, quant à elles, sous cette dernière.

### 6.2 Guillemets

Voir également les sections 1.3.1, 1.3.4 et 1.3.7.

Il faut distinguer les guillemets français et les guillemets anglais. Les guillemets français consistent en un double chevron (« ... ») et les guillemets anglais en une double apostrophe (“...”).

Au même titre que les points-virgules, les deux points ou les points d'exclamation, il convient de réserver une espace insécable entre le guillemet et le mot ou l'expression qu'il met en exergue, c'est-à-dire juste après le guillemet ouvrant et juste avant le guillemet fermant. En revanche, cette règle ne s'applique pas aux guillemets anglais, qui sont directement accolés au mot.

Dans les écrits de langue française, les guillemets utilisés sont toujours les guillemets français, même si la citation ou le terme qu'ils isolent sont en langue étrangère (voir section 6.3.2 ci-dessous). Les guillemets anglais sont des guillemets de « second niveau », uniquement utilisés à l'intérieur des citations, lorsque celles-ci contiennent une autre citation ou des termes qui sont déjà entre guillemets.

## 6.3 Citations

### 6.3.1 Principes généraux

La citation est l'une des composantes essentielles de tout texte argumentatif. Il faut donc s'efforcer d'annoncer et de commenter correctement la citation afin de ne pas rompre la fluidité du propos, tout en évitant les incohérences grammaticales (telles que l'accumulation de temps verbaux différents). En cas de besoin, il est possible de scinder le passage cité en plusieurs parties, c'est-à-dire de sélectionner les passages idoines et de les insérer à l'endroit opportun au sein d'une seule et même phrase. Il importe également de ne pas trahir la pensée de l'auteur en tronquant abusivement le passage mentionné et de faire une citation suffisamment longue pour satisfaire à la compréhension.

Ex. : D'ailleurs, selon Barthes, la rhétorique d'Aristote est volontairement adaptée au « niveau de l'opinion courante », elle est « soumise à la psychologie du public » et, pour cette raison, « elle conviendrait bien aux produits de notre culture dite de masse, où règne le “vraisemblable aristotélécien”, c'est à-dire “ce que le public croit possible” » (1986, p. 96).

Les citations de moins de trois lignes sont insérées directement dans la phrase et délimitées par des guillemets. À moins qu'elle ne débute la phrase, la citation commence toujours avec une minuscule. Si le passage cité se termine par un point, il ne faut jamais l'indiquer. Lorsqu'une phrase se termine par une citation, le point final est toujours placé à l'extérieur du guillemet fermant, après la référence entre parenthèses. Toutefois, si la citation se termine par un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension, elle doit conserver ces signes (à l'intérieur des guillemets).

Ex : Ainsi, pour Christian Metz, « la manipulation filmique transforme en un discours ce qui aurait pu n'être que le décalque visuel de la réalité » (1971, p. 18).

Ex. : Jacques Deslandes se pose rapidement la question de l'origine du cinéma et de sa possible filiation avec les jouets optiques : « est-ce à dire, se demande-t-il, que certains chercheurs en eurent la prescience à l'époque du Second Empire? » (1966, p. 72).

### 6.3.2 Citation en langue étrangère

Voir également la section 6.6 pour l'utilisation de termes ou d'expressions en langue étrangère.

Les règles concernant les citations de textes en langue étrangère sont les mêmes que celles exposées dans la section des principes généraux. Les guillemets qui ouvrent et ferment la citation sont donc toujours des guillemets français. De manière générale, toute citation en langue étrangère doit apparaître en italique. Toutefois, puisque l'anglais est largement répandu dans le milieu universitaire québécois et que la plupart des publications académiques francophones autorisent les citations en anglais, il est possible d'omettre cette règle pour la langue anglaise (et de citer de la même façon qu'en français). Bien sûr, les guillemets anglais ne seront utilisés que pour les citations secondaires ou les termes originellement entre guillemets dans la source consultée (voir 6.2). Dans pareil cas, les guillemets anglais s'écrivent toujours en italique.

Pour assurer la compréhension du texte, il est tout de même préférable de traduire les citations en langue étrangère, en s'assurant bien évidemment de garder le sens original de la phrase. Si la phrase citée est courte, on peut indiquer, immédiatement après la citation en langue étrangère, la traduction française placée entre parenthèses et guillemets. La référence brève se retrouvera après ladite traduction. Dans le cas d'une citation plus longue, deux options sont envisageables. On peut traduire directement la phrase dans le corps du texte, sans indiquer la phrase d'origine. Il faut alors ajouter la mention « ma traduction » ou « notre traduction » à la fin de la référence brève. Ou alors, il est possible d'écrire la citation dans sa langue d'origine et d'insérer un appel de note, dans laquelle sera inscrite la traduction. Il faut alors écrire cette traduction entre guillemets et indiquer, après cette dernière, la mention « ma traduction » ou « notre traduction » entre parenthèses. En revanche, si on paraphrase, en nos propres termes, un passage tiré d'un texte en langue étrangère, il n'est pas nécessaire de mettre des guillemets ou d'indiquer qu'il s'agit d'une traduction personnelle.

Ex. : Donald Crafton ironise sur cette supposée naissance, toute aussi héroïque qu'improbable, du dessin animé : « Animation has bred a myth about its own origins that goes, according to the film historian's lore, like this : Animation was virtually unknown until 1907 » (1993, p. 13).

Ex. : On se souviendra, ici, de la harangue de Zarathoustra : « *Verächter des Lebens sind es, Absterbende und selber Vergiftete, deren die Erde müde ist: so mögen sie dahinfahren!* » (Nietzsche 1985, p. 17).

Ex. : Comme l'affirme Carlos Bustamante, la société AGFA-Éclair « n'avait tout simplement pas les reins assez solides pour concurrencer Eastman-Kodak » (1993, p. 156, notre traduction).

Ex. : Mosconi et Pitassio revendiquent clairement cette position : « *la traduzione cinematografica del modello si caratterizzava per il distacco dai materiali attraverso il montaggio* » (« la transposition cinématographique de ce modèle a provoqué, par l'intermédiaire du montage, un détachement vis-à-vis du matériel original ») (2003, p. 158).

Ex. : Linda Williams relie directement le processus de fétichisation qui est à l'oeuvre dans le cinéma classique à la position qu'y occupe la femme : « The fetichization helps to explain why women have become icons who seem to stand outside cinema's dominant narrative form »<sup>1</sup> (1999, p. 43).

1. « La fétichisation permet d'expliquer pourquoi les femmes sont devenues des icônes qui semblent se retrouver en périphérie du cinéma narratif dominant » (notre traduction).

### 6.3.3 Citation longue

Les citations de plus de trois lignes, quant à elles, ne sont pas insérées directement dans la phrase, mais séparées du reste du texte par un double interligne et placées en retrait (4 à 5 cm à gauche et à droite). Une citation longue n'est jamais délimitée par des guillemets. Par ailleurs, les citations longues sont généralement écrites à interligne simple, même si le reste du texte ne l'est pas.

Ex. : Pour Paul Ricoeur, la narration est un phénomène à la fois rétroactif et prospectif, elle relève à la fois de la mémoire et de l'attente :

Narration, dirons-nous, implique mémoire, et prévision implique attente. Or, qu'est-ce que se souvenir? C'est avoir une *image* du passé. Comment est-ce possible? Parce que cette image est une empreinte laissée par les événements et qui reste fixée par l'esprit [...] L'attente est ainsi l'analogue de la mémoire. Elle consiste en une image qui existe déjà (1983, p. 31).

### 6.3.4 Suppression de termes dans la citation

Il est possible de supprimer certains mots ou certains passages dans une citation. Les mots ou groupes de mots à supprimer sont remplacés par des points de suspension, placés entre crochets ( [...]). Il est impératif, toutefois, de ne pas dénaturer le sens de la phrase originelle. Les suppressions doivent respecter la cohérence interne de la phrase et la ponctuation. On peut également utiliser cette méthode si, dans une citation de plusieurs phrases, on décide de supprimer l'une d'entre elles dans son entièreté. Quand la rupture survient avant ou après un signe de ponctuation (virgule, deux-points, point-virgule), il faut déterminer si celui-ci doit être conservé ou non, en fonction du reste de la citation. On peut enlever la ponctuation si la phrase se lit mieux ainsi une fois l'omission effectuée, mais on se doit de la conserver si la cohérence de la citation l'exige.

Le cas suivant :

Ex. : « La projection-identification spectatorielle, éperonnée par le rythme du film (à quoi s'ajoute la musique, les effets photographiques, les mouvements et positions de la caméra) donne vie et présence non seulement au visage inexpressif de l'acteur mais aux choses sans visage » (Morin 1972, p. 108).

Donnera :

Ex. : « La projection-identification spectatorielle [...] donne vie et présence non seulement au visage inexpressif de l'acteur mais aux choses sans visage » (Morin 1972, p. 108).

### 6.3.5 Ajout ou modification dans la citation

Il peut s'avérer pertinent d'effectuer une précision en cours de citation ou d'adapter très légèrement la citation pour qu'elle s'intègre plus aisément à notre texte. Comme pour les suppressions, il faut s'assurer de ne pas modifier le sens de la phrase et de respecter la structure du texte original. Tout ajout ou modification est délimité par des crochets.

Le cas suivant :

Ex. : « Dans la notion du spectacle, ces plans sont bien confondus. Ils ne constituent pas deux similitudes partielles, mais bien deux aspects de la même similitude » (Cohen-Séat 1958, p. 55).

Donnera :

Ex. : « Dans la notion du spectacle, [le plan psychologique et le plan technique] sont bien confondus. Ils ne constituent pas deux similitudes partielles, mais bien deux aspects de la même similitude » (Cohen-Séat 1958, p. 55).

Le cas suivant :

Ex. : « On le mène à occuper une position de voyeur, ou bien encore, on lui propose un petit spectacle unitaire qui n'engage aucune séquentialité, aucune suite » (Aumont 1989, p. 22).

Donnera :

Ex. : « On [...] mène [le spectateur] à occuper une position de voyeur, ou bien encore, on lui propose un petit spectacle unitaire qui n'engage aucune séquentialité, aucune suite » (Aumont 1989, p. 22).

### 6.3.6 Insister sur une portion de la citation

Il est possible de mettre en relief une portion de citation – parce que l’on veut attirer l’attention du lecteur sur ce passage ou insister sur un point précis, par exemple – en écrivant le passage concerné en italique. On doit alors préciser au lecteur que cette mise en relief ne se trouve pas dans le texte original, en indiquant dans la référence brève la mention « je souligne » ou « nous soulignons ».

Ex. : Pour Freud, l’expansion technologique semble être au cœur du malaise social : « en tant que membre de la communauté humaine, on passe à l’attaque de la nature *avec l’aide de la technique guidée par la science* et on soumet cette nature à la volonté humaine » (1995, p. 20, je souligne).

## 6.4 Épigraphe (exergue)

Une épigraphe (ou exergue) est une courte phrase que l’on place généralement avant le texte proprement dit, à la suite d’un titre ou en tête de chapitre. Volontairement isolée, cette phrase vise souvent à introduire la réflexion ou à évoquer le propos du texte à venir. Il peut s’agir d’une simple citation, d’une maxime, d’un aphorisme, d’un vers, etc. Puisqu’elle est à la fois lapidaire et en marge du texte, l’épigraphe ne constitue pas à une véritable citation.

L’épigraphe est toujours écrite à interligne simple, dans la moitié droite de la page (marge de gauche de 4,5’ ou 10,5 cm environ, justification à droite ou centrée). On ajoute toutefois un espacement (5 ou 6 points) entre la citation et la référence qui la suit. Si elle figure sur une page à part, on la place préférablement au centre (axe vertical) de la page. Il est possible de rédiger l’épigraphe soit en caractères romains, soit en caractères italiques. Si l’on utilise les caractères romains, il est recommandé d’utiliser des guillemets, à moins que la citation ne fasse plus de trois lignes. Si l’on opte pour les italiques, il n’est pas nécessaire de recourir aux guillemets. L’italique s’utilise généralement pour les proverbes, les vers ou les citations en langue étrangère. Les citations tirées des dialogues d’un film sont, toutefois, toujours placées entre guillemets.

Les règles en usage pour les épigraphes autorisent exceptionnellement des références minimales. Compte tenu de son caractère délibérément laconique et réflexif, il est permis de n’utiliser, à la suite de l’épigraphe proprement dite, que le nom de l’auteur et, éventuellement, le nom de l’ouvrage d’où elle est tirée. La courte référence est alors précédée d’un tiret. Il n’est pas nécessaire de mettre un point à la fin de l’épigraphe ou de la référence, sauf si on indique le nom de l’ouvrage cité ou si la citation consiste en une phrase entière. Bien évidemment, si l’on place en exergue une phrase centrale à notre analyse ou sur laquelle on se penche plus avant, il est permis de placer la référence complète selon le modèle de citation dit classique ou, même en l’absence de renvoi explicite, d’ajouter la référence en bibliographie. Comme tout élément du texte se rapportant à la citation, l’essentiel est de faire preuve de bon sens et d’homogénéité.

On peut suivre les divers modèles indiqués ci-dessous :

Ex. :

« L’homme est une passion inutile »

- Jean-Paul Sartre

Ex. :

*Video meliora proboque deteriora sequor*

- Ovide, *Les Métamorphoses*.

Ex. :

« *It's gonna be a bumpy ride!* »

- Margo Channing (Bette Davis) dans *All about Eve*

Ex. :

Dans ce pays fictif, le plus meilleur au monde, on peut bien nous empêcher de tourner les films qu'il faudrait tourner, mais on ne peut pas, pour l'instant du moins, nous empêcher de montrer les films qu'il faudrait montrer.

- Pierre Falardeau

Ex. :

« Dès maintenant, le cinématographe permet, comme aucun autre moyen de penser, des victoires sur cette réalité secrète où toutes les apparences ont leurs racines non encore vues ».

- Jean Epstein, *Photogénie de l'impondérable*, Paris, Éditions Corymbe, 1935, p. 249.

## 6.5 Appel de note et note de contenu

Même si le modèle « auteur-date » abolit les références bibliographiques en notes de bas de page ou de fin de document, il est néanmoins possible d'ajouter des notes de contenu, c'est-à-dire des apartés, précisions et autres commentaires que l'auteur juge pertinent de mentionner. Ce protocole privilégie les notes de bas de page plutôt que les notes de fin de document ou de fin de section, qui exigent des manipulations inutiles avec le texte. Cela dit, si pour des raisons techniques ou éditoriales on doit utiliser des notes de fin de document, les mêmes règles s'appliquent.

Toutes les notes doivent avoir le même format et être justifiées à gauche et à droite. Généralement, les notes sont rédigées à simple interligne, dans une police dont le caractère est de deux points inférieurs à celui du texte courant (taille 10 si le texte est rédigé en taille 12). Les notes de contenu sont toujours annoncées à l'aide d'un appel de note numéral (1, 2, et ainsi de suite). Ceux-ci se présentent sous la forme de chiffres en exposant, accolés directement après un mot. Il est possible, si la taille du document est considérable, de recommencer le décompte des notes à chaque chapitre.

De façon générale, si l'appel de note se trouve en fin de phrase, il sera placé juste avant le signe de ponctuation finale. Ainsi, lorsque l'appel renvoie à une phrase ou à un paragraphe entier, il est placé après le dernier mot et avant le point final.

Ex. : C'est généralement aux Suédois que l'on attribue la création des premières archives du film<sup>1</sup>.

Ex. : Le réalisateur se serait alors écrié « I quit! »<sup>1</sup>.

Ex. : Le succès d'un tel film nous amène à douter de l'avenir de la jeunesse américaine<sup>1</sup>...

Ex. : Est-ce à dire que le montage vient automatiquement rompre la continuité du film<sup>1</sup>?

Si les commentaires se rapportent plus spécifiquement à un terme ou à une expression, il est placé juste après ledit mot ou ladite expression, sans espace.

Ex : L'intermédialité<sup>1</sup> inhérente au médium naissant ne saurait expliquer son institutionnalisation tardive.

Si l'appel de note renvoie au contenu d'une parenthèse, il est placé directement après le dernier mot, avant la parenthèse fermante. Cela ne s'applique pas aux parenthèses d'une référence brève. Si l'auteur souhaite commenter la référence qu'il vient de citer, l'appel de note doit être placé à l'extérieur des parenthèses.

Ex. : Ce film est resté longtemps inédit en Europe (Grande-Bretagne exceptée<sup>1</sup>).

Ex. : Ce problème a entre autres été soulevé par Thomas Elsaesser (1999, p. 34-48)<sup>1</sup>.

Si une source bibliographique est mentionnée dans une note de bas de page, il faut l'indiquer également dans la bibliographie. On utilise alors les mêmes règles que celles utilisées dans le corps du texte.

Ex. :

---

1. Il est intéressant de noter que cette expression était déjà été utilisée par Germaine Dulac dans les années 1920 (voir 1983, p. 23-27).

## 6.6 Mot ou expression en langue étrangère

Si un mot ou une expression en langue étrangère est utilisé dans un texte, il faut l'écrire en italique et sans guillemets. On ajoutera des guillemets seulement si le mot ou l'expression s'auto-désigne, comme on le ferait pour un mot français (voir quatrième exemple). Sauf s'il s'agit d'un concept popularisé sous cette appellation, il est toujours préférable d'indiquer la traduction française du terme, soit entre parenthèses, soit dans le texte courant. S'il s'agit d'une traduction littérale, il faut également la placer entre guillemets.

Ex.: Les célèbres *carrellos* du film de Pastrone présentent un caractère tout à fait unique dans le cinéma italien des premiers temps.

Ex. : Le personnage témoigne ici d'une véritable *Selbsterhaltungstriebe*, c'est-à-dire une pulsion irréprouvable d'auto-conservation.

Ex. : Dans le *Dernier soupir*, Buñuel évoque avec émotion la performance offerte par l'*explicador* (« bonimenteur ») de la petite salle de Calanda.

Ex. : L'expression anglaise « *suspension of disbelief* », aurait été proposée en 1817 par le poète et philosophe Samuel Taylor Coleridge.

## 6.7 Espacement avant et après les signes ponctuation

Les règles concernant l'espacement avant et après les signes de ponctuation ne sont pas les mêmes en Amérique du Nord et en Europe. Les deux méthodes sont valables, mais il est bien sûr préférable d'utiliser le protocole spécifique à sa région. Le tableau suivant s'inspire des règles éditoriales préconisées par l'Office québécois de la langue française (voir [http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/ti/espacements\\_20030605.pdf](http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/ti/espacements_20030605.pdf)). On peut également se référer à la seconde édition du *Guide du rédacteur* publié par le ministère canadien des Travaux publics.

Nom du signe de ponctuation	Signe de ponctuation	Espacement avant le signe	Espacement après le signe
Crochet ouvrant	[	oui	non
Crochet fermant	]	non	oui
Deux-points	:	oui (insécable)	oui
Deux-points dans les heures numériques	:	non	non
Guillemet ouvrant	«	oui	oui (insécable)
Guillemet fermant	»	oui (insécable)	oui
Guillemet anglais ouvrant	“	oui	non
Guillemet anglais fermant	”	non	oui
Parenthèse ouvrante	(	oui	non
Parenthèse fermante	)	non	oui
Point final	.	non	oui (un seul)
Point d'exclamation	!	non	oui
Point d'interrogation	?	non	oui
Point-virgule	;	non	oui
Pour cent	%	oui	oui
Tiret cadratin ouvrant	–	oui	oui
Tiret cadratin fermant	–	oui	oui

## 6.8 Chiffre, adjectif numéral et date

La façon d'écrire les nombres – en lettres ou en chiffres – s'avère souvent complexe. Il existe de nombreuses méthodes et aucune ne semble s'être imposée de manière définitive. Cette section tente d'éclaircir la situation en proposant certaines règles à suivre pour la rédaction des différentes données numériques.

### 6.8.1 Principes généraux

De façon générale, il faut écrire en toutes lettres :

- les nombres entiers de un à seize
- les nombres qui débutent une phrase
- les nombres employés dans une expression figurée (« faire les quatre cents coups », « être sur son trente et un »)
- les nombres qui figurent dans un nom composé (« un trois-pièces »)

- les fractions ordinaires (« les sept dixièmes du budget », « les trois quarts du pot »)
- les nombres faisant fonction de nom (« le onze d'atout », « le premier de classe »)
- les nombres qui expriment l'heure ou la durée, sauf s'il s'agit de mesures exactes ou très précises (« je passerai entre quatre et cinq heures », « le trajet dure deux heures et demie »).

Il faut écrire en chiffres arabes :

- les mesures suivies d'un symbole d'unité de mesure (« 120 km/h »)
- les nombres exacts avec décimales (« une moyenne de 3,45 »)
- les dates, les années, les siècles (voir plus bas)
- les numéros de figures, de tables ou de schémas

Il faut écrire en chiffres romains :

- les nombres ordinaux appliqués à des manifestations ou des événements périodiques (« les XXV<sup>es</sup> Jeux olympiques »)
- les parties d'ouvrage, les annexes (« la partie X de l'annexe II »)
- les actes, les scènes, les chapitres et les tomes dans des ouvrages classiques (« acte II, scène III », « tome IV, chapitre XXII »)

Il ne faut jamais mélanger un nombre écrit en toutes lettres et un nombre chiffré. Ainsi, si une phrase présente un nombre inférieur et un nombre supérieur à 16 et que ces nombres s'appliquent au même objet, il faut écrire les deux nombres en chiffres. On ne doit jamais écrire « 5 mille » ou « 4 cents » par exemple. Seules exceptions, les nombres exprimés en million ou en milliard, car l'adjectif numéral agit ici comme substantif : « 123 millions », « 19 milliards ». Par ailleurs, si une phrase présente plusieurs nombres se référant à deux choses distinctes, on peut utiliser d'une part des lettres et d'autre part des chiffres, afin de différencier ce à quoi se rapportent les nombres respectifs.

Ex. : Il ne reste plus que 8 des 22 participants initiaux.

Ex. : En 1990, les studios indiens ont produit près de 950 films.

Ex. : Les festivaliers pourront voir 83 films au cours de la semaine.

Ex. : Quatre-vingt-trois films seront projetés au prochain Festival des films du monde.

Ex. : Même si quinze coureurs sont parvenus à franchir la borne des 10 kilomètres, trois d'entre eux seulement sont parvenus à l'étape décisive des 5 kilomètres.

En français, les décimales sont précédées d'une virgule et d'une espace insécable. Au-delà de 10 000, une espace insécable doit également séparer chaque série de trois chiffres : « au montant de 1 234 654, 67 \$ ».

Les nombres qui se désignent eux-mêmes sont toujours écrits en chiffres : « le ticket numéro 7 », « rendez-vous sur le quai 14 », etc.

### 6.8.2 Nombre ordinal

Les nombres ordinaux suivent les mêmes règles générales que les nombres cardinaux. On écrira donc en toutes lettres du « premier » jusqu'au « seizième ». Ensuite, il faut utiliser des chiffres, que l'on fait suivre du suffixe ordinal « e », écrit en exposant (« 17<sup>e</sup> », « 134<sup>e</sup> »). Les seules exceptions à cette règle sont :

1. lorsque l'adjectif ordinal s'applique à un événement périodique (voir ci-dessus)
2. quand une édition est indiquée en bibliographie.

Dans le premier cas, le nombre est toujours indiqué en chiffres romains. Dans le second, le nombre est toujours écrit en chiffre arabe (« 1<sup>re</sup> éd. » et non « Première éd. ».)

Il est à noter que le suffixe « e » doit porter lui aussi la marque du pluriel. On doit donc écrire « les VI<sup>es</sup> Rendez-vous du cinéma québécois », « les 22<sup>es</sup> rencontres de ce genre », etc. Par ailleurs, rappelons que les fractions ordinaires ne sont pas des nombres ordinaux, même si elles se prononcent parfois de la même façon (« trois cinquièmes »). Elles sont généralement écrites en lettres et ne sont jamais suivies du « e » abrégé.

### 6.8.3 Date

Les dates, les années, les décennies et les siècles sont toujours écrits en chiffres arabes. L'usage a longtemps voulu que les siècles soient indiqués en chiffres romains, mais cette pratique semble aujourd'hui désuète et de moins en moins utilisée.

On écrira donc : « le 5 octobre 1978 », « l'an 2000 », « les années 30 », « le 17<sup>e</sup> siècle », etc.

### 6.8.4 Mesure

Généralement, s'il s'agit d'une mesure exacte, bien qu'inférieure à 17, il faut l'écrire en chiffres. Si au contraire il s'agit d'une mesure approximative inférieure à 17, il est préférable de l'écrire en toutes lettres. Dans ce cas, cependant, l'unité de mesure devra elle aussi être écrite en toutes lettres et non pas à l'aide de son symbole. Quand un symbole est utilisé, il faut préférer les chiffres.

Ex. : Cette compagnie produisait des pellicules de 15 mètres.

Ex. : Un territoire d'environ neuf kilomètres carrés.

Ex. : Une pression de 14,3 kPa.

### 6.8.5 Heure / Durée

Les heures et les durées peuvent généralement s'écrire en toutes lettres, à moins qu'il ne s'agisse de données précises (« un trajet de dix heures et demie », « un rendez-vous à dix heures »). Pour des heures ou des durées précises, il faut toutefois utiliser les chiffres. Il est alors possible d'écrire les unités en entier (heure, minute, seconde) ou leurs abréviations (h, min, s), sans jamais toutefois mélanger les deux systèmes. On écrira donc : « 6 h 24 min 19 s » et non « 6 heures 24 min et 19 secondes ». Quand on mentionne une heure, le double zéro n'est pas utilisé : « j'ai rendez-vous à huit heures » ou « à 8 h » et non pas « à 8h00 ».

## 6.9 Illustration et légende

Voir aussi section 6.10 ci-dessous pour la liste des illustrations.

Lorsqu'un texte comporte des illustrations, il est nécessaire d'ajouter une légende pour chacune d'elles. La légende est habituellement placée sous l'illustration et remplit deux fonctions principales : expliquer le contenu de l'image et en indiquer la provenance. Les illustrations sont généralement numérotées afin de pouvoir faire des renvois dans le corps du texte. Il est recommandé d'insérer le renvoi à l'endroit précis où la figure s'avère pertinente dans l'argumentation. On utilise alors la mention « fig. » suivie du numéro de l'image, le tout entre parenthèses. Par exemple : « La composition en profondeur du film rappelle sans contredit *Citizen Kane* (fig. 3) ».

Lorsque le texte est destiné à une publication officielle (revue, magazine, livre, etc.), la légende doit aussi mentionner les détenteurs de droits de l'image, à moins bien sûr que cette dernière ne soit libérée de droits. Dans ce cas-ci, on utilise le symbole © (copyright), que l'on fait suivre du nom du détenteur de droits. Selon les éditeurs ou les exigences des ayants droit, le modèle peut varier. La provenance matérielle de l'image peut aussi être indiquée quand elle est fournie par un musée ou une institution, que l'image soit toujours sous copyright ou non. On peut alors écrire, à la fin de la légende, « Reproduite avec l'aimable autorisation de... » suivi du nom de l'établissement ou de l'individu qui a fourni l'image. Si le détenteur des droits est le même que celui qui a fourni le document (dans le cas d'un particulier par exemple), il n'est pas nécessaire de mentionner la provenance. Si toutefois il s'agit d'une reproduction d'œuvre d'art fournie par l'artiste même, on peut écrire, après la mention du copyright, « Avec l'aimable autorisation de l'artiste ».

L'explication de la figure est laissée à la discrétion de l'auteur, mais devrait fournir assez d'informations pour permettre l'identification de la chose représentée ou pour cibler l'intérêt de l'image par rapport à l'analyse proposée. Les autres informations nécessaires varient selon la nature de l'image. De manière non exhaustive, mentionnons :

- Œuvre d'art : toutes les informations que l'on retrouve dans la notice d'une médiagraphie (voir section 3.4). Le modèle change légèrement :

[Nom de l'artiste], [Titre de l'œuvre] \*[type d'œuvre ou particularités], [Année de création]. [Matériau et/ou support]. \*[Dimension] cm. \*Coll. [Nom de la collection] **ou** \*Fonds [Nom du fonds]. [Musée ou site], [ville]. ©[Détenteurs des droits]. \*Reproduite avec l'aimable autorisation de [Nom du musée, de l'établissement ou de l'artiste].

- Image tirée d'un film : au minimum, le titre du film, son réalisateur et son année de production, ainsi qu'une mention spécifiant sa provenance (« Photogramme du film ... », « Photographie de plateau », etc.). On peut également utiliser le premier modèle mentionné dans la section 3.2.2. Si le film a été consulté en archives on peut en mentionner le nom. Enfin, si le support est pertinent pour le propos du texte, il est préférable de le mentionner.

- Photographie : pour les photographies qui n'ont pas une seule fin artistique, on résume le contenu de l'image et on donne le nom du photographe ou de l'agence qui en détient les droits. Pour les portraits, le nom de la ou des personnes représentées est nécessaire, si connu.

- Objet divers : le nom et la fonction de l'objet, l'archive où il a été consulté, si applicable

- Image tirée d'un imprimé (extrait) : toutes les informations requises dans une bibliographie ordinaire et l'archive où le texte a été consulté, si applicable. Le modèle varie légèrement :

Nom de l'auteur ,  Titre ,  Année ,  page .  Ville  :  Éditeur .
--

Ex. :

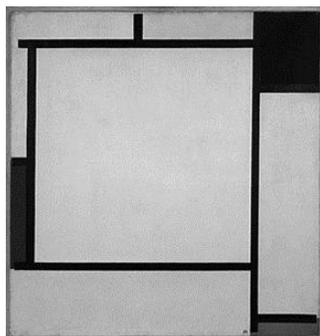


Fig. 1. Piet Mondrian, *Tableau 2*, 1922. Huile sur toile. 55,4 x 53,8 cm. Solomon R. Guggenheim Museum, New York © Mondrian/Holtzman Trust.

Ex. :

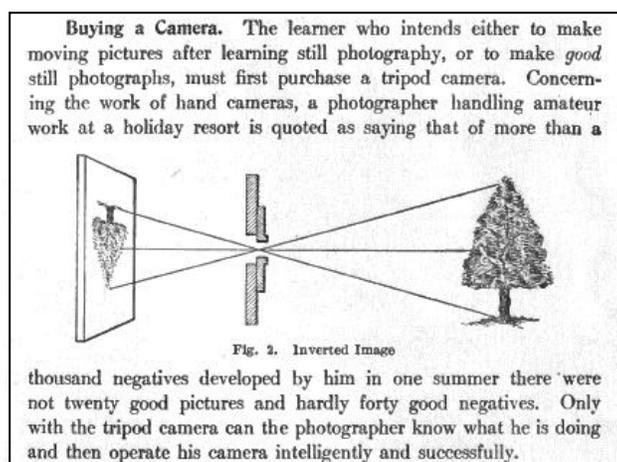


Fig. 2 : Les premiers ouvrages consacrés à la technique du cinéma ne manquent jamais de rappeler les principes fondamentaux de la *camera obscura*. David S. Hulfish, *Cyclopedia of motion-picture work*, 1914, p. 13. Chicago : American Technical Society.

Ex. :



Fig. 3 : Photogramme du film *Alien* (Ridley Scott, 1979). Le célèbre *facehugger* a été conçu à partir des dessins de Giger, d'après l'idée originale du scénariste Dan O'Bannon. © 20th Century Fox Film Corporation.

Ex. :

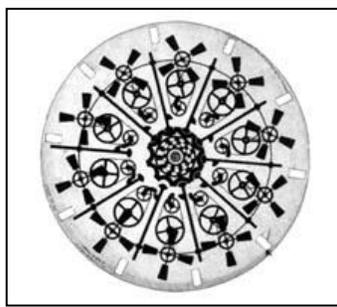


Fig. 4 : Disque de phénakistiscope. Env. 1834. Fabriqué par Charles Tilt, Londres. Cinémathèque française, collection des appareils.

Ex. :



Fig. 5 : Alfred Hitchcock et ses acteurs sur le plateau de *The Birds* (1963). Pacific Film Archive, Berkeley. Tous droits réservés.

## 6.10 Liste d'illustrations

Quand un texte d'une certaine longueur s'appuie sur une grande quantité d'illustrations, il est recommandé de créer une liste qui les recense toutes afin d'en faciliter l'identification et le repérage. Cette liste est habituellement placée en début de texte, après la table des matières. Quand une telle liste existe, les légendes peuvent contenir un minimum d'informations (numérotation, auteur, titre, année, si applicable). On peut utiliser la liste d'illustrations afin de colliger les informations relatives aux sources (provenance, ayants droit). Dans ce cas, la liste peut être baptisée « Sources des illustrations » et les informations qui y sont mentionnées n'ont plus à apparaître dans les légendes.

Les formats peuvent varier, mais comme toujours, il faut faire preuve de constance. Souvent, les informations contenues dans la liste sont semblables à celles que l'on retrouverait en légende. L'ordre des illustrations respecte généralement celui dans lequel elles apparaissent dans le texte. Il n'y a jamais d'inversion « Nom, Prénom » pour une liste d'illustrations. Il est recommandé, également, d'indiquer la page où se trouve l'image dans le texte (ou bien l'annexe dans laquelle les images sont réunies) pour permettre au lecteur de la retrouver facilement.

Le modèle de citation s'apparente davantage au style classique présenté dans la section précédente. On utilise la virgule plutôt que le point pour séparer la plupart des informations. Ci-dessous, un modèle adéquat de liste (qui reprend les exemples de la section 6.9) :

Ex. :

- Fig. 1 : Piet Mondrian, *Tableau 2*, 1922. Huile sur toile. 55,4 x 53,8 cm. Solomon R. Guggenheim Museum, New York © Mondrian/Holtzman Trust..... p. 12
- Fig. 2 : Passage tiré de David S. Hulfish, *Cyclopedia of motion-picture work*, 1914, p. 13. Chicago : American Technical Society..... p. 29
- Fig. 3 : Photogramme du film *Alien* (Ridley Scott, 1979). ©20th Century Fox Film Corporation..... p. 50
- Fig. 4 : Disque de phénakistiscope. Env. 1834. Fabriqué par Charles Tilt, Londres. Cinémathèque française, collection des appareils..... p. 59
- Fig. 5 : Photographie de plateau du film *The birds* (Alfred Hitchcock, Universal, 1963). Pacific Film Archive, Berkeley. Tous droits réservés..... p. 77

## 6.11 Tableau / Graphique

Les tableaux et graphiques insérés dans le texte doivent obligatoirement posséder un titre, placé au-dessus. Le titre doit fournir une description brève et claire des données présentées par le tableau ou le graphique. Dans un tableau, chaque colonne (et/ou rangée) doit être identifiée, alors que dans un graphique, ce sont l'axe des abscisses et l'axe des ordonnées qui doivent l'être. Il n'est pas nécessaire d'identifier un axe chronologique si l'étendue de temps est indiquée dans le titre. Dans les deux cas, s'il s'agit de données numériques ou de mesure (statistiques, quantités, sommes, etc.), l'unité doit être indiquée. Si un graphique présente simultanément plusieurs types

de données, chacune d'elles doit être clairement identifiée, à l'aide d'une ligne distincte ou d'un code de couleurs par exemple.

Il est possible d'ajouter une explication au dessous du tableau ou du graphique afin d'apporter des précisions sur les données présentées. Dans le cas d'un tableau, si cette précision s'applique à une donnée ou à une colonne précise, un astérisque (\*) ou un appel de note doit être placé à l'endroit idoine. L'astérisque ou l'appel de note sera alors reporté au bas du tableau, devant l'explication.

Si les données sont tirées d'un ouvrage, d'une étude ou d'une agence de statistiques, la source doit être mentionnée (dans une publication officielle, il est parfois nécessaire de demander les droits d'utilisation). Cette information est habituellement placée sous le tableau, après les notes ou, plus rarement, dans le titre (entre parenthèses par exemple).

Si les tableaux ou graphiques sont nombreux, il est conseillé d'en dresser une liste, tout comme pour les illustrations (voir section 6.10). La liste des tableaux ou des graphiques est elle aussi placée en début de texte, après la table des matières.

Ex. :

#### **Recettes en salles des films américains produits durant les années 1990**

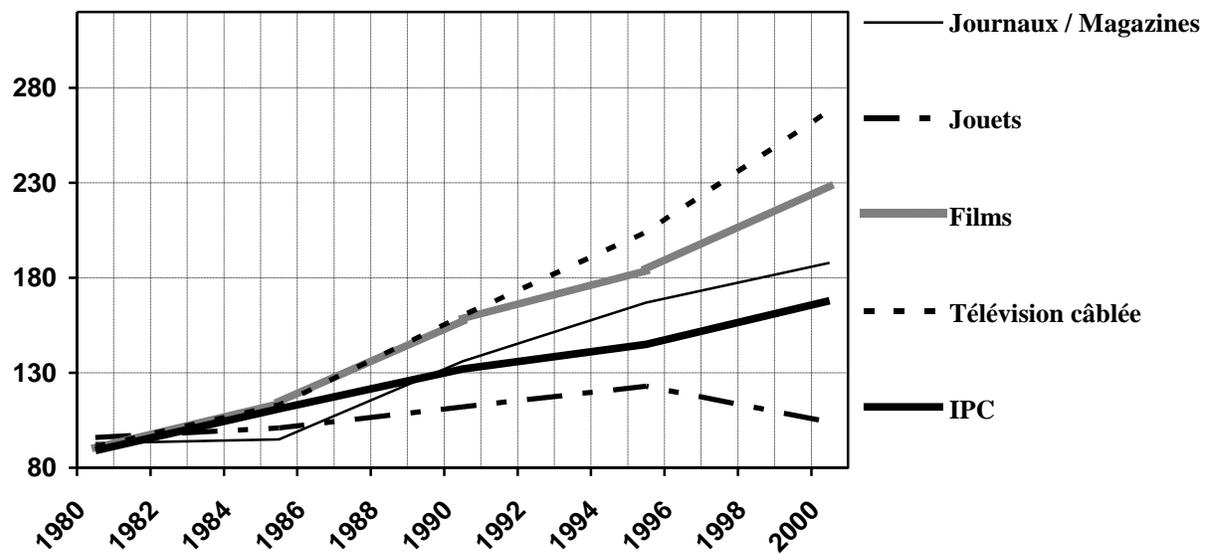
<b>Année</b>	<b>Nombre de films produits</b>	<b>Prix moyen des billets (en \$US)</b>	<b>Recettes totales (en milliard de \$US)*</b>
1990	410	4,23	5,021
1991	458	4,21	4,803
1992	480	4,15	4,871
1993	462	4,14	5,154
1994	453	4,18	5,396
1995	411	4,35	5,493
1996	471	4,42	5,911
1997	510	4,59	6,365
1998	509	4,69	6,949
1999	461	5,08	7,448

\* Les montants expriment les recettes réalisées en salles durant l'année courante et peuvent comprendre des montants non comptabilisés de l'année précédente.

Source : *Boxoffice Magazine* (<http://boxoffice.com/alltime/alltimedom.php>)

Ex. :

**Comparaison des taux d'inflation de l'industrie américaine du divertissement  
avec l'indice du prix à la consommation (1980-2000)**



Source : American Bureau of Labor Statistics (2006)

## Protocole bibliographique

### Tableau résumé

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques – Section cinéma et jeu vidéo – Université de Montréal

Le tableau suivant regroupe les différents types de documents abordés dans ce protocole. Pour chacun de ces documents correspond un modèle de notice bibliographique auquel il faut se conformer. Les modèles sont en outre accompagnés d'exemples illustrant la façon dont il faut rédiger, d'une part, les notices bibliographiques et, d'autre part, les références entre parenthèses dans le corps du texte.

Les documents sont classés en cinq catégories distinctes (Monographies, Article de périodiques, etc.) indiqués ici sur fond gris. Quand il y a uniformité entre les différents types de sources relevant de cette catégorie, un modèle général est présenté. Ce modèle fait par ailleurs mention des données bibliographiques facultatives (précédées d'un astérisque), qui apparaissent occasionnellement dans les notices. Puisqu'elles sont complémentaires et rarement utilisées, ces informations apparaissent dans les modèles généraux, mais non pas dans les modèles particuliers. Il faut donc se référer aux modèles généraux pour savoir comment traiter les données facultatives. Pour toute information concernant les données et les notices bibliographiques, voir les sections 1, 2 et 3 du guide. Les codes utilisés dans la colonne « Notice bibliographique (modèles) » sont décrits dans la partie introductive du *Guide*.

Pour des raisons de clarté, le nom de famille des auteurs est toujours mentionné dans les exemples de la colonne « Référence brève ». En pratique, toutefois, si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le corps du texte, il ne doit pas apparaître dans la parenthèse de référence (l'année de publication et la pagination suffisent alors à identifier la source). Pour toute information concernant la citation et le contenu de la référence brève, voir la section 4 du guide.

Type de document	Notice bibliographique (modèles)	Notice bibliographique (exemples)	Référence brève (exemples)
<b>Documents imprimés (voir section 1 du présent guide)</b>			
<b>Monographie générale</b>	[Nom], [Prénom]. * [Année originale de parution]  Année .  Titre du livre .  Nb de tomes  tomes <b>ou</b> tome  No du tome  :  Titre du tome . * No de l'édition  éd. *Traduit par  Nom du traducteur . * Informations éditoriales supplémentaires . *Coll. «  Nom de la collection  »,  Ville  :  Éditeur .	Pudovkin, Vsevelod. [1929] 1958. <i>Film technique and film acting</i> . Traduit par Ivor Montagu. New York : Grove Press Inc.  Farchy, Joëlle. 2004. <i>L'industrie du cinéma</i> . Coll. « Que sais-je? ». Paris : PUF.	(Pudovkin [1929] 1958, p. 24)  (Farchy 2004, p. 120)
<b>Livre : auteur unique</b> (Sections 1.1, 1.1.2 et 4.1)	[Nom], [Prénom].  Année .  Titre du livre .  Ville  :  Éditeur .	Crary, Jonathan. 1994. <i>L'art de l'observateur. Vision et modernité au 19<sup>e</sup> siècle</i> . Nîmes : Jacqueline Chambon.	(Crary 1994, p. 202)

<p><b>Livre : deux auteurs</b> (Sections 1.1.3.1 et 4.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom], et [Nom 2]. [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Duigou, Serge, et Germain Lacasse. 2002. <i>Marie de Kerstrat</i>. Rennes : Ouest-France.</p>	<p>(Duigou et Lacasse 2002, p. 36)</p>
<p><b>Livre : trois auteurs ou plus</b> (Sections 1.1.3.1 et 4.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom], [Nom 2] et [Nom 3]. [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Jeancolas, Jean-Pierre, Jean-Jacques Meusy et Vincent Pinel. 1996. <i>L'auteur du film : description d'un combat</i>. Lyon : Institut Lumière; Arles : Actes Sud.</p>	<p>(Jeancolas <i>et al.</i> 1996, p. 12)</p>
<p><b>Réédition ou anthologie (textes d'auteurs différents)</b> (Sections 1.1.2 et 1.1.3.4)</p>	<p>[Nom du compilateur], [Prénom]. [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Prieur, Jérôme (comp.). 1993. <i>Le spectateur nocturne. Les écrivains au cinéma : une anthologie</i>. Paris : Cahiers du Cinéma; Éditions de l'Étoile.</p>	<p>(Prieur 1993, p. 56)</p>
<p><b>Réédition ou anthologie (textes du même auteur)</b> (Section 1.1.3.4)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année]. [Titre du livre]. Compilé par ou Édition établie, présentée et annotée par [Nom du traducteur]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Léger, Fernand. 1997. <i>Fonctions de la peinture</i>. Édition établie, présentée et annotée par Sylvie Forestier. Paris : Gallimard.</p>	<p>(Léger 1997, p. 32-33)</p>
<p><b>Ouvrage en plusieurs tomes</b> (Section 1.4.2)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année(s)]. [Titre de l'ouvrage]. [Nb de tomes] tomes. [Ville] : [Éditeur]. <i>On cite généralement le tome consulté plutôt que l'intégralité de l'ouvrage.</i></p>	<p>Sadoul, Georges. 1946-1975. <i>Histoire générale du cinéma</i>. 6 tomes. Paris : Denoël.</p>	<p>(Sadoul 1946-1975) <i>Dans le corps du texte, on se réfère généralement à un tome particulier et non à l'ensemble des tomes.</i></p>
<p><b>Livre faisant partie d'un ouvrage en plusieurs tomes</b> (Section 1.4.3)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année]. [Titre de l'ouvrage]. Tome [No du tome] : [Titre du tome]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Mitry, Jean. 1967. <i>Histoire du cinéma</i>. Tome 1 : 1895-1914. Paris : Éditions Universitaires.</p>	<p>(Mitry 1967, p. 269)</p>

<p><b>Chapitre ou section de livre</b></p> <p>(Sections 1.1.3.2 et 1.3.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année]. « [Titre du chapitre] ». Dans [Titre de l'ouvrage], p. [pagination]. [Ville] : [Éditeur].</p> <p><i>Dans la bibliographie, on réfère généralement à l'ouvrage au complet plutôt qu'à la section consultée.</i></p>	<p>Odin, Roger. 1990. « La notion de code ». Dans <i>Cinéma et production de sens</i>, p. 139-164. Paris : Armand Colin.</p>	<p>(Odin 1990, p. 147)</p>
<p><b>Ouvrage collectif : responsable de publication unique</b></p> <p>(Sections 1.1.2 et 1.1.3. 2)</p>	<p>[Nom du responsable], [Prénom] (dir.). [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Migozzi, Jacques (dir.). 2000. <i>De l'écrit à l'écran : littératures populaires, mutations génériques, mutations médiatiques</i>. Limoges : PULIM.</p>	<p>(Migozzi 2000)</p> <p><i>Dans le corps du texte, on réfère généralement à l'article cité et non pas à l'ouvrage en entier.</i></p>
<p><b>Ouvrage collectif : deux responsables de publication</b></p> <p>(Sections 1.1.2 et 1.1.3.2)</p>	<p>[Nom du responsable], [Prénom] et [Nom du responsable 2] (dir.). [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Charney, Leo, et Vanessa R. Schwartz (dir.). 1995. <i>Cinema and the invention of modern life</i>. Berkeley : University of California Press.</p>	<p>(Charney et Schwartz 1995)</p> <p><i>Dans le corps du texte, on réfère généralement à l'article cité et non pas à l'ouvrage en entier.</i></p>
<p><b>Ouvrage collectif : trois responsables de publication ou plus</b></p> <p>(Sections 1.1.3.1, 1.1.3.2 et 4.1)</p>	<p>[Nom du responsable], [Prénom], et [Nom du responsable 2] et [Nom du responsable 3] (dir.). [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Stéphane Michaud, Jean-Yves Mollier et Nicolas Savy (dir.). 1992. <i>Usages de l'image au 19<sup>e</sup> siècle</i>. Paris : Éditions Créaphis.</p>	<p>(Michaud <i>et al.</i> 1992)</p> <p><i>Dans le corps du texte, on réfère généralement à l'article cité et non pas à l'ouvrage en entier.</i></p>
<p><b>Article dans un ouvrage collectif</b></p> <p>(Section 1.1.3.2)</p>	<p>[Nom de l'auteur], [Prénom]. [Année]. « [Titre de l'article] ». Dans [Nom du responsable], [Titre de l'ouvrage], p. [pagination]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>McMahan, Alison. 2003. « Immersion, engagement, and presence: A method for analysing 3-D video games ». Dans Bernard Perron et Mark J.P. Wolf (dir.), <i>The video game theory reader</i>, p. 67-86. New York : Routledge.</p>	<p>(McMahan 2003, p. 70)</p>

<p><b>Actes de colloque</b> (Section 1.10.2)</p>	<p>[Nom du responsable], [Prénom] (dir.). [Année]. [Titre des actes]. Actes du colloque « [Nom du colloque] » ([Ville où s'est tenu le colloque], [dates du colloque]). [Ville] : [Éditeur].</p> <p><i>Les informations relatives au colloque apparaissant déjà dans le titre n'ont pas besoin d'être répétées.</i></p>	<p>Graillat, Ludovic (dir.). 2004. <i>De Tron à Matrix, réflexions sur un cinéma d'un genre nouveau</i>. Actes du colloque « Hybridation des images, émergence d'un cinéma nouveau » (Toulouse, 2-4 février 2004). Toulouse : Cinémathèque de Toulouse; PNR Cinéma.</p>	<p>(Graillat 2004)</p> <p><i>Dans le corps du texte, on réfère généralement à l'article cité et non pas aux actes dans leur entièreté.</i></p>
<p><b>Article dans des actes de colloque</b> (Section 1.10.2)</p>	<p>[Nom de l'auteur], [Prénom]. [Année]. « [Titre de l'article] ». Dans [Nom du responsable] (dir.), [Titre des actes], p. [pagination]. Actes du colloque « [Nom du colloque] » ([Ville où s'est tenu le colloque], [dates du colloque]). [Ville] : [Éditeur].</p> <p><i>Les informations relatives au colloque apparaissant déjà dans le titre n'ont pas besoin d'être répétées.</i></p>	<p>Anger, Violaine. 2003. « Voir l'écoute : Jour de fête de Jacques Tati ». Dans Marie-Noëlle Masson et Gilles Mouëllic (dir.), <i>Musiques et images au cinéma</i>, p. 113-122. Actes du colloque « Musique et image : analyse et création » (Rennes, 14-16 mars 2002). Rennes : Presses universitaires de Rennes.</p>	<p>(Anger 2003, p. 114)</p>
<p><b>Catalogue d'exposition avec responsable de publication</b> (Section 1.10.3)</p>	<p>[Nom du responsable de publication], [Prénom]. [Année]. [Titre du catalogue]. Catalogue d'exposition ([Ville où s'est tenue l'exposition], [Institution où s'est tenue l'exposition], [dates de l'exposition]). [Ville] : [Éditeur].</p> <p><i>Si l'institution agit aussi en tant qu'éditeur, il ne faut pas l'indiquer dans la parenthèse. Le commissaire d'exposition n'est généralement pas considéré comme auteur.</i></p>	<p>Le Bon, Laurent (dir.). 2005. <i>Dada</i>. Catalogue d'exposition (Paris, 5 octobre 2005 au 9 janvier 2006). Paris : Centre Pompidou.</p>	<p>(Le Bon 2005)</p> <p><i>Dans le corps du texte, on réfère généralement à l'article cité et non pas au catalogue en entier.</i></p>
<p><b>Catalogue d'exposition sans responsable de publication</b> (Section 1.10.3)</p>	<p>[Institution où s'est tenue l'exposition]. [Année]. [Titre du catalogue]. Catalogue d'exposition ([Ville où s'est tenue l'exposition], [dates de l'exposition]). [Ville] : [Éditeur].</p> <p><i>S'il n'y a pas de responsable de publication, c'est l'institution où s'est tenue l'exposition qui est considérée comme auteur. Dans ce cas-ci, le nom de l'institution n'est pas répété une seconde fois dans la notice.</i></p>	<p>Musée national d'art moderne et Centre de création industrielle. 1997. <i>Abstractions France : 1945-1960</i>. Catalogue d'exposition (Paris, 18 octobre 1997 au 1er mars 1998). Paris : Éditions de la réunion des musées nationaux.</p>	<p>(Musée national d'art moderne 1997)</p> <p><i>Dans le corps du texte, on réfère généralement à l'article cité et non pas au catalogue en entier.</i></p>

<p><b>Article dans un catalogue d'exposition</b></p> <p>(Section 1.10.3)</p>	<p>[Nom de l'auteur], [Prénom]. [Année]. « [Titre de l'article] ». Dans [Nom du responsable] (dir.), [Titre du catalogue], p. [pagination]. Catalogue d'exposition ([Ville où s'est tenue l'exposition], [Institution où s'est tenue l'exposition], [dates de l'exposition]). [Ville] : [Éditeur].</p> <p><i>Voir les deux entrées précédentes.</i></p>	<p>Rogoff, Irit. 2005. « The where and now ». Dans Jessica Morgan et Gregor Muir (dir.), <i>Time zones: Recent film and video</i>, p. 29-38. Catalogue d'exposition (Londres, 6 octobre 2004 au 2 janvier 2005). Londres : Modern Tate Museum.</p>	<p>(Rogoff 2005, p. 31).</p>
<p><b>Livre : sans auteur</b></p> <p>(Sections 1.1.5 et 4.5)</p>	<p>[Titre du livre]. [Année]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p><i>Les techniques de diffusion dans la civilisation : presse, radio, cinéma, télévision.</i> 1955. Lyon : Chronique sociale de France.</p>	<p>(Les techniques de diffusion 1955, p. 19-20)</p> <p><i>Le titre est toujours écrit en caractères romains et sans guillemets. Si le titre est long, il suffit d'en garder les deux ou trois premiers mots.</i></p>
<p><b>Livre : auteur manquant identifié ou attribué ultérieurement</b></p> <p>(Sections 1.1.5 et 4.5)</p>	<p><b>Identifié avec certitude :</b> [[Nom], [Prénom]]. [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p> <p><b>Attribution hypothétique :</b> [[Nom], [Prénom]?]. [Année]. [Titre du livre]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>[Monglave, Eugène de]. 1826. <i>Petite biographie des acteurs et actrices des théâtres de Paris.</i> Paris : Lemoine.</p> <p>[D'Argens, Boyer?]. [1748] 2000. <i>Thérèse philosophe.</i> Paris : Librio.</p>	<p>([Monglave] 1826, p. 65)</p> <p>([D'Argens?] 2000, p. 51)</p>
<p><b>Livre : année manquante</b></p> <p>(Sections 1.2.3 et 4.6)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. S.d. [Titre de l'ouvrage]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Rosen, Jean. S.d. <i>Le Cinématographe, son passé, son avenir et ses applications.</i> Paris : Monroty.</p>	<p>(Rosen s.d., p. 32)</p>
<p><b>Livre : année manquante identifiée ou attribuée ultérieurement</b></p> <p>(Sections 1.2.3 et 4.6)</p>	<p><b>Identifiée avec certitude :</b> [Nom], [Prénom]. [[Année]] [Titre de l'ouvrage]. [Ville] : [Éditeur].</p> <p><b>Attribution hypothétique :</b> [Nom], [Prénom]. [env. [Année]] [Titre de l'ouvrage]. [Ville] : [Éditeur].</p>	<p>Bluestone, George. [1957]. <i>Novels into film.</i> Berkeley : University of California.</p> <p>Tchekassov, Nicolăi. [env. 1957]. <i>Notes d'un acteur soviétique.</i> Moscou : Éditions en Langues Étrangères.</p>	<p>(Bluestone [1957], p. 32)</p> <p>(Tchekassov [env. 1957], p. 11)</p>

<p><b>Livre : ville d'édition manquante</b> (Section 1.7.2)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année .  Titre du livre . S.l. :  Éditeur .</p> <p><i>Lorsque le lieu d'édition est manquant, on utilise la mention « s.l. » S'il a été possible de déterminer le lieu d'édition, on indique celui-ci entre crochets après la mention « S.l. »</i></p>	<p>Grady, Beverly. 1979. <i>The emperor of Japanese cinema: Akira Kurosawa</i>. S.l. : Association for Asian Studies.</p> <p>Gerrero, Richard Henry. 1969. <i>Music as Film Variable</i>. S.l. [East Lansing] : Michigan State University Press.</p>	<p>(Grady 1979, p. 12)</p> <p>(Gerrero 1969, p. 123)</p>
<p><b>Livre : éditeur manquant ou livre « sans lieu ni éditeur »</b> (Sections 1.7.2 et 1.8.3)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année .  Titre du livre .  Ville  : s.é.</p> <p>[Nom], [Prénom].  Année .  Titre du livre . S.l.n.é.</p> <p><i>Dans pareil cas, il faut indiquer le plus d'informations possibles afin de faciliter le repérage et l'identification de la source.</i></p>	<p>Hungerford, Mary Jane. 1946. <i>Dancing in commercial motion pictures</i>. Wesport : s.é.</p> <p>Dumas, Charles. 1975. <i>Grammaire de l'image</i>. S.l.n.é.</p>	<p>(Hungerford 1946, p. 99)</p> <p>(Dumas 1975, p. 58)</p>
<p><b>2. Article de périodique</b></p>	<p>Revue / Magazine : [Nom], [Prénom].  Année . «  Titre de l'article  ».  Nom de la revue , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination .</p> <p>Journal : [Nom], [Prénom].  Année . «  Titre de l'article  ».  Nom du journal  *( ville d'édition ),  jour et mois de parution , p.  pagination .</p> <p><i>Pour le traitement des majuscules dans les titres de périodiques anglais voir section 1.3.4. Il est à noter que les articles de journaux ne sont généralement pas indiqués en bibliographie (voir section 1.10.1 dans le guide).</i></p>	<p>Mulvey, Laura. 1975. « Visual pleasure and narrative cinema ». <i>Screen</i>, vol. 16, n° 3 (automne), p. 6-18.</p> <p>Tremblay, Odile. 2006. « Téléfilm Canada ne subventionnera pas le FFM ». <i>Le Devoir</i> (Montréal), 23 juin, p. 23.</p>	<p>(Mulvey 1975, p. 10)</p> <p>(Tremblay 2006, p. 23)</p>
<p><b>Article de revue : auteur unique</b> (Sections 1.3.3 et 1.2.2.2)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année . «  Titre de l'article  ».  Nom de la revue , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination .</p>	<p>Elsaesser, Thomas. 2004. « The new film history as media archeology ». <i>Cinémas</i>, vol. 14, n° 2-3 (printemps), p. 75-117.</p>	<p>(Elsaesser 2004, p. 77)</p>
<p><b>Article : deux auteurs</b> (Section 1.1.3)</p>	<p>[Nom], [Prénom] et [Nom 2].  Année . «  Titre de l'article  ».  Nom de la revue , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination .</p>	<p>Dyer, Richard, et Kim Newman. 1992. « Dracula and desire ». <i>Sight &amp; Sound</i>, vol. 3, n° 1 (janvier), p. 8-15.</p>	<p>(Dyer et Newman 1992, p. 9)</p>

<p><b>Article : trois auteurs ou plus</b> (Sections 1.1.3 et 4.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom], [Nom 2] et [Nom 3].  Année . «  Titre de l'article  ».  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination .</p>	<p>Dagrada, Elena, André Gaudreault et Tom Gunning. 2000. « Regard oblique, bifurcation et ricochet, ou de l'inquiétante étrangeté du <i>carrello</i> ». <i>Cinémas</i>, vol. 10, n° 2-3 (automne), p. 207-223.</p>	<p>(Dagrada <i>et al.</i> 2000, p. 210)</p>
<p><b>Article : auteur manquant</b> (Sections 1.1.5 et 4.5)</p>	<p><b>Revue/Magazine :</b> «  Titre de l'article  ».  Année .  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination .</p> <p><b>Journal :</b> «  Titre de l'article  ».  Année .  <i>Nom du journal</i>  *( ville d'édition ),  jour et mois de parution , p.  pagination .</p>	<p>« Wild West Pictures ». 1918. <i>Moving Picture World</i>, vol. 4, n° 46 (novembre), p. 6.</p> <p>« Vues animées (Les) ». 1908. <i>La Patrie</i> (Montréal), 28 décembre, p. 4.</p>	<p>(Wild West 1918, p. 6)</p> <p>(Vues animées 1908, p. 4)</p> <p><i>Il est possible de raccourcir le titre dans la parenthèse de référence quand celui-ci est long.</i></p>
<p><b>Article : auteur manquant identifié ou attribué ultérieurement</b> (Sections 1.1.5 et 4.5)</p>	<p><b>Identifié avec certitude :</b> [ Nom ,  Prénom ].  Année . «  Titre de l'article  ».  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination ..</p> <p><b>Attribution hypothétique :</b> [ Nom ,  Prénom ?].  Année . «  Titre de l'article  ».  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination ..</p>	<p>[Richardson, Frank Herbert]. 1931. « Sound projection ». <i>Motion Picture Herald</i>, n° 17 (janvier), p. 65.</p> <p>[Altmann, Henri?]. 1906. « La Patti : la reine du chant ». <i>Phono-ciné gazette</i>, 5 mai, p. 68.</p>	<p>([Richardson] 1931, p. 65)</p> <p>([Altmann?] 1906, p. 68)</p>
<p><b>Article : titre manquant</b> (Section 1.3.9)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année . «  Nature du document  » [sans titre].  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination .</p> <p><i>Si le titre de l'article est manquant, il faut indiquer après l'année de publication la nature du document en question (ex. : Manuscrit, Éditorial) et utiliser la mention « sans titre » entre crochets.</i></p>	<p>Smith, Gertrude. 1919. Éditorial [sans titre]. <i>Moving Picture World</i>, vol. 5, n° 44 (novembre), p. 14-17.</p>	<p>(Smith 1919, p. 15)</p>
<p><b>Compte rendu</b> (Section 1.3.5)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année . «  Titre du compte rendu  ». Compte rendu de  <i>Titre du livre critiqué</i>  de ou dirigé par  Nom de l'auteur / responsable du livre .  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), p.  pagination .</p>	<p>Sorlin, Pierre. 2004. « Notes de lecture ». Compte rendu de <i>Histoire économique du cinéma français : production et financement, 1940-1959</i> dirigé par Laurent Creton. 1895, n° 44 (décembre), p. 115-120.</p>	<p>(Sorlin 2004, p. 118)</p>
<p><b>Article : pagination manquante</b> (Sections 1.9.2 et 4.7)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année . «  Titre de l'article  ».  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  ( mois/saison de parution ), s.p.</p>	<p>Bracquemond, Pierre. 1986. « Les lanternes magiques ». <i>Cinémathèque française</i>, n° 6 (février), s.p.</p>	<p>(Bracquemond 1986, s.p.)</p>

<b>3. Autres documents imprimés</b>			
<b>Mémoire et thèse</b>  (Section 1.3.6)	[Nom], [Prénom]. [Année]. « [Titre du mémoire ou de la thèse] ». [Diplôme postulé], [Ville], [Nom de l'institution universitaire].  <i>Le titre d'un mémoire ou d'une thèse est toujours écrit en caractères romains et entre guillemets. Le diplôme postulé, la ville et le nom de l'université doivent également être mentionnés.</i>	Aubry, Danielle. 2000. « Le roman-feuilleton et la série télévisée. Pour une rhétorique de la sérialité ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.  Salomon, Bénédicte. 1987. « La société française des films et cinématographes Éclair ». Mémoire de maîtrise, Paris, Université Paris IV.	(Aubry 2000, p. 30)  (Salomon 1987, p. 74)
<b>Publication officielle : document entier</b>  (Sections 1.10.6 et 4.4)	[Territoire gouvernemental]. [Ministère ou administration responsable de la publication]. [Département, service ou sous-division]. [Année]. [Titre du document]. Rédigé par [Rédacteur ou auteur du document]. [Ville] : [Éditeur].  <i>L'éditeur ne doit pas être indiqué s'il est identique au ministère qui a émis le document.</i>	Québec. Ministère de la Culture et des Communications. 2006. <i>Rapport concernant le processus d'appel d'offres sur les festivals de films à Montréal</i> . Rédigé par Denis Vaugeois. Ste-Foy.	(Québec, Culture et Communications 2006, p. 1)  <i>Le nom du ministère peut être réduit à ses mots essentiels.</i>
<b>Publication officielle : section ou chapitre</b>  (Sections 1.10.6 et 4.4)	[Territoire gouvernemental]. [Ministère ou administration responsable de la publication]. [Département, service ou sous-division]. [Année]. « [Titre de la section ou du chapitre] ». Dans [Titre du document], p. [pagination]. Rédigé par [Rédacteur ou auteur du document]. [Ville] : [Éditeur].	Canada. Ministère du Patrimoine canadien. Film, vidéo et enregistrement sonore. 2006. « Office national du film du Canada ». Dans <i>Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo</i> , p. 19-25. Ottawa : Éditions du Gouvernement du Canada.	(Canada, Patrimoine 2006, p. 19)
<b>Publication officielle : périodique</b>  (Sections 1.10.6 et 4.4)	[Territoire gouvernemental]. [Corps législatif responsable de la publication]. [Division subalterne]. [Année]. « [Titre de la section ou du chapitre] ». [Titre du périodique], vol. [volume], n° [numéro] ([mois/saison de parution]), p. [pagination]. Rédigé par [Rédacteur ou auteur du document]. [Ville] : [Éditeur].	Canada. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. 2000. « Demande de réexamen de la décision modifiant l'ordonnance d'accréditation de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) – Dossier du Tribunal no 1350-00-003 ». <i>Gazette du Canada</i> , vol. 134, n° 51 (16 décembre), p. 3729. Rédigé par Josée Dubois. Ottawa : Imprimeur de la Reine.	(Canada, Travaux publics 2000, p. 3729)

<p><b>Ouvrage de référence (encyclopédie, dictionnaire)</b></p> <p>(Sections 1.10.4 et 4.9)</p>	<p><b>Signé / entrée :</b>   Nom  ,  Prénom .  Année . «  Nom de l'entrée  ». Dans  Titre de la référence .  Année ou numéro de l'édition . Vol.  No du volume .</p> <p><b>Non signé / général :</b>   Titre de la référence .  Année .  numéro de l'édition  éd.  Ville  :  Éditeur .</p> <p><i>Les ouvrages de référence ne sont généralement pas mentionnés en bibliographie. Les modèles détaillés ici se réfèrent à des cas particuliers (voir 1.10.4 dans le protocole).</i></p>	<p>Deleuze, Gilles. 1975. « Schizophrénie et société ». Dans <i>Encyclopædia universalis</i>. Éd. 1975. Vol. 14.</p> <p><i>Merriam-Webster's geographical dictionary</i>. 1997. 3<sup>e</sup> éd. Springfield : Merriam-Webster.</p>	<p>(Deleuze 1975, p. 782)</p> <p>(Merriam-Webster's 1997, p. 345)</p>
<p><b>Scénario publié</b></p> <p>(Sections 1.10.5.1 et 1.10.5.2)</p>	<p><b>Monographie :</b>   Nom du scénariste ,  Prénom . * [Année de sortie du film]   Année de parution du scénario .  Titre du scénario  [scénario].  Ville  :  Éditeur .</p> <p><b>Recueil ou ouvrage collectif :</b>   Nom du scénariste ,  Prénom . * [Année de sortie du film]   Année de parution du scénario .  Titre du scénario  [scénario]. Dans  Nom du responsable  (dir.),  Titre de l'ouvrage , p.  pagination .  Ville  :  Éditeur .</p> <p><b>Revue :</b>   Nom du scénariste ,  Prénom . * [Année de sortie du film]   Année de parution du scénario .  Titre du scénario  [scénario].  Nom de la revue , vol.  volume , n<sup>o</sup>  numéro  ( mois ou saison de parution ), p.  pagination .</p>	<p>Cayrol, Jean. 1961. <i>Muriel</i> [scénario]. Paris : Seuil.</p> <p>Tarkovski, Andreï. [1962] 2001. <i>L'enfance d'Ivan</i> [scénario]. Dans <i>Œuvres cinématographiques complètes</i>, p. 86-190. Tome 1. Paris : Exils.</p> <p>Prévert, Jacques. [1936] 1988. <i>Drôle de drame</i> [scénario]. Dans André Heinrich (dir.), <i>La fleur de l'âge, suivi de Drôle de drame</i>, p. 220-350. Paris : Gallimard.</p> <p>Mungiu, Cristian. 2007. <i>4 mois, 3 semaines, 2 jours</i> [scénario]. <i>Avant-scène du cinéma</i>, n<sup>o</sup> 563 (juin), p. 1-63.</p>	<p>(Cayrol 1961, p. 22-23)</p> <p>(Tarkovski [1962] 2001, p. 86)</p> <p>(Prévert [1936] 1988, p. 245)</p> <p>(Mungiu 2007, p. 10)</p>
<p><b>Scénario non publié</b></p> <p>(Section 1.10.5.3)</p>	<p><b>Scénario consulté en archives :</b>   Nom du scénariste ,  Prénom .  Année .  Titre du scénario  [scénario]. * Nom du fonds consulté .  Nom de l'archive ,  Ville .</p> <p><b>Scénario fourni par l'auteur :</b>   Nom du scénariste ,  Prénom .  Année .  Titre du scénario  [scénario]. Non publié. Fourni par l'auteur.</p>	<p>Mankiewicz, Herman J. 1941. <i>American</i> [scénario, 2<sup>e</sup> version préliminaire du film <i>Citizen Kane</i>]. <i>Citizen Kane Scripts Collection</i>. UCLA Theater &amp; Arts Library, Los Angeles.</p> <p>Lafleur, Stéphane. 2007. <i>Continental, un film sans fusil</i> [scénario]. Non publié. Fourni par l'auteur.</p>	<p>(Mankiewicz 1941, s.p.)</p> <p>(Lafleur 2007, p. 14)</p>

<p><b>Texte de pochette (livret CD-ROM / DVD-ROM / disque Blu-Ray, etc.)</b></p> <p>(Section 1.10.9)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année d'édition du disque ou du coffret . «  Titre de l'article  ». Texte de pochette.  <i>Titre du disque ou du coffret</i> . CD-ROM <b>ou</b> DVD-ROM <b>ou</b> Disque Blu-Ray.  Nombre de disques  disques. * Ville d'édition  :  Éditeur .</p>	<p>Kemnitzer, Luis. 1997. « West Coast record collector ». Texte de pochette. <i>Anthology of American folk music</i>. CD-ROM. 3 disques. Washington : Smithsonian Folkways Recordings.</p> <p>Sesonske, Alexander. 2004. « Everyone has their reasons ». Texte de pochette. <i>The rules of the game</i>. DVD-ROM. Criterion Collection.</p>	<p>(Kemnitzer 1997, p. 29)</p> <p>(Sesonske 2004, s.p.)</p>
<p><b>Ouvrage classique et texte sacré</b></p> <p>(Sections 1.10.10 et 4.12.)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. * [Année originale de parution]   Année .  <i>Titre du livre</i> .  Nb de tomes  tomes <b>ou</b> tome  No du tome  :  <i>Titre du tome</i> . * No de l'édition  éd. *Traduit par  Nom du traducteur . * Informations éditoriales supplémentaires . *Coll. «  Nom de la collection  »,  Ville  :  Éditeur .</p> <p><i>Les ouvrages classiques et les textes sacrés ne sont généralement pas mentionnés en bibliographie, mais directement dans le corps du texte.</i></p>	<p>Homère. 2000. <i>Iliade</i>. Édition établie par Jean Métayer. Traduit par Eugène Lasserre. Paris : GF Flammarion.</p> <p><i>Bible en français courant</i>. 1997. Édition révisée. Traduit par Christiane Dieterlé. Villiers-le-Bel : Société biblique française.</p>	<p>(Homère 2000, p. 7)</p> <p>(Bible en français courant 1997, p. 11).</p> <p><i>On ne cite la page d'un ouvrage classique que si l'on réfère à une note, une préface ou un commentaire critique propre à l'édition consultée.</i></p>
<p><b>Documents électroniques (voir section 2 du présent guide)</b></p>			
<p><b>4. Documents en ligne</b></p>			
<p><b>Article de périodique électronique paru dans Internet</b></p> <p>(Section 2.3.2)</p>	<p>[Nom], [Prénom].  Année de publication de l'article . «  Titre de l'article  ». En ligne.  <i>Nom du périodique électronique</i>], vol.  volume , n°  numéro  ( mois ou saison de parution ).  Adresse URL . *Consulté le  date de dernière consultation  <b>ou</b> *Téléchargé le  date de téléchargement .</p>	<p>Bouman, Margot. 2002. « The temporality of the public sphere: Orpheus Descending's loop between art and culture ». En ligne. <i>Invisible culture</i>, n° 4 (printemps). <a href="http://www.rochester.edu/in_visible_culture/Issue4-IVC/Bouman.html">http://www.rochester.edu/in_visible_culture/Issue4-IVC/Bouman.html</a>.</p>	<p>(Bouman 2002)</p>

<p><b>Article de périodique électronique disponible depuis une base de données en ligne</b></p> <p>(Section 2.3.3.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année de publication de l'article]. « [Titre de l'article] ». En ligne.  <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro  (mois ou saison de parution), p.  pagination . Dans  <i>Titre de la base</i> .  Adresse URL . *Consulté le  date de dernière consultation  <b>ou</b> *Téléchargé le  date de téléchargement .</p>	<p>Ferro, Marc. 2001. « À qui appartiennent les images? ». En ligne. <i>Journal of Film Preservation</i>, n° 63 (octobre), p. 60-67. Dans <i>FIAF. International Index to Film Periodicals</i>. <a href="http://fiaf.chadwyck.com/search/initIndexSearch.do">http://fiaf.chadwyck.com/search/initIndexSearch.do</a>.</p>	<p>(Ferro 2001, p. 63 )</p>
<p><b>Article de périodique reproduit dans Internet</b></p> <p>(Section 2.3.3.2)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année de dernière mise à jour du site]. « [Titre de l'article] ». En ligne.  Adresse URL . *Consulté le  date de dernière consultation  <b>ou</b> *Téléchargé le  date de téléchargement . *D'abord paru dans ( <i>Nom de la revue</i> , vol.  volume , n°  numéro , (mois ou saison de parution)  année de parution de l'article , p.  pagination ).</p> <p><i>Si la version électronique n'est pas datée, on doit indiquer l'année originale de parution entre crochets suivie de la mention « s.d. ». Cela ne s'applique pas si l'on indique la source originale en entier après la référence électronique.</i></p>	<p>Mulvey, Laura. [1975] s.d. « Visual pleasure and narrative cinema ». En ligne. <a href="http://wilcox.cx/courses/20051/postmodernism/files/articles/20050131mulvey.pdf">wilcox.cx/courses/20051/postmodernism/files/articles/20050131mulvey.pdf</a>.</p> <p>Truffaut, François. S.d. « Une certaine tendance du cinéma français ». En ligne. <a href="http://nezumi.dumousseau.free.fr/trufcahier.htm">http://nezumi.dumousseau.free.fr/trufcahier.htm</a>. D'abord paru dans <i>Cahiers du cinéma</i>, n° 31, janvier 1954, p. 15-29.</p>	<p>(Mulvey [1975])</p> <p>(Truffaut s.d.)</p>
<p><b>Article de journal électronique consulté dans Internet</b></p> <p>(Section 2.4)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année de publication de l'article]. « [Titre de l'article] ». En ligne.  <i>Nom du journal</i> ,  jour et mois de parution , *p.  pagination . Dans  <i>Titre de la base</i> .  Adresse URL . *Consulté le  date de dernière consultation  <b>ou</b> *Téléchargé le  date de téléchargement .</p> <p><i>Les articles de journaux ne sont généralement pas mentionnés en bibliographie (voir section 4.8).</i></p>	<p>Bouchard, Geneviève. 2006. « Un cinéma de coopération ». En ligne. <i>Le Soleil</i>, 7 décembre, p. A1+. Dans <i>Biblio branchée</i>. <a href="http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Frames/FrameMain.asp">http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Frames/FrameMain.asp</a>.</p>	<p>(Bouchard 2006, p. A6)</p>
<p><b>Livre électronique disponible uniquement dans Internet ou dont les informations éditoriales sont manquantes</b></p> <p>(Section 2.5.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année de publication] <b>ou</b>  année de dernière mise à jour . En ligne.  <i>Titre du livre électronique</i> .  Éditeur  <b>ou</b>  Nom général du site  <b>ou</b>  Nom du service ou de la bibliothèque électronique .  Adresse URL . *Consulté le  date de dernière consultation  <b>ou</b> *Téléchargé le  date de téléchargement .</p>	<p>Martinez, Michael. 2003. <i>Parma Endorion. Essays on Middle-Earth</i>. En ligne. Poughkeepsie : Vivisphere. <a href="http://www.ebookbroadcast.com/ebooks/parma_endorion.pdf">http://www.ebookbroadcast.com/ebooks/parma_endorion.pdf</a>.</p> <p>Pline l'Ancien. S.d. <i>Naturalis historia</i>. En ligne. The Latin Library at Ad Fontes Academy. <a href="http://www.thelatinlibrary.com/pliny1.html">http://www.thelatinlibrary.com/pliny1.html</a>. Consulté le 22 avril 2005.</p>	<p>(Martinez 2003, p. 110)</p> <p>(Pline l'Ancien s.d.)</p>

<p><b>Reproduction exacte d'un ouvrage imprimé (fac-similé numérique)</b></p> <p>(Section 2.5.2.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année de publication originale]. [Titre du livre]. En ligne. [Ville d'édition originale] : [Éditeur original]. Fac-similé numérique. [Nom du service ou de la bibliothèque électronique]. [Adresse URL]. *Consulté le [date de dernière consultation] <b>ou</b> *Téléchargé le [date de téléchargement].</p>	<p>Zola, Émile. 1895. <i>Le naturalisme au théâtre. Les théories et les exemples</i>. En ligne. Paris : G. Charpentier et E. Fasquelle. Fac-similé numérique. Gallica. <a href="http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2043928">http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2043928</a>.</p>	<p>(Zola 1895, p. 108)</p>
<p><b>Scénario disponible dans Internet</b></p> <p>(Section 2.6)</p>	<p>[Nom du scénariste], [Prénom]. [Année de sortie du film]. [Titre du scénario] [scénario]. En ligne. [Nom du service ou de la bibliothèque électronique] <b>ou</b> [Nom général du site]. [Adresse URL]. *Consulté le [date de dernière consultation] <b>ou</b> *Téléchargé le [date de téléchargement].</p>	<p>McDowell, Michael. 1985. <i>Beetle Juice</i> [scénario, 2<sup>e</sup> version préliminaire]. En ligne. The Daily Script. <a href="http://www.dailyscript.com/scripts/beetlejuice_mcdowell.html">http://www.dailyscript.com/scripts/beetlejuice_mcdowell.html</a>.</p>	<p>(McDowell 1985)</p>
<p><b>Version numérique d'un livre ou d'une section de livre déjà paru</b></p> <p>(Section 2.5.2.2)</p>	<p><b>Livre :</b>          [Nom], [Prénom]. *[[Année de publication originale]  année de mise en ligne] <b>ou</b> [année de dernière mise à jour]. [Titre du livre]. En ligne. [Nom du service ou de la bibliothèque électronique] <b>ou</b> [Nom général du site]. [Adresse URL]. *Consulté le [date de dernière consultation] <b>ou</b> *Téléchargé le [date de téléchargement]. *Version numérique d'un livre déjà paru ([Ville d'édition originale], [Éditeur original], [Année de publication originale]).</p> <p><b>Chapitre ou section de livre :</b>          [Nom], [Prénom]. *[[Année de publication originale]  année de mise en ligne] <b>ou</b> [année de dernière mise à jour]. « [Titre du chapitre ou de la section] ». En ligne. [Nom du service ou de la bibliothèque électronique] <b>ou</b> [Nom général du site]. [Adresse URL]. *Consulté le [date de dernière consultation] <b>ou</b> *Téléchargé le [date de téléchargement]. *D'abord paru dans [Nom du responsable de publication] (dir.), [Titre du livre original], [pagination]. [Ville d'édition originale] : [Éditeur original], [Année de publication originale].</p>	<p>Epstein, Jean. 2002. <i>Le cinéma du diable</i>. En ligne. Les classiques des sciences sociales. <a href="http://classiques.uqac.ca/classiques/epstein_jean/cinema_du_diable/cinema_du_diable.html">http://classiques.uqac.ca/classiques/epstein_jean/cinema_du_diable/cinema_du_diable.html</a>. Version numérique d'un livre déjà paru (Paris : Jacques Meulot, 1947).</p> <p>Haraway, Donna. 1997. « A cyborg manifesto: Science, technology, and socialist-feminism in the late twentieth century ». En ligne. <a href="http://www.stanford.edu/dept/HPS/Haraway/CyborgManifesto.html">http://www.stanford.edu/dept/HPS/Haraway/CyborgManifesto.html</a>. D'abord paru dans <i>Simians, cyborgs and women: The reinvention of nature</i>, p. 149-181. New York : Routledge, 1991.</p>	<p>(Epstein 2002, p. 20)</p> <p>(Haraway 1997)</p>

<p><b>Site Internet</b> (Section 2.7)</p>	<p>[Nom], [Prénom] <b>ou</b> [collectivité qui émet le document]. [Année de mise en ligne] <b>ou</b> [année de dernière mise à jour du site]. « [Titre du document] ». En ligne. [Nom du site hôte]. [Adresse URL]. *Consulté le [date de dernière consultation].</p> <p><i>Les sites Internet ne sont généralement pas cités en bibliographie, mais plutôt insérés dans le corps du texte (voir section 4.13.4).</i></p>	<p>Forum métropolitain de l'industrie cinématographique. 2004. « Impact économique des tournages étrangers au Québec ». En ligne. Société de développement des entreprises culturelles du Québec. <a href="http://www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/cinema_ebd_fmfc.pdf">http://www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/cinema_ebd_fmfc.pdf</a>.</p>	<p>(Forum métropolitain 2004)</p>
<p><b>Ouvrage de référence en ligne</b> (Section 2.12)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. *[Année]. « [Titre de la rubrique] ». En ligne. [Nom de l'ouvrage de référence]. [Adresse URL]. Consulté le [date de dernière consultation].</p> <p><i>Les ouvrages de références en ligne ne sont généralement pas cités en bibliographie mais dans le corps du texte (voir section 4.12.2). On ne cite que si cela s'avère nécessaire et qu'il s'agit d'un article signé.</i></p>	<p>Gadamer, Hans Georg. « Historicité ». En ligne. <i>Encyclopaedia universalis</i>. <a href="http://www.universalis-edu.com">http://www.universalis-edu.com</a>. Consulté le 11 janvier 2007.</p>	<p>(Gadamer, « Historicité »)</p>
<p><b>Message sur un forum de discussion</b> (Section 2.9)</p>	<p>[Nom], [Prénom] ou [pseudonyme] ou [adresse électronique de l'auteur]. [année de mise en ligne]. « [Titre du message] ou [Nom du fil de discussion] ». En ligne [forum électronique]. [Nom du forum]. [jour et mois de l'envoi]. [Adresse du forum]. Consulté le [date de dernière consultation].</p> <p><i>Les messages issus d'un forum électronique ne sont généralement pas cités en bibliographie, mais plutôt insérés dans le corps du texte (voir section 4.13.4).</i></p>	<p>alexandre_83@free.invalid. 2006. « <i>The New World, Terrence Malick (2006)</i> ». En ligne [forum électronique]. Cinéma : critiques construites et annonces. 19 février. <a href="http://groups.google.com/group/fr.rec.cinema.selection/topics">groups.google.com/group/fr.rec.cinema.selection/topics</a>. Consulté le 5 mars 2006.</p>	<p>(alexandre_83 2006)</p>
<p><b>Message posté sur une liste de diffusion</b> (Section 2.9)</p>	<p>[Nom], [Prénom] ou [pseudonyme] ou [adresse électronique de l'auteur]. [Année de mise en ligne]. « [Titre du message] ». En ligne [liste de diffusion électronique]. [Nom de la liste de diffusion]. [jour et mois de l'envoi]. [Adresse source de la liste]. Consulté le [date de dernière consultation].</p> <p><i>Les messages postés sur une liste de diffusion électronique ne sont généralement pas cités en bibliographie, mais plutôt insérés dans le corps du texte (voir section 4.13.4).</i></p>	<p>Kessler, Jack. 1995. « Selling the Internet in the 90s: Microsoft at the movies? ». En ligne [liste de diffusion électronique]. Public-Access Computer Systems Forum. 25 août. <a href="mailto:PACS-L@UHUPVM.UH.EDU">PACS-L@UHUPVM.UH.EDU</a>.</p>	<p>(Kessler 1995)</p>

<p><b>Émission de radio ou de télévision accessible en ligne</b></p> <p>(Section 2.11)</p>	<p>[<i>Nom de l'émission</i>]. [<i>Année de diffusion originale</i>]. En ligne. *Présenté par <b>ou</b> Animé par [<i>Nom du présentateur ou de l'animateur</i>]. [<i>jour et mois de diffusion</i>]. *<i>[Ville]</i> : [<i>Nom de la chaîne</i>]. [<i>Adresse URL</i>]. *Consulté le [<i>date de dernière consultation</i>].</p> <p><i>Les émissions de radio ou de télévision tirées dans Internet ne sont généralement pas citées en bibliographie, mais plutôt insérées dans le corps du texte (voir section 3.3).</i></p>	<p><i>Journal de TV5Monde</i>. 2007. En ligne. Présenté par Isabelle Malivoir. 1<sup>er</sup> février. TV5 Monde. <a href="http://www.tv5.org/TV5Site/info/actualite_internationale.php">http://www.tv5.org/TV5Site/info/actualite_internationale.php</a>.</p>	<p>(Journal de TV5Monde 2007)</p>
<p><b>5. Document sur CD-ROM ou DVD-ROM</b></p>			
<p><b>Article de périodique consulté sur CD-ROM ou DVD-ROM</b></p> <p>(Section 2.3.4)</p>	<p>[<i>Nom</i>], [<i>Prénom</i>]. [<i>Année de publication de l'article</i>]. « [<i>Titre de l'article</i>] ». CD-ROM <b>ou</b> DVD-ROM. [<i>Nom de la revue</i>], vol. [<i>volume</i>], n<sup>o</sup> [<i>numéro</i>] (<i>[mois ou saison de parution]</i>), p. [<i>pagination</i>]. Dans [<i>Titre de la base</i>]. Disque [<i>numéro du disque</i>]. [<i>Ville</i>] : [<i>Éditeur</i>].</p>	<p>Pavis, Patrice. 1998. « Du butô, considéré comme du Grand-Guignol qui a mal tourné ». DVD-ROM. <i>Europe</i>, n<sup>o</sup> 76 (novembre-décembre), p. 200-219. Dans <i>Europe. Revue littéraire mensuelle. 1923-2000</i>. Paris : Éditions Europe.</p>	<p>(Pavis 1998, p. 210)</p>
<p><b>Article de journal consulté sur CD-ROM ou DVD-ROM</b></p> <p>(Section 2.4)</p>	<p>[<i>Nom</i>], [<i>Prénom</i>]. [<i>Année de publication de l'article</i>]. « [<i>Titre de l'article</i>] ». En ligne. [<i>Nom du journal</i>], [<i>jour et mois de parution</i>], *p. [<i>pagination</i>]. Dans [<i>Titre de la base</i>]. [<i>Adresse URL</i>]. *Consulté le [<i>date de dernière consultation</i>] <b>ou</b> *Téléchargé le [<i>date de téléchargement</i>].</p> <p><i>Les articles de journaux ne sont généralement pas mentionnés en bibliographie (voir section 4.8).</i></p>	<p>Pilieci, Vito. 2006. « <i>Video populi booms, Hollywood plays catch-up</i> ». CD-ROM. <i>Ottawa Citizen</i>, 2 novembre, p. C1+. Dans <i>Canadian NewsDisc</i>. Toronto : Macromedia.</p>	<p>(Pilieci 2006, p. C6)</p>
<p><b>Livre déjà paru disponible sur CD-ROM ou DVD-ROM</b></p> <p>Section 2.5.3)</p>	<p>[<i>Nom</i>], [<i>Prénom</i>]. [<i>Année de parution originale</i>] [<i>année d'édition du CD/DVD</i>]. [<i>Titre du livre</i>]. CD-ROM <b>ou</b> DVD-ROM. [<i>Ville d'édition du CD/DVD</i>] : [<i>Éditeur du CD/DVD</i>].</p>	<p>Hopwood, Henry V. [1899] 2005. <i>Living pictures: Their history, photo-production and practical working</i>. CD-ROM. Hastings : Projection Box.</p>	<p>(Hopwood [1899] 2005, p. 13)</p>

<p><b>Ouvrage de référence disponible sur CD-ROM ou DVD-ROM</b></p> <p>(Section 2.12)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année d'édition du CD/DVD]. « [Titre de la rubrique] ». CD-ROM <b>ou</b> DVD-ROM. [Nom de l'ouvrage de référence]. [Version].</p> <p><i>Les ouvrages de référence sur CD-ROM ou DVD-ROM ne sont généralement pas mentionnés en bibliographie mais dans le corps du texte (voir section 4.9)</i></p>	<p>Reich, Kenneth. 2004. « Hollywood ». CD-ROM. <i>World book multimedia encyclopaedia</i>. Version 8.2.1.</p>	<p>(Reich 2004)</p>
<p><b>CD-ROM / DVD-ROM (fiction hyper-textuelle, document interactif ou multi-média, etc.)</b></p> <p>(Section 2.8.1)</p>	<p>[Nom], [Prénom]. [Année de parution du CD/DVD]. [Titre du CD/DVD]. Disque  n° du disque  <b>ou</b>  nombre de disques  disques. CD-ROM <b>ou</b> DVD-ROM. *Version  n° de la version .  Ville  :  Éditeur .</p>	<p>Rabinovitz, Lauren (dir.). 2005. <i>Yesterday's wonderlands. Introducing modernism in America</i>. CD-ROM. Chicago : University of Illinois Press.</p> <p><i>History through art</i>. 2001. Disque 1 : <i>Ancient Greece</i>. DVD-ROM. Chicago : Clearvue &amp; SVE.</p>	<p>(Rabinovitz 2005)</p> <p>(History through art 2001)</p>
<p><b>Scénario disponible sur le DVD ou le disque Blu-Ray d'un film</b></p> <p>(Sections 2.8.2.2 et 4.13.3)</p>	<p>[Nom du scénariste], [Prénom]. [Année de sortie du film] [Année d'édition du disque]. [Titre du scénario] [scénario]. DVD-ROM <b>ou</b> Disque Blu-Ray. Dans [Titre du disque].  Éditeur du disque . *ISBN  code ISBN du disque .</p> <p><i>Les scénarios en version électronique ne sont généralement pas mentionnés en bibliographie mais dans le corps du texte.</i></p>	<p>Owen, Alun. [1964] 2002. <i>Hard days night</i> [scénario]. DVD-ROM. Dans <i>Hard days night: Deluxe edition</i>. Miramax Entertainment.</p>	<p>(Owen [1964 ] 2002)</p>